

# Syndicalisme

HEBDOMADAIRE

C.F.D.T. (C.F.T.C.)

DU 6 AU 10 MAI 1970  
A ISSY-LES-MOULINEAUX

le **35<sup>e</sup>** **CONGRÈS**  
**A CONTINUÉ LE**  
**COMBAT**



## la réforme des structures

# OUI : 2/3 des voix

La discussion du projet de réforme des structures confédérales et des statuts a occupé toute la première journée du congrès. Débat difficile du fait de son sujet, il sut rester clair pour tous les congressistes grâce à la clarté de l'exposé comme des réponses du rapporteur, Edmond Maire, grâce aussi en particulier l'après-midi, à l'autorité du président de séance Jean Maire.

Trois votes ont marqué le débat.

● Le premier sur une motion d'ordre de Roger Gillot (Syndicat National des Organismes de retraites complémentaires) qui demandait un vote sur la plus importante question de fond : la composition et les responsabilités des futurs organes directeurs. Par mandat, le Congrès choisi par 11.799 voix contre 8.479 de s'en tenir au texte présenté par le rapporteur.

● Le second vote, concernait la commission exécutive qui, selon les propositions du rapporteur devait compter au moins une travailleuse. A mains levées, le congrès repoussa (434 contre 264 et 89 abstentions) cette proposition.

● Enfin le troisième vote par mandat sur l'ensemble du rapport donna sur 18.677 voix et 18.645 exprimées une majorité de 12.150 pour, 6.420 contre et 75 abstentions.

En conséquence, il n'y a plus désormais de Bureau confédéral, de Conseil confédéral et de Comité national. Ils sont « remplacés » par la Commission exécutive, le Bureau National et le Conseil National.



Dans un exposé concis et clair, Edmond Maire a introduit la discussion du Congrès sur la réforme des structures et des statuts.

Il commence par rappeler la genèse de cette réforme et la décision du congrès de 1963 de mettre à l'étude



Le débat sur la réforme des structures confédérales. A gauche : Edmond MAIRE, rapporteur au nom du Conseil confédéral ; à droite : Jean MAIRE, président de séance. Au second plan : René DECAILLON, rapporteur sur les structures au Congrès de 1967.

une réforme des structures confédérales. Il cite le « rapport Decaillon » au congrès de 1965 et sa confirmation pour le congrès de 1967.

Depuis, dit-il, un travail méthodique a été mené dans une quadruple optique :

- équilibrer le professionnel et l'interprofessionnel,
- alléger les organismes statutaires,

- préciser les responsabilités de ces organismes,
- établir la responsabilité collective dans la direction confédérale.

Ce fut, dit le rapporteur, l'occasion de discussions longues et serrées. Mais la Commission d'organisation, par la recherche incessante du meilleur compromis et de la meilleure synthèse, est parvenue à se mettre d'accord à l'unanimité et à considérer que le résultat de ce travail était un tout solide et meilleur que ce qu'on a connu comme structures jusqu'ici.

Edmond Maire rappelle alors les récentes discussions des Comités nationaux et Conseils confédéraux avant d'en venir à la présentation des raisons

fondamentales d'une réforme de structures :

- alléger les structures et clarifier leurs fonctions pour améliorer le jeu démocratique,
- évoluer vers un élargissement des responsabilités,
- tirer les conséquences de l'évolution économique et du développement de la C.F.D.T.,

... et de présenter ensuite la traduction concrète de ces options dans le projet soumis au congrès.

D'abord un organisme directeur unique, le Bureau national, composé de 31 membres et qui cumulerait les fonctions actuelles du Bureau confédéral et du Conseil confédéral. Il se réunirait une fois par mois et serait totalement élu par le Congrès à raison de 10 membres présentés par les régions, 10 membres présentés par le Bureau national sortant et un membre présenté par l'Union confédérale des Cadres.

Ensuite une commission exécutive de dix membres sous le contrôle du Bureau national.

Enfin un Conseil national, composé de toutes les régions, de toutes les fédérations et du Bureau national qui se réunirait trois fois trois jours par an et qui aurait un rôle délibératif.

Dans cette optique, les congrès confédéraux se réuniraient tous les trois ans. Pour conclure sa présentation, Edmond Maire souligna qu'un syndicalisme de masse et démocratique doit apporter autant d'attention à ses méthodes de travail qu'à ses méthodes d'action. La C.F.D.T., dit-il, doit faire la preuve qu'il est possible de construire une organisation reposant sur l'adhésion, la participation et la responsabilité de ses membres.



Passionnant, passionné, on eut recours à ces deux qualificatifs pour parler du débat sur la réforme des structures. « FAUT LE FAIRE ! », car les structures sont d'ordinaire l'apanage de spécialistes et de juristes. Mais le Congrès sentait bien que toutes ces affaires le concernaient au plus près.

Aussi Bernard LEFEBVRE (Syndicat des officiers de la Marine marchande) déclare : « Nous serons les payeurs de la réforme des structures qu'on nous présente » et qui ne trouve pas logique que le congrès n'ait pas la possibilité de traiter conjointement des structures et de la charte financière. Roger DESSAGNE (Syndicat des Mineurs de Monceau-les-Mines) le rejoint dans cette dernière appréciation. Mais c'est la question d'organisation et pas de fond et on y vient rapidement.

Guy COSSAIS (Syndicat général des Cadres de Banques) déclare que l'efficacité a primé la démocratie dans la rédaction et l'esprit de ces nouvelles structures. Il refuse que l'organisation se mette à l'écoute et à l'enseignement de penseurs extérieurs à elle : il cite Robert Fossaert (« le Contrat socialiste »). Pour lui les nouvelles structures relèvent de la technocratie et sont donc une « curieuse introduction au rapport perspectives et stratégie ».

« C'est vrai, dit René SALLE (Syn-



Monique BOUSSEMARY



Henri SCHWANNER



Pierre CADEL



Daniel PALVADEAU



François STAEDELIN

dicat de la Construction de la région parisienne), les structures devaient être améliorées. Mais il ne faudrait pas oublier que ces anciennes structures nous ont permis de « faire » l'Algérie, le congrès de 1964, Mai 1968. Et d'attaquer : « Comment justifier le droit au contrôle et à l'autogestion dans l'entreprise en restreignant aux syndicats ces possibilités dans l'organisation ? »

Michel JUDIC (Syndicat des Ouvriers-Métaux de Nantes) poursuit : « Le projet est très éloigné de ce qu'on pronait en mai 1968, c'est-à-dire la démocratie à tous les échelons. Le congrès tous les trois ans, ce sera quelques minutes de dévouement pour les syndicats de base devant une direction confédérale qui n'aura de démocratique que le nom. »

« Quand ça ne va pas, dit François STAEDELIN (Syndicat P.T.T. du Haut-Rhin), on se retourne vers les structures. L'important est de préciser les méthodes de travail et le comportement des hommes. L'important est aussi d'avoir entre nous les débats les plus vigoureux possibles, mais d'avoir une fois la décision prise, un comportement unanime à l'extérieur. Il faut une cohérence confédérale. »

Pierre HUREAU (Syndicat P.T.T. - Paris) estime qu'il y a eu suffisamment de craquements dans l'édifice confédéral pour que de nouvelles structures s'imposent. Nous sommes, dit-il, pour la démocratie indirecte avec des organismes responsables et une direction collégiale. La politique du plus grand nombre dilue les responsabilités et favorise les personnalités. Nous sommes favorables aux propositions de réformes.

Etienne CHOVET (au nom de plusieurs syndicats de la région Rhône-Alpes) soutient lui aussi le rapport qui permet une meilleure participation des militants à la vie de la C.F.D.T. Bernard GERLAND (Syndicat du Livre-Papier-Carton de Lyon) est de cet avis aussi. De plus, il prône la décentralisation régionale et la mise en place de moyens permettant une meilleure circulation de l'information.

Henri SCHWANNER (Syndicat de la Sidérurgie de l'Est) se déclare mandaté pour voter la réforme et souligne que l'accord des travailleurs avec l'action menée par la C.F.D.T. se manifeste par les adhésions. Roger AMET (Syndicat de l'Alimentation de Meurthe-et-Moselle) note que la réforme proposée permet l'élargissement des pouvoirs des structures décentralisées et que l'aspect le plus positif du rapport tient dans ce que la démocratie y est présentée comme une responsabilité collective.

Mais la discussion aborde — et c'est naturel — des points plus précis du rapport sur la réforme des structures. Et d'abord la composition et le rôle des futurs Bureau national et Commission exécutive.

Claude BOURET (Syndicat général de l'Education nationale) met en cause le mode de désignation des membres

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

du Bureau national : choisira-t-on les hommes en fonction des Unions régionales et fédérations qu'ils représentent ou bien en fonction de leur orientation réelle ou supposée ? Dans le second cas, le Bureau national ne représenterait qu'une tendance majoritaire faite sur un clivage et pourrait être déposé quelques mois après le vote. Ce mode d'élection, dit-il, renforcera les discussions et créera des tendances. La désignation des membres de la Commission exécutive lui paraît tout aussi dangereuse : c'est une façon pour celle-ci de s'assurer la pérennité puisqu'il n'y a pas à choisir entre un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges et que ceux-ci sont garnis par le Bureau national sortant. Ce sera une équipe préfabriquée avant chaque congrès confédéral.

Pour Bernard LEFEBVRE, il s'agit en fait d'une élection par des applaudissements d'une série de notables. André PINEAU (Syndicats des Deux-Sèvres) souhaiterait que l'élection du Bureau national soit le fait d'un conseil confédéral élu, lui, par le Congrès.

Guy LE MARCHAND (Syndicat P.T.T. - Paris) estime que l'équilibre entre professionnel et interprofessionnel est rompu au Bureau national par l'existence de dix membres proposés pour la Commission exécutive et par le représentant des cadres. Roger GILLOT (Syndicat national des Organismes de Retraites complémentaires) estime, lui, que le fédéralisme semble respecté, mais au prix d'avoir donné au Bureau national un rôle de contrôle et non plus de direction.

Mais les critiques les plus virulentes ont porté sur la place faite — d'après les intervenants — aux structures syndicales de base.

Daniel PALVADEAU (Syndicats de Loire-Atlantique) estime qu'il ne suffit pas d'avoir un vocabulaire révolutionnaire, mais qu'il faut avoir des structures de classe adaptées et efficaces. Or, dit-il, on sacrifie dans les statuts toutes les structures de base. C'est mener directement au corporatisme et à l'intégration, c'est aussi éloigner les structures des travailleurs. Et il en prend pour preuve les vingt « Parisiens » du Bureau national et le Congrès confédéral tous les trois ans. Il conclut : « Nous ne sacrifierons pas la démocratie à l'efficacité, car ce serait illusoire. »

André PINEAU (Deux-Sèvres) et André MARIVIN (Syndicat du Vêtement de Fougères) insistent tous deux sur l'importance des Unions locales.

Pour le second, la C.F.D.T. n'est pas seulement la Commission Exécutive, le Bureau national et le Conseil national. Les Unions locales sont les moyens d'éviter le corporatisme et de mener la lutte de classes, elles sont des structures prioritaires.

Pour Roger DESSAGNE (Syndicat des Mineurs de Montceau-les-Mines), il ne faut pas à la C.F.D.T. une grosse tête et rien avec. Il ne faut pas étouffer les Unions départementales. Il faut une organisation de masse et non

d'élite. Pierre CADEL (Syndicat des Communaux des Hauts-de-Seine) insiste sur l'importance des Unions départementales nécessaires à la bonne marche de la Confédération et dénonce les structures proposées.

Claude REVOL (Syndicat de la Chimie de Roussillon) estime que c'est faire de la vilaine polémique que d'adresser à certains le qualificatif de technocrates. Pour lui la lutte contre la technocratie et la bureaucratie, c'est d'affaire de tous les adhérents et militants. Il insiste sur les unions interprofessionnelles de base, relais nécessaire entre syndicats et régions. Il est d'accord avec les structures proposées de même que Jack ROUDIN (Syndicat E.D.F. d'Orléans) qui insiste lui sur les unions interprofessionnelles de secteurs qui permettent aux syndicats d'être au plus près de la vie des travailleurs non seulement dans l'entreprise, mais dans la vie de tous les jours. Ce en quoi il est rejoint par Gérard LANGLET (Syndicat du Gaz-Paris) qui insiste pour qu'on ne parcelle pas l'activité des travailleurs et qu'on tienne compte de leur environnement.

Jean MICHEL (Syndicats de Provence - Côte d'Azur) estime enfin que les nouvelles structures permettront en particulier une meilleure expression des organisations du Sud de la Loire.

La présence prévue par le projet de réforme des structures d'une travailleuse et d'un cadre dans le Bureau national a été l'objet d'interventions contradictoires.

Monique BOUSSEMARY (Syndicat du personnel des Banques-Paris) a contesté ce choix : « Si la C.F.D.T. n'est pas capable de former des militants, il est contestable d'en introduire une, même si elle n'a pas la compétence nécessaire, simplement parce qu'elle est une femme. Il faut mieux dès maintenant engager une réflexion sur la femme dans la société actuelle, ce qui n'a pas encore été réellement fait dans l'organisation. »

« Pourquoi ne pas coopter aussi, demande André PINEAU, un travailleur immigré ? » Pour Bernard GERLAND, il convient que les travailleuses prennent toute leur place de façon « naturelle », mais il faut maintenir la proposition du rapporteur pour des raisons conjoncturelles.

Concernant la présence d'un cadre, André MARQUET (Syndicat d'études et de Recherches E.D.F.) rappelle la surenchère dont le milieu cadre est l'objet ainsi que son aliénation culturelle. Une spécificité cadre dans le Bureau national maintiendrait cette aliénation. Pierre HOUDENOT (Union Confédérale des Cadres) rappelle les options et décisions des congrès confédéraux de 1965 et 1967, il rappelle aussi le comportement des cadres C.G.C. et C.G.T. et souligne que l'évolution du milieu cadre n'est pas marginale bien au contraire.

Deux questions particulières devaient être soulevées aussi lors de ce débat. L'une par Michel ROGUINSKI (du S.G.E.M., représentant au Congrès le Syndicat des personnels civils des armées d'Indre-et-Loire) sur la décentralisation et l'expression des décisions dans les syndicats nationaux ; l'autre

par Pierre GAUTHIER (Union Confédérale des Retraités) sur la prise en charge des problèmes des retraités par l'organisation et la place des retraités dans les organismes statutaires.



Dans sa réponse aux interventions, le rapporteur, Edmond Maire, va à l'essentiel. Certaines critiques, dit-il, sont fondées, mais c'est aller un peu vite que dire que la démocratie n'a pas été respectée. Rarement rapport aura autant et si longtemps été discuté dans l'organisation. L'affrontement que nous avons entre nous est normal.

Edmond Maire rappelle d'abord que la C.F.D.T. est une confédération de syndicats et que ceux-ci n'ont qu'une possibilité d'intervention : le Congrès confédéral. D'où la nécessité des représentations de ceux-ci par les canaux et relais professionnels et interprofessionnels.

Contrairement à ce que disent certains le projet de réforme n'est pas centralisateur, il vise au contraire à renforcer les pouvoirs des régions et des fédérations et à mettre en place une pyramide de contrôle plus efficace de l'appareil de direction confédéral.

Edmond MAIRE rappelle ensuite, en répondant plus particulièrement aux sentiments exprimés par les intervenants ce que seront dans leur composition, leur rôle et leur attribution la Commission exécutive, le Bureau national, le Conseil national.

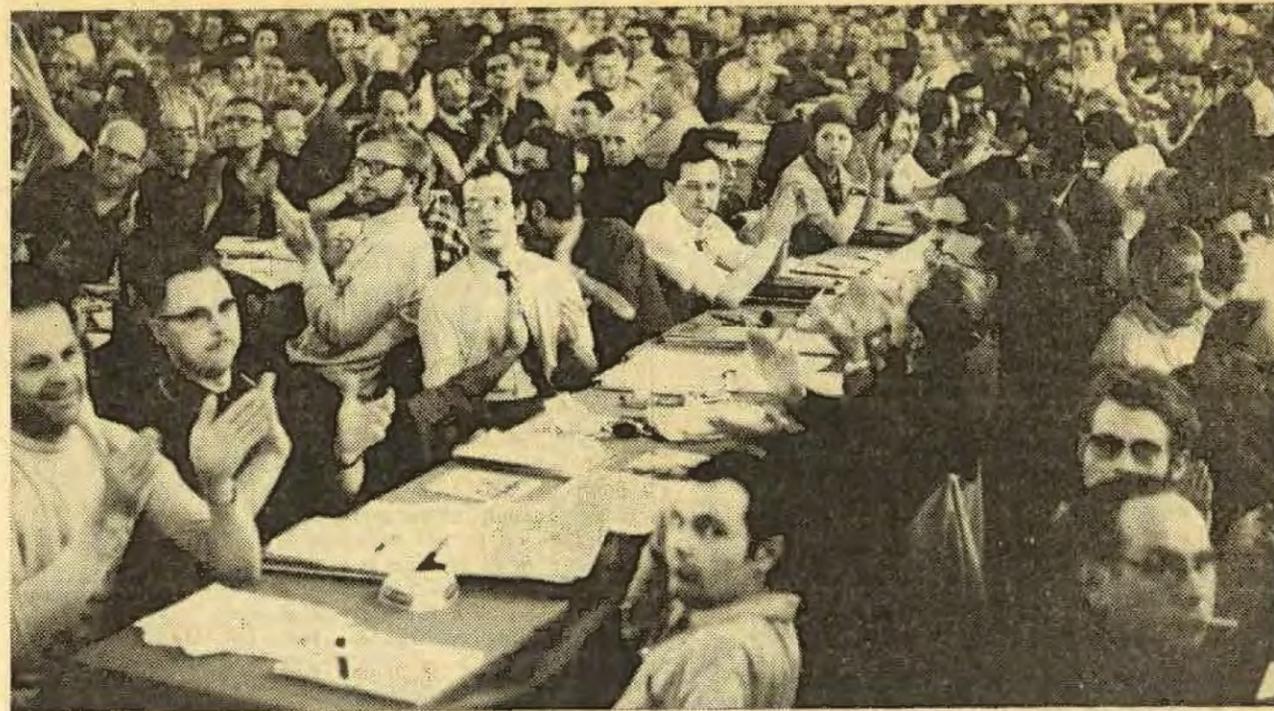
A propos de la Commission exécutive, dont le mode de désignation des membres, avait été violemment attaqué par certains, le rapporteur interroge : « Ne nous demande-t-on pas de cacher une procédure inévitable ? Pour notre part, nous avons choisi la clarté. »

Le débat qui s'instaure alors vise à discuter des amendements déposés par les syndicats. Sur proposition de Roger GILLOT, les amendements 8 et 17 (touchant à la Commission exécutive et au Bureau national) sont pris en compte en premier. Le congrès les rejette (voir plus haut).

Il en sera de même, par votes à mains levées, des amendements portant sur le nombre des délégués représentant les syndicats lors du Congrès confédéral, sur la périodicité du Congrès confédéral, sur l'appellation des organismes directeurs, sur l'augmentation du nombre des membres du Bureau national, sur la durée des mandats électifs, etc.

Le Congrès (voir plus haut) rejettera la présence obligée d'une travailleuse au Bureau national, mais acceptera qu'y figure un cadre.

Le rapport sur la réforme des structures sera finalement adopté par le Congrès.



## A BON ENTENDEUR, SALUT !

CINQ jours de congrès, des horaires de bagnards (jusqu'à quinze heures par jour), une salle surpeuplée où les ventilateurs ne suivent pas le rythme des fumeurs, et pourtant 1.700 congressistes toujours présents, prêts à applaudir, à conspuer, l'attention toujours en éveil.

Sans doute le menu de ce congrès méritait-il pareilles présence et attention :

- la réforme des structures confédérales et des statuts ;
- le rapport d'activité (dont mai 1968 !)
- le rapport « perspectives et stratégie » ;
- la charte financière.

Chaque syndicat se sentait concerné, mais la qualité de la confrontation explique aussi cette assiduité. Une assiduité égale, que les pointages soient faits à 8 heures et demie du matin, à 15 heures ou à 2 heures du matin (lors de la séance de nuit du samedi au dimanche).

Une ambiance franche et détendue (un congressiste avait peut-être oublié ses rapports, mais pas sa trompette), qui permit de bout en bout du congrès de manifester une égale attention et une égale tolérance aux diverses thèses exposées.

En dehors des décisions prises, cela n'est pas la moindre conclusion importante qu'on puisse tirer de ce congrès. Toujours très vif dans ses réactions, le congrès a toujours

écouté avec un intérêt égal les thèses exposées. On l'a vu à l'occasion des affrontements auxquels tous les rapports ont donné lieu. On l'a vu lors de la montée à la tribune de ces « gauchistes » dont on disait qu'ils allaient tirer à bas l'édifice. On l'a vu encore lors des interventions portées à la tribune par les représentants des délégations syndicales étrangères, arabes et israélienne en particulier.

Tolérance ? Ouverture ? Sans doute. Mais aussi respect de l'autre en tant qu'autre. Existe-t-il beaucoup d'organisations en France — quelles qu'elles soient — qui soient capables d'ouvrir autant leurs débats ? Poser la question, c'est y répondre. C'est dire aussi que la démocratie dont se réclame la C.F.D.T. non seulement dans ses paroles ou ses écrits, mais dans les faits, est une réalité. C'est dire aussi qu'elle est assez forte, qu'elle a les reins assez solides pour encaisser toutes les vérités. Car — contrairement à ce que dit le proverbe — toutes les vérités sont bonnes à dire.

... Et des vérités, on en a entendues à ce congrès ! Mais sans que jamais personne ne se départisse ni de cordialité ni de franchise. Et c'est ce que les congressistes ont apprécié.

L'étape franchie dans l'évolution de la C.F.D.T. par ce congrès n'était pas seulement l'affaire de textes ou de déclarations. Le

(Suite page 6.)

## A bon entendeur, salut !

(Suite de la page 5)

congrès dans son entier en a fait son affaire. Si les deux premiers jours étaient ceux de l'expectative, ceux où chacun supputait, puis analysait la sensibilité qui se dégageait du congrès les derniers jours (samedi et dimanche en particulier) furent ceux où le congrès se révéla à lui-même avançant même dans son expression spontanée et collective, l'expression de ses votes.

### ARABES ET ISRAËLIENS

PARMI les interventions des délégations syndicales étrangères, toutes très appréciées des congressistes, la rude confrontation qui opposa les représentants des pays arabes et celui d'Israël ne fut pas sans surprendre les congressistes et peut-être plus encore les journalistes présents.

Le Congrès écoute les orateurs de la Confédération Internationale des Syndicats de l'Union Marocaine avec un calme souvent impressionnant, applaudissant par un calme souvent impressionnant, applaudissant parfois, pas toujours les mêmes, mais respectant tous, jusqu'au bout, le droit d'expression donné à nos camarades des deux partis.

- CETTE CONFRONTATION, LA C.F.D.T. EST PROBABLEMENT LA SEULE ORGANISATION EN FRANCE QUI AIT PU L'ORGANISER -, écrit Paul Parisot dans « France-Soir ».

C'est probablement vrai et de nombreux congressistes l'ont ressenti avec une certaine émotion. Parmi eux, un groupe de délégués aurait même souhaité, à la dernière minute, présenter une résolution dans laquelle il voulait que le Congrès exprime sa solidarité aux divers peuples palestiniens, mais aussi israéliens, et affirme avec force que, seule, une solution négociée respectant le droit des peuples et des minorités concernées pouvait apporter la paix et permettre l'instauration des sociétés socialistes et démocratiques au Moyen-Orient.

Finalement, un débat rude, mais dans la plus pure tradition du syndicalisme international.

Profitant de la présence de ces diverses délégations, la C.F.D.T. a publié à l'occasion de ce 35<sup>e</sup> Congrès deux communiqués dont nous reproduisons les textes en page 47.

On le vit bien dimanche après le discours de clôture d'Albert Detraz, lorsque, comme un seul homme, le congrès entonna « l'Internationale » qui, les premiers jours, n'était le ralliement que de quelques délégations.

Un congrès pareil ne s'oublie pas. Il risque d'autant moins de s'oublier que pendant cinq jours, dans ses débats mais aussi dans ses décisions, les militants congressistes de la C.F.D.T. ont donné la preuve que cohésion et diversité pouvaient et devaient cohabiter dans la perspective que s'est donnée le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T., du socialisme dans la démocratie.

A bon entendeur, salut !

### l'article 27 relatif aux pouvoirs du congrès est adopté à l'unanimité

AU cours de la discussion des nouveaux statuts, Jean Maire, Président de séance, rappelle les difficultés juridiques rencontrées par notre Confédération à la suite du Congrès de 1964 et du procès intenté par les scissionnistes.

Il indique qu'aucun amendement n'a été déposé et qu'aucune demande d'intervention n'a été faite en ce qui concerne la déclaration de principe et le titre adoptés en 1964 (Préambule, articles 1<sup>er</sup> et 2 des statuts) et constate leur confirmation sans opposition.

Enfin, il demande au Congrès une approbation expresse et unanime de l'article 27 du projet de statuts (ancien article 18) qui prévoit les conditions dans lesquelles les statuts confédéraux peuvent être modifiés par le Congrès.

A l'unanimité, sans aucune voix contre ni aucune abstention, le Congrès approuve la déclaration de Jean Maire et la rédaction de l'article 27 du projet de statuts.

### UNE INFORMATION SUR LE F. A. S.

Pierre Hureau donne au Congrès une information sur le F.A.S. Deux propositions, entérinées par le Conseil Confédéral, ont été mises en vigueur à partir de 1969 : 1) Révision du rapport prestations et cotisation ; 2) Limitation des interventions aux grèves interprofessionnelles. Le F.A.S. et la C.N.A.P. ont soutenu 200 procès et versé près d'un milliard d'A.F. pour soutenir les grèves. Une courte discussion s'engage sur le rôle que l'on assigne au F.A.S.

### ILS ONT SUIVI LE 35<sup>e</sup> CONGRES POUR VOUS

- Rédaction :  
Emile FAVARD,  
Gaston HAUSTRATE,  
Marie-Josèphe MAEREL,  
Claude PERRIGNON,  
Robert POTTIER,  
Daniel URBAIN.
- Secrétariat :  
Hélène GUILLEVIC,  
Andrée QUENOY.
- Photos :  
HUBERT,  
Philippe MOUSSEAU.

SYNDICALISME  
c.f.d.t.  
rédaction-diffusion  
administration :  
26, rue de  
Montholon,  
Paris-9<sup>e</sup>  
tél. : TRU. 91-03  
C.C.P. Paris 283-24  
abonnement :  
21 francs par an,  
cet abonnement  
comprend  
l'hebdomadaire et  
le magazine

Edition P.G.E. :  
Abr : 20 F  
(Hebdo-B.M.)  
C.C.P. 17  
Gazélec-Bulletin  
31.155.73 -  
La Source

Ed. Enseignement  
Privé  
16 francs par an  
(Hebdo seul)  
C.C.P.  
Paris 13-815-54

Edition P.T.T.  
15 francs par an  
(Hebdo seul + B.M.)  
C.C.P.  
Paris 16-65-26

Edition Santé-  
Services sociaux  
21 francs par an  
(Hebdo seul)  
C.C.P.  
Paris 20-98-26

Edition  
Construction Bois  
15 francs par an  
(Hebdo seul)  
C.C.P.  
Paris 18-84-88

Edition  
Communauté  
16 francs par an  
(Hebdo seul)  
C.C.P.  
Paris 5-755-50

● pour tout  
changement  
d'adresse  
fournir  
la dernière bande  
accompagnant  
le journal  
ainsi que  
deux timbres  
de 40 centimes

● le  
directeur-gérant  
Laurent LUCAS

● Imprimerie  
spéciale de  
SYNDICALISME  
place de l'Éperon  
Le Mans  
travail exécuté  
par des syndiqués.

le rapport d'activités

# POUR : 91,2 %

## CONTRE : 7,3 % - Nuls-Abst. : 1,5 %

Trente mois... et l'avenir en quatre-vingt-dix minutes ! Eugène Descamps a fait le plein des applaudissements. La quasi-unanimité du Congrès debout et enthousiaste s'y est parfaitement retrouvée. La C.F.D.T. avait alors la voix de son secrétaire général. C'est-à-dire ?



EUGÈNE DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.T. depuis 1961, présentait pour la quatrième fois le rapport d'activité de la Confédération; il a rallié plus de 91 % des suffrages exprimés. C'est une marque évidente et éclatante de la cohésion de la C.F.D.T. autour de la direction confédérale. Une très large unité est faite sur les objectifs dégagés.

Voici les résultats du vote sur le rapport d'activité :

Votants : 21.166.  
Nuls : 108.  
Abstentions : 203.  
Exprimés : 20.855.  
Pour : 19.293.  
Contre : 1.562.



C.F.D.T. a été fidèle à son orientation fondamentale, présente dans les luttes. Les valeurs que nous proclamons — solidarité, liberté, dignité — furent traduites dans l'action.

« Nous nous sommes battus pour une amélioration quantitative et qualitative de la condition ouvrière. Se battre pour le droit syndical, c'est lutter pour le droit à la négociation des salaires, des conditions de travail et de vie ; pour le droit de s'occuper de l'emploi, de l'organisation du travail au sein de l'entreprise et dans l'industrie ; pour le droit d'intervenir sur l'avenir de l'économie, l'orientation de la produc-

(Suite page 8)

tion, le volume d'investissement. C'est également refuser de voir notre destin entre les mains d'hommes industriels, banquiers et politiciens qui font chaque jour la preuve de leur égoïsme. C'est en définitive le droit pour les travailleurs de maîtriser leur avenir.

La reconnaissance de la section syndicale est une importante victoire. Notre volonté de poursuivre nos efforts pour le contrôle ouvrier et la démocratisation de l'économie dans une perspective d'autogestion est le signe évident que la conscience anticapitaliste a progressé dans l'organisation et dans les masses et qu'elle favorise la réalisation de la société d'hommes solidaires que nous voulons.

La montée, la puissance économique et financière des firmes multinationales sont inquiétantes. Demain seront-ce les seuls managers qui auront le pouvoir ou les États et les travailleurs en auront-ils ? C'est là un problème fondamental pour la C.F.D.T.

Dès lors, le secrétaire général braque les phares sur six points bien précis : la politique contractuelle, l'objectif de démocratie, l'unité d'action, la politique internationale, le fonctionnement de la Confédération et la nécessité d'une action unie et vigoureuse.

## 1 La politique contractuelle

« La C.F.D.T. a agi pour une véritable politique contractuelle et cela a permis d'avancer sur des revendications telles que l'emploi, le chômage partiel, la mensualisation.

« En ce qui concerne les contrats de la fonction publique et du secteur nationalisé, on ne peut vouloir « in fine » les positions d'une fédération. C'est une condition « sine qua non » du fonctionnement démocratique de la C.F.D.T. Négocier ne signifie ni abandon de nos objectifs, ni communauté d'intérêts avec les contractants. Les contrats et accords ne sont pas une politique de paix sociale. Ils doivent être appréciés en fonction de ce qu'ils apportent et du développement de l'action syndicale qu'ils permettent.

« C'est mépriser les militants C.F.D.T. de croire que la signature d'un accord les intègre au système qu'ils combattent tous les jours. Les organisations C.F.D.T. ont garanti le présent sans préjuger de l'avenir. »

## 2 Notre objectif de démocratie

« La sauvegarde de la démocratie a toujours dicté l'action de la C.F.D.T. ; pour nous il ne saurait exister de socialisme sans démocratie. » Et pour preuve, E. Descamps fait appel aux affaires Mendès-France, Poher et O.R.T.F.

« Fin mai 68, face au vide du pouvoir et au risque d'autoritarisme, l'appel à Mendès-France s'inscrivait dans la ligne des choix démocratiques de la

C.F.D.T. Le jugement défavorable porté sur M. Pompidou et sa politique lors des dernières élections présidentielles trouve, dans les problèmes de respect des libertés individuelles qui sont d'une brûlante actualité, sa confirmation.

« Dans la même logique, l'importance de la liberté de l'information justifiait le soutien aux camarades de l'O.R.T.F. dans leur lutte pour la démocratisation de l'information et contre les licenciements arbitraires. »

## 3 L'unité d'action

« L'unité d'action appelle une confiance qui, malheureusement, n'existe pas dans les faits. La C.F.D.T. est prête à dégager des objectifs prioritaires, mais il faut aussi qu'il y ait accord sur les moyens à mettre en œuvre.

Le syndicalisme a une autocritique à faire car il lui reste à dégager quelques objectifs clairs et précis pour qu'à tous les étages, il puisse contraindre le gouvernement et le patronat à négocier.

« Avec F.O., il est difficile de dégager une politique d'action commune, mais on peut discuter d'un certain nombre de problèmes particuliers.

« Avec la C.G.T., la détérioration du climat en mai 68 n'a pas permis de réaliser une action commune efficace ». Les rapports se sont améliorés avec la F.E.N.

La C.F.D.T. poursuit ses efforts pour un combat des cadres au sein des confédérations ouvrières.

## 4 La politique internationale

E. Descamps insiste surtout sur la paix et l'Europe.

« Ce qui nous anime c'est une volonté de paix dans la vérité, dit-il, évoquant les drames du Vietnam et du Moyen-Orient. La C.F.D.T. est attachée à la paix, au respect des personnes, des groupes et des minorités ; au respect du droit des peuples à se déterminer eux-mêmes, à choisir la forme de structure politique qui leur convient ».

Le secrétaire général rappelle aussi que la C.F.D.T. lutte pour l'édification d'une Europe non recroquevillée, mais ouverte, tant à l'ouest (adhésion au Marché commun des pays anglo-saxons et scandinaves) qu'à l'est (échanges et coopération), et refuse la division actuelle imposée par la guerre froide. Ceci n'exclut pas la fermeté lorsqu'il s'agit des libertés. C'est dans ce sens qu'elle a rompu ses relations avec les syndicats d'U.R.S.S. après l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.

Il se prononce pour la création par les confédérations C.M.T. et C.I.S.L. d'un conseil européen du travail, seul moyen d'obtenir une synchronisation des actions... et met en avant tout l'intérêt de l'adhésion des fédérations de la métallurgie et de la chimie, aux secrétariats professionnels internationaux... « moyen de lutte contre l'internationalisation du capital et contre toutes les formes d'exploitation internationale des travailleurs ».

## 5 Le fonctionnement de la confédération

« La consultation et la liaison avec les travailleurs syndiqués d'abord, avec tous les travailleurs ensuite, doivent être privilégiées. Ce qui implique :

- rapidité de l'information ;
- analyse constante des faits, dans une grande liberté de discussion, même lorsque ces faits nous sont défavorables ;
- effort constant de dépassement ;
- approfondissement de la vie et de la pratique démocratique ;
- maintien de l'esprit d'unité et de cohésion.

Ceci appelle entre nous tous :

- le respect des règles de fonctionnement démocratique ;
- le respect des hommes ;
- l'enracinement de l'organisation dans les entreprises.

La C.F.D.T. doit être capable de faire la synthèse entre l'action professionnelle à la base et l'action interprofessionnelle sur les problèmes généraux tendant à une solidarité effective pour les laissés pour compte de notre société. Saurons-nous, dans la décennie à venir, imposer en France, en Europe et dans le monde, une véritable politique de solidarité ? Et il n'y aura pas de solidarité effective si le pouvoir économique reste entre les mains d'hommes pour qui ne compte que le profit ».

## 6 Nécessité d'une action unie et vigoureuse

La C.F.D.T. est une organisation responsable devant ses adhérents, les travailleurs, le pays et même le monde. Nous ne sommes pas un groupuscule pouvant se permettre telle ou telle forme d'action, nous sommes une organisation de masse... ou du moins nous voulons l'être. L'action d'une confédération ne peut être la multiplication de gestes individuels et spectaculaires ; elle ne peut être, non plus, de remplacer l'action par l'agitation. Elle doit tendre à mobiliser de larges couches de travailleurs ; de nouvelles couches aussi ; mais sans perdre ici ce que l'on gagne ailleurs !

Notre organisation démocratique exige l'auto-détermination, à tous les niveaux. Ce qui revient à dire que nous avons, ensemble, à refuser que, de l'extérieur, des chapelles, des groupes, des partis ne prétendent coloniser telle ou telle organisation cédétiste. C'est l'organisation, majeure, qui déterminera ses objectifs sociaux, économiques et politiques ; transformer la société.

Notre bilan est positif. N'hésitons pas à célébrer ensemble nos réussites.

Et puis, les observateurs et témoins de l'opinion publique présents à ce 35<sup>e</sup> congrès devront bien comprendre que si nous nous affrontons sur tel ou tel moyen, sur tel ou tel aspect de notre action revendicative, sur telle priorité à donner dans nos orientations et nos perspectives..., il y a en définitive, entre nous tous — j'en suis convaincu — une volonté commune de construire un syndicalisme anticapitaliste, de fonctionnement vraiment démocratique et



Jacques DUCOS



Eliane GINET



Andrée BUISSON



Jacques CHEREQUE

dans des perspectives de transformation des structures de la société au service des hommes ; vers un socialisme démocratique. Sur ce plan, nous sommes tous d'accord, même si nous divergeons parfois sur les méthodes !

Le congrès maintenant doit répondre à l'attente et à l'espérance souvent silencieuse du peuple ; de ce peuple dont nous sommes ; et avec qui nous allons agir à sa promotion pour une nouvelle société, la nôtre, une société socialiste et démocratique ».

les intervenants plaideront tous « la bonne cause » !



## Non à l'intégration

Non aux contrats dits de progrès. « D'abord, les anciens adhérents cédétistes passés au Pouvoir ne sont plus des camarades, estime Chastel (Renault-Billancourt)... et puis la politique contractuelle ne nous donne que bien peu de satisfactions ».

Le syndicat de Jean Didier (E.D.F. - Paris) a pris position contre la signature du contrat E.D.F. et il interroge la direction confédérale sur le bien-fondé de l'engagement de la confédération à suivre toute fédération sur toutes ses prises de position !

« Bien sûr, poursuit Paul Fredur (P.T.T. - Loire-Atlantique), il faut définir une politique confédérale sur ces contrats et éviter que l'autonomie fédérale ne contredise par trop les principes définis par la confédération... si l'on ne veut pas non plus cautionner la nouvelle société ! ». Pour lui, l'accord dans la Fonction publique d'octobre 69 est mauvais : « Il empêche les fonctionnaires d'agir avant quatre ans sur une revendication — concernant les C et D — qui n'est pourtant que très incomplètement satisfaite par le contrat ».

« Les P.T.T. cédétistes, eux, ont refusé de signer, rappelle Andrée Buisson (P.T.T. - Rhône-Alpes et Puy-de-Dôme) : nous refusons cette politique de paix sociale et d'entrer dans cette société à la suédoise où les états-majors syndicaux décident pour les travailleurs. Nous avons engagé une lutte de classe et nous ne devons pas prendre les décisions pour les travailleurs sans leur donner la possibilité de les discuter ».

« Que signifie notre contestation du système, si en même temps, par la signature de contrat, nous collaborons à la mise en place de la nouvelle société, demande au congrès Alain Lallemand (Hacutex). De contestataires, on veut nous réduire à l'état de gestionnaires. Avec les contrats, le syndicalisme renonce à une partie de sa liberté d'action. Il faut différencier un contrat d'un accord ; ce dernier ne peut intervenir que suite à une action des travailleurs et ne comporter aucune restriction de leur droit d'expression ».

Jacques Ducos (Services, livre, commer-

ce) accuse la confédération d'intégration et dénonce une contradiction par rapport aux objectifs cédétistes. « Ces signatures nous enfoncent de plus en plus dans les structures capitalistes. Le gouvernement veut nous ligoter. » Il condamne toute politique contractuelle mettant en cause la liberté d'action syndicale.

Gilbert Estève (Syndicat national de la coisse autonome de Sécurité sociale des Mines) prononce lui aussi un véritable réquisitoire. « Le pouvoir pompidolien, contraint de contenter la soif de profit de ses mandants, ne peut sauver son autorité politique qu'en assurant au capital fugitif une augmentation du taux de profit net... les contrats sont donc un moyen d'intégration... D'ailleurs, leur contenu aussi est néfaste ; voyez celui de l'E.D.F. : l'augmentation des salaires est liée au produit national brut et à l'activité économique de l'entreprise... Nous sommes en pleine cogestion alors que nous nous y opposons ! La C.F.D.T. ne peut donner sa caution à une telle prostitution, d'autant qu'elle démobilise la classe ouvrière. »

## Contrats et révolution

Un fonctionnaire, un électricien et un cheminot pour défendre la signature. André Dalloz, André Congard et Raymond Martin s'y emploient.

Au préalable, François Staedelin (P.T.T. - Haut-Rhin) s'était prononcé pour la conclusion d'accords limités dans le temps. « Les travailleurs veulent se battre. L'échéance d'un contrat permet une mobilisation importante ».

André Dalloz s'indigne de toute insinuation de négociateurs vendus. « Ne condamnons pas a priori des militants parce qu'ils essaient d'agir dans les négociations ». Il justifie la signature de l'accord 1969 — pas parfait, certes ; mais la pression revendicative de ce secteur n'est pas la meilleure — et espère davantage de la seconde négociation, celle sur les traitements, notamment en matière de non-hiérarchisation.

A. Congard (Gaz-Paris) montre le pas positif de la convention gaz-électricité sur un terrain où la fédération C.F.D.T. agit depuis 8 ans : l'augmentation des salaires en fonction des conditions économiques ainsi que la possibilité de répartir la masse salariale, particulièrement pour

(Suite page 10)

faire progresser plus rapidement les bas salaires. « Ce ne peut être un traité de paix sociale. La C.F.D.T. continue à mener l'action. D'ailleurs, le préavis de trois mois ne porte que sur les grèves avec coupures de courant et sur le seul problème des salaires... Ne faut-il pas réserver la coupure de courant à des actions nationales interprofessionnelles à des objectifs prioritaires? »

R. Martin (Cheminots) estime que le fait de participer à la négociation des contrats ne lie pas l'organisation au gouvernement et que ce serait avoir une foi bien faible dans le socialisme démocratique si l'on se sentait lié au gouvernement par une telle négociation. « La politique contractuelle n'est pas incompatible avec une perspective révolutionnaire si les accords ne contiennent aucune clause contraignante, s'ils permettent une remise en cause du pouvoir des patrons, si les travailleurs sont consultés. »

« Les contrats, conventions, accords, ce n'est pas nouveau, dit-il aussi. Ce qui l'est, par contre, c'est la signification que le gouvernement a voulu leur donner, escomptant une intégration des travailleurs dans la « nouvelle société » qu'il propose. Les cheminots n'y ont pas souscrit. »

## Hymne à l'action

Finalément, d'une manière ou d'une autre, chacune des interventions a été un hymne à l'action.

« A l'automne 68, il était difficile d'en revenir à l'action nationale. Nous avons essayé, aux P.T.T., rapporte Henri Roze, d'impulser l'action la plus décentralisée possible sur les objectifs accessibles et proches des travailleurs. Le bilan de nos grèves est positif. Les accords avec la C.G.T. sont parfois difficiles... Encore préférons-nous un compromis à l'échec de l'action! Il faut lutter avant et pendant la négociation; refuser de juger nos actes à la lumière de la morale bourgeoise ambiante... et réveiller la conscience révolutionnaire dans chaque travailleur. »

« Les problèmes sont posés en termes d'action », dit Jacques Ducos (Services). Mai 68 se prolonge dans des actions dures où les militants s'engagent à fond... Pourtant, le courant de mai devrait plus profondément marquer l'action de la C.F.D.T. »

Les événements de 68? « Parlons de mai et non de mai-juin: l'important, c'est la lutte, pas l'armistice, affirme Claude Revel (Chimie Rhône-Alpes). Notre action a fait la C.F.D.T.; elle la développera. A la C.G.T., qui lutte pour le pouvoir d'achat, opposons notre combat pour un meilleur niveau de vie. »

Jean-Paul Clenet (Métaux Maine-et-Loire), se référant lui aussi à mai 68, prône l'action d'ensemble qui permet d'obtenir des résultats d'ensemble. « Il faut, au niveau confédéral, des revendications prioritaires proposées publiquement; défendre les plus défavorisés dans un esprit de lutte de classe. Evitons que l'action diversifiée ne devienne une addition d'actions dispersées. » Il est résolument pour l'unité d'action.

Marcel Gueheneuf (Métaux - Nantes), lui aussi, est partisan de définir un ou deux objectifs d'action précis — « non au catalogue » — pour éviter que ce soit le patronat ou le gouvernement qui le fasse! Par exemple: la retraite à 60 ans, la mensualisation, la suppression du travail au rendement.

Jacques Chereque, quant à lui, qui parle au nom de la Fédération générale de la Métallurgie, regrette que, dans le rapport

d'activité, les actions C.F.D.T. ne soient pas présentées comme un ensemble cohérent. « L'action professionnelle ne fait-elle pas partie intégrante de l'action C.F.D.T.? Le rapporteur a privilégié, hiérarchisé les différents types d'actions. Il accorde une dimension qualitative à l'action interprofessionnelle et quantitative à l'action professionnelle. Pour la F.G.M., il importe de favoriser l'action là où le pouvoir capitaliste prend sa source et là où prend racine, en priorité, la conscience de classe: l'entreprise, le trust. Il n'existe pas une forme d'action privilégiée; une synthèse est à réaliser en permanence. Car... dans une entreprise, l'action des ingénieurs sur l'information des niveaux de salaires, c'est de l'action qualitative. Car... une action de solidarité entre la F.G.M. et le syndicat de l'automobile du Chili à propos d'un licenciement collectif dans une usine Citroën, ... c'est encore de l'action qualitative. »

## NON A L'OPPRESSION

Les problèmes internationaux sont bien sûr, soulevés dans le débat d'activité, celui du Vietnam notamment.

Jacques Chereque demande une condamnation sans équivoque de la politique américaine en Indochine, condamnation rendue encore plus urgente et nécessaire depuis les récents événements du Cambodge et la répression dans les universités américaines.

Henri Guillou (Alimentation, Paris) marque son désaccord avec les positions confédérales sur la guerre en Indochine. Pour lui, la libération d'un peuple sous le joug d'un impérialisme ne peut se conquérir que par la lutte armée. Il est nécessaire, à ses yeux, que la C.F.D.T. condamne l'invasion du Vietnam par les Américains et apporte son soutien total au Nord-Vietnam.

H. Guillou rappelle également la lutte des maquisards du Tchad qui est aussi une lutte contre l'impérialisme.

Paule Dufour (Comptoir des Entrepreneurs) critique également la Confédération qui s'est tenue à l'écart, ces trois dernières années, des manifestations sur le Vietnam. Le comité régional parisien demande que cesse l'ambiguïté de cette situation et que la C.F.D.T. prenne contact avec le Mouvement de la Paix. A ses yeux, la participation de la C.F.D.T. au rassemblement n'est qu'un demi-pas dans ce sens, dans la mesure où la Confédération se fera représenter par Robert Duvivier, plus connu comme responsable de l'U.R.P. que comme représentant confédéral. Elle demande, en conséquence, que la C.F.D.T. y soit représentée par un membre de la commission exécutive.

Elle demande aussi que la C.F.D.T. se déclare solidaire de tous les peuples opprimés; condamne sans équivoque l'intervention américaine en Indochine, comme elle condamne l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, condamne les oppresseurs à l'Est comme à l'Ouest.

## Unité d'action

L'action; et l'action avec qui? Le 35<sup>e</sup> Congrès a repris à son compte les analyses antérieures de l'organisation. « Non aux attaques formulées contre la C.G.T. », dira Frapaud (Alimentation - Vichy). « Non à une attitude défensive, oui au dynamisme

et à l'impulsion cédétiste », ajoutera Emmanuel Bonby (Chimie - Paris).

Jean Kospar (Mineurs) fera le point: « L'unité d'action est indispensable actuellement. La C.F.D.T. doit s'en faire la championne... mais dans la clarté. Les seuls accords d'état-major risqueraient de semer la confusion. »

## L'information est la clef de la démocratie.

La transition naturelle, pour passer au chapitre suivant, c'est de réécrire ce slogan prononcé, affiché et développé au 35<sup>e</sup> Congrès: « Pas d'action sans information ».

## les immigrés leurs responsabilités

Mamadou Doukoura (Vitho-St-Ouen) a dénoncé les conditions de travail et de logement particulièrement inadmissibles faites aux travailleurs immigrés.

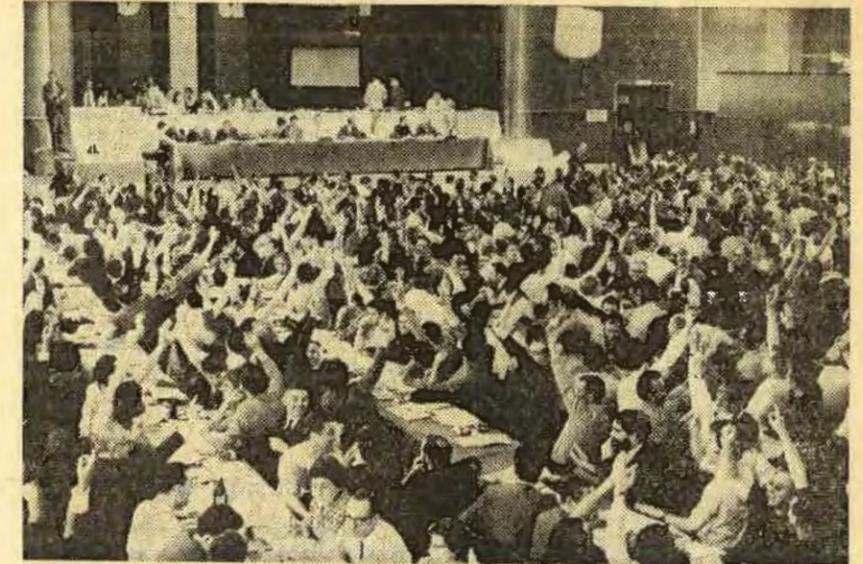
Il a fait état de son expérience dans une entreprise qui emploie une majorité de travailleurs immigrés de diverses nationalités. Il a cité une action récente menée par les travailleurs immigrés eux-mêmes. La direction, qui avait envoyé 132 lettres de licenciements aux grévistes, a dû les retirer, grâce à la solidarité des travailleurs, pour que le travail reprenne.



Les immigrés n'attendent pas que les travailleurs français les prennent en charge, mais qu'ils leur permettent de prendre eux-mêmes leurs responsabilités au même titre que les autres travailleurs.

Le problème des immigrés n'est pas un problème marginal; c'est un problème syndical. Que le travailleur soit noir ou blanc de peau, c'est toujours un travailleur!

« L'information est la clef de la démocratie », affirme Annick Vitols (Etudes et recherches E.D.F.). Jusqu'alors, elle n'a pas trouvé la place qui lui revient, bien qu'une véritable circulation de l'information s'avère indispensable pour l'instauration de la démocratie. Nous avons à reconsidérer notre comportement face à la télévision, aux formes d'information écrite et parlée, face aussi à la presse confédérale. Celle-ci doit respecter au maximum l'objectivité en n'écrasant pas tout sous l'éclairage syndical. L'information est une chose; la prise de position en est une autre... si



non on entraîne, voire on force la décision des travailleurs; on compromet la réalisation d'une démocratie véritable. » Après avoir fait des remarques, des critiques et suggestions sur « Syndicalisme Hebdomadaire » et « Syndicalisme Magazine », Annick Vitols conclut en souhaitant que l'on évite dorénavant la dispersion de l'information cédétiste et que l'on s'oriente vers une certaine concentration de nos différentes publications.

Henri Vautier intervient dans le même esprit, au nom de plusieurs syndicats de la région parisienne, du Nord et de Lorraine. « Nous voulons un syndicalisme de masse, un syndicat bien implanté sur le lieu de travail... Alors, dit-il en substance, mettons nos actes en concordance avec nos écrits. La démocratie implique que les moyens d'information se développent... Aujourd'hui encore, nos moyens d'information cédétistes sont dispersés, dispersés et incomplets. Nous devons mettre en place une presse syndicale puissante, concentrer nos moyens, généraliser les éditions de « Syndicalisme ». « Syndicalisme » demeure encore trop mal utilisé par les organisations. Développons la place de l'information — problèmes, nécessités, exigences — dans les sessions de formation. »

Il se prononce résolument favorable à la mise sur pied et au travail effectif du groupe proposé dans le rapport par le Secrétaire général... en vue de rationaliser l'information cédétiste et dans la perspective d'un rapport au Congrès confédéral de 1973.

Bernard Loiseau (Nièvre, Saône-et-Loire), Jacques Breil (E.D.F.), Marcel Simonin (Thomson-C.S.F.-Métaux, Loiret) et François Vanuyse (Ha-Cui-Tex) soulignent aussi l'importance des activités du style information, informatique et enquête dans leurs interventions: « La Confédération doit déterminer une réflexion et une perspective d'action sur l'emploi des ordinateurs; étudier l'incidence de l'informatique dans l'action syndicale... obtenir de l'Etat et des Directions le droit d'utiliser l'ordinateur... » « La Fédération Ha-Cui-Tex revendique l'heure d'information dans l'entreprise pour les travailleurs depuis plusieurs années. Elle doit être une revendication prioritaire. Revendiquons, en effet, dès à présent les moyens de démocratiser l'entreprise vers une société démocratique, socialiste, autogérée. »

## Le droit syndical.

Les contrats, l'action syndicale, l'information... mais ce n'est pas tout; les congressistes ont aussi abordé les problèmes d'emploi et de développement industriel, des salaires et du salaire unique, du droit syndical et des conditions de travail, de dégradation de service public, de relations avec les étudiants, avec les partis politiques.

## LES DANGERS DE LA PRIVATISATION

Pierre Autexier (personnels de défense nationale) insiste sur le mouvement de dénationalisation actuellement engagé (autoroutes, téléphone). « C'est dans la fabrication des armements que ce mouvement risque d'avoir le plus de conséquences. Déjà sur les 250.000 travailleurs employés dans cette branche, seuls 80.000 le sont par le secteur d'Etat. Les capitalistes ont trouvé là une nouvelle source de profits! A quels dangers peut nous amener, en ce domaine, la notion de profit! Les travailleurs de l'Etat souhaitent la coordination la plus large possible avec tous les secteurs intéressés pour que la C.F.D.T. puisse affirmer son refus du démantèlement du secteur public et agir efficacement. »

Nous les évoquons ici assez rapidement.

1 — L'emploi: « Des entreprises ferment leurs portes. Qu'allons-nous faire? interroge F. Staedelin (Haut-Rhin) qui explique que les travailleurs paient les frais de la mauvaise gestion des patrons. »

(Suite page 12)



Paule DUFOUR



Henri VAUTIER



Marcel GUEHENEUF



Annick VITOLS

**2** — Le développement industriel : « Dans les charbonnages, 100 000 emplois seront supprimés d'ici 1975 et aucune politique de reconversion n'est définie. Nous refusons, dit Jean Kaspar (mineurs), d'envisager la croissance pour la croissance sans considérer les finalités. »

**3** — Les salaires : « Il faut engager l'action pour négocier sur des salaires réels. Les patrons les tiennent pour leur propriété privée, affirme Jean-Paul Escobar (bâtiment, livre, Rennes). Il faut aussi populariser mieux encore — ce qui correspond aux aspirations des travailleurs — les augmentations égales pour tous. »

**4** — Le salaire unique : « Une femme ayant de jeunes enfants les élève dans tous les cas, qu'elle travaille ou non, dit Raymond Pinay (chimie, Puy-de-Dôme). La base normale des compensations doit être fondée sur le coût des frais occasionnés par l'éventuelle prise en charge des enfants par les équipements collectifs. Nous devons agir pour la mise en place des équipements collectifs nécessaires pour que le choix d'une activité professionnelle par les femmes n'aboutisse pas à leur faire faire deux journées consécutives. L'allocation de salaire unique doit être étendue à toutes les femmes travaillant ou non, ce qui reviendrait à l'inclure dans les allocations familiales. Ces allocations familiales doivent équivaloir au coût de revient du travail effectif de la mère. »

**5** — Le droit syndical : « La lutte doit continuer pour le droit syndical afin d'obtenir l'abaissement du seuil de 50 salariés, affirme René Piffard (agriculture). La situation discriminatoire des salariés de l'agriculture a été anéantie par la lutte. Grâce au développement de l'action avec la F.G.A. et la C.F.D.T., l'égalité a pu se concrétiser, en mai 68, en ce qui concerne notamment le S.M.I.C., la durée du travail et la couverture sociale. Cela a été conquis grâce à la volonté de lutte des travailleurs et à leurs nouvelles formes d'action, notamment l'occupation des locaux de travail. »

**6** — Les conditions de travail : « Dans l'information comme dans l'action, il faut mettre en avant la prévention (hygiène, sécurité, nuisances, etc.) dit Eliane Ginet (santé, Rhône). L'expérience de la Sécurité Sociale montre qu'il est impossible de socialiser un secteur sans en dominer tous les tenants et aboutissants (par exemple, médecine, industrie pharmaceutique, etc.) »

Gilbert Lelarge (métallurgie, Sarthe) aborde le problème des conditions de travail (2.114 accidents mortels en 1967). Il estime que cette situation remet en cause la gestion de l'entreprise. Rien ne sert de diminuer le temps de travail si c'est pour augmenter les cadences.

Gilbert Laube (hôtels, cafés, restaurants, Paris) souligne les conditions de travail pénibles (horaire hebdomadaire atteignant parfois 60 heures), la grande dispersion et les nombreuses petites entreprises, le grand nombre de travailleurs immigrés. « Mai-juin 68 a apporté des gains appréciables, mais la répression a ensuite été sévère. La liberté ne se quête pas, conclut-il, elle se prend. »

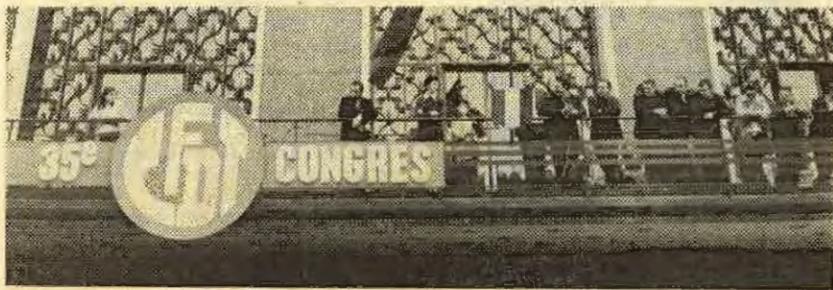
**7** — Les retraités : Aimée Vaugois (Union confédérale des retraités) : « Les moyens de prestations des retraités sont limités ; c'est aux actifs de prendre en charge leurs problèmes, eux qui font progresser la législation sociale. Dans notre société, alors qu'il y a des surplus dont on ne sait que faire, il y a, pendant le même temps, des défavorisés, des « économiquement faibles » qui ne peuvent manger à leur faim, ni vivre décemment. Il ne s'agit pas de faire la « charité », mais de lutter pour le droit à un troisième âge heureux. »

**8** — Les V.R.P. : Paul Mieyeville (Aquitaine) demande deux choses pour les V.R.P. : d'abord à ce que l'on ne les oublie pas dans les conventions collectives, ensuite que les U.D. et U.R. les accueillent avec le souci du soutien des minorités.

## La dimension politique.

D'Oliveira (Rhodia - Hucitex Rhône-Alpes) estime que mai 68 a fait découvrir les limites de l'action syndicale et mis en valeur la lutte de masse à dimension politique. Il refuse les contrats de progrès et se prononce pour l'unité d'action étudiants-travailleurs. Il condamne la loi anti-casseurs.

« La C.F.D.T. ne sait pas offrir de perspectives concrètes de prise du pouvoir par les travailleurs », dit Francis Bacon (Syndicat parisien des industries aéronautiques



**3** La réponse

Dans sa réponse aux intervenants, Eugène Descamps fit le point, clairement, chapitre par chapitre. En voici un résumé.

## 1 Les travailleurs immigrés

Il s'agit là aussi d'une responsabilité collective : nos interventions n'ont de sens que si, à la base, le problème est intégré dans les revendications quotidiennes ; que si dans toutes les sections syndicales le problème des travailleurs immigrés est considéré comme un objectif prioritaire dans l'action menée quotidiennement pour une solidarité effective.

et spatiales), qui reproche le soutien des « contrats de progrès » et aussi « d'avoir soutenu la candidature Poher » aux élections présidentielles.

A ce sujet, Jacques Chérèque (Métallurgie) estime que les positions C.F.D.T. auraient dû nous conduire, dès avant le premier tour, à ne pas être acculés « à un choix impossible ».

Emmanuel Bomby (Chimie, Paris) souligne l'apport des « gauchistes » au mouvement syndical.

« Il n'y a aucune ligne directrice à la C.F.D.T. », dit Jean Billau (Chimie, Paris), qui demande une stratégie véritable remplaçant une « tactique opportuniste ».

Michel Collignon (personnel des Compagnies aériennes) pense que le rapport manque d'analyse politique générale, notamment des plans de la bourgeoisie, de son pouvoir, de l'Etat.

## Les étudiants.

Les rapports de la C.F.D.T. avec les organisations étudiantes ont été évoqués par Chastel (Renault-Billancourt).

Il s'est interrogé sur les relations entretenues par certains dirigeants confédéraux avec des groupes d'étudiants tels que celui du Maroc. Il a demandé s'ils ne craignaient pas de nuire à l'U.N.E.F., s'ils pensaient susciter leur U.N.E.F.-Renouveau à eux ? Auquel cas il n'y aurait pas lieu d'être fier. Et les méthodes employées n'auraient rien de démocratique.

## 2 Les contrats.

En matière de politique contractuelle, une orientation avait été prise en 1965-1967 ; les choses ont changé depuis, c'est juste. Mais nous avons considéré les faits nouveaux. Nous avons eu un premier débat au Comité national d'octobre, puis d'autres discussions au Bureau confédéral. Mais à la vérité, chaque accord se situe dans un contexte particulier.

Les camarades de l'E.D.F. ont essayé les plâtres. Récemment, l'intersyndicale de Renault a signé un accord sur la mensualisation. La Fédération de la Métallurgie l'a trouvé insuffisant. Mais là aussi les camarades de chez Renault ont essayé les plâtres de la mensualisation. Aux autres d'en tirer la leçon et de faire mieux.

Les nouveaux organismes directeurs auront à préciser nos positions et définir nos orientations confédérales, mais dans le cadre du fédéralisme, il appartiendra toujours aux fédérations de prendre, en définitive, leurs options.

## 3 Le droit à la santé

La C.F.D.T., lorsqu'elle défend le droit à la santé pour tous, lorsqu'elle donne une priorité absolue à une politique de prévention contre la maladie, propose une politique globale prenant en charge toute la vie du travailleur.

Qu'il s'agisse de la médecine ou de l'industrie pharmaceutique, notre position est claire : il faut s'attaquer aux causes, aux structures et faire en sorte que cesse l'exploitation commerciale que nous connaissons.

## 4 Le salaire unique

La Confédération étudie le problème. Le Bureau national aura à examiner les conclusions du groupe de travail créé à cet effet. Dans cette attente, les positions antérieures demeurent celles de l'organisation, dans les travaux de commission du Plan notamment.

## 5 Les conditions de travail

Notre action, particulièrement dans les entreprises, devra prendre encore plus d'ampleur sur le problème des conditions de travail. C'est là un des aspects qualitatifs nettement mis en avant lors du printemps 68 et depuis. La lutte engagée pour la mensualisation doit intégrer la suppression du travail au rendement.

## 6 La gauche

Le secrétaire général parle des différentes organisations politiques de gauche et invite les congressistes à davantage de tolérance à l'égard des militants des autres organisations syndicales et politiques de gauche.

Si nous avons travaillé dans le passé avec la F.G.D.S. et avec son groupe parlementaire ceci pouvait faire aboutir ou avancer certaines de nos revendications. Maintenant nous n'avons plus au parlement un groupe important en état d'agir dans le même sens que nous pour les travailleurs.

Si au premier tour des élections présidentielles, il n'y a pas eu de candidat unique de la gauche, ce n'est pas de notre fait. Dès lors, il fallait essayer de sauver ce qui pouvait encore être sauvé.

Dans notre esprit, l'échec de Pompidou, c'était inévitablement la perspective de nouvelles élections législatives et le changement d'une assemblée nationale élue en juin 68 sous le coup d'une propagande éhontée du pouvoir.

Le candidat Poher s'était engagé formellement par écrit, par oral et à la T.V. à faire voter un statut démocratique de l'O.R.T.F. à réintégrer tous les journalistes licenciés en août 68 et l'on sait que l'information est un point capital dans un pays démocratique.

Appeler les Français à s'abstenir, donner des consignes d'abstention, c'était permettre à Pompidou de devenir Président de la République.

## 7 L'emploi et le développement économique

L'action des délégations cédétistes dans les débats qui ont lieu pour l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan est menée pour que soit prise en considération la nécessité d'un développement industriel permettant de réaliser un type de société qui corresponde aux besoins des hommes.

La C.F.D.T. a toujours souligné le danger que constituait le manque de prévisions face à la perte de vitesse économique de certaines régions ou à la fermeture d'entreprises. Nous avons préconisé des solutions. Plus que jamais

la politique de l'emploi doit être intégrée dans la politique globale pour s'attaquer aux causes et pas seulement aux effets.

Il s'agit là également d'une contestation permanente du régime économique incapable de satisfaire aux conditions d'une croissance harmonisée à travers les régions de notre pays.

## 8 Le F.A.S.

« Si la caisse de grève confédérale n'est pas encore un élément tactique et stratégique, elle n'a jamais été et n'est pas une assurance. C'est déjà, et ce doit être de plus en plus, un instrument de solidarité permanente. »

## 9 L'apport de mai 68

Le courant de mai portait des aspirations à plus de liberté, de responsabilités. Les mots d'ordre de démocratisation, d'autogestion avaient un contenu psychologique profond dans un monde de plus en plus étouffant pour tous les hommes. Les aspirations étaient vraiment porteuses d'avenir et la C.F.D.T. en a pris conscience.

Et l'on peut dire que parmi ces milliers de jeunes qui sont devenus maintenant des militants de la C.F.D.T. depuis mai 68, le plus grand nombre a fait l'apprentissage de la vie syndicale avec ses exigences quotidiennes.

Par contre, une infirme minorité, influencée par des groupes extérieurs, a voulu utiliser les structures syndicales à des fins extra-syndicales. Nous n'avons pas besoin de guides extérieurs. Nous ne nous sommes pas déconfectionnalisés pour trouver de nouveaux guides, de nouveaux maîtres à penser. Si les étudiants de milieu bourgeois veulent participer au combat ouvrier, ils doivent avoir suffisamment de simplicité pour se mettre à l'école de la vie ouvrière et du monde ouvrier.

Si des camarades jeunes veulent faire une action révolutionnaire avec des moyens de force, c'est leur affaire. Ces méthodes ne peuvent être celles du syndicalisme qui doit avoir la confiance des masses et faire progresser la conscience collective pour avancer ensemble.

Nous avons entendu ici réciter un certain catéchisme révolutionnaire sur la tactique et la stratégie de la prise du pouvoir comme si nous étions dans une assemblée s'appêtant à le prendre demain, nous seuls. Les catéchismes sont dépassés, même dans les églises, et Dieu sait pourtant si elle s'y connaissent et si elles avaient du métier.

Mieux que certaines analyses théoriques, il y a l'examen des réalités, la connaissance des hommes, le livre de la vie avec ses véritables richesses.

Avant de faire une pseudo-analyse révolutionnaire, il convient de regarder les faits.

Les faits dans ce pays, en 1970, sont l'existence d'un puissant parti communiste organisé, ramifié, mais très centralisé ; une C.G.T. qui recueille près de la moitié des voix dans les élections professionnelles et qui est encore pour beaucoup de travailleurs « le » syndicat ; la division de la gauche non communiste ; des groupes d'extrême gauche agissant souvent sans discernement, utilisant la violence gratuite — je pense au doyen Ricoeur et à d'autres ; un pouvoir fort, disposant de moyens renforcés ; un capitalisme bancaire, industriel, avec des ramifications internationales ; une classe ouvrière à des stades divers de conscience.

Les transformations que nous voulons opérer doivent tenir compte des réalités. Elles ne se feront que si la C.F.D.T. garde un contact étroit avec les travailleurs ; qu'à la condition d'être une force organisée, s'imposant collectivement une autodiscipline, des objectifs communs.

Pour opérer des changements en profondeur, il faut au moins réunir des hommes nombreux, formés ; disposer d'une organisation avec des ramifications dans tous les secteurs de la vie sociale, économique, politique ; un programme. Nous y travaillons. Enfin, il faut que les conditions soient réunies comme en 1936, 1945, 1968.

Si on se donne des perspectives révolutionnaires, il faut en même temps en prendre les moyens. Avoir un impact profond dans les masses. Pour obtenir cette adhésion, il faut être au contact de la masse, vivre sa vie, parler son langage, répondre à ses problèmes, agir avec elle, la faire progresser dans la compréhension des réalités et des luttes de notre temps ; non pas la conditionner, mais la faire progresser dans la conscience.

L'action, même la plus modeste, est en définitive plus révolutionnaire que n'importe quelle déclaration incendiaire.

## 10 La presse syndicale

« L'importance de l'information est de plus en plus reconnue dans l'organisation.

Les éditions fédérales aident à faire de « Syndicalisme Hebdo » le journal du militant C.F.D.T. qui est informé à la fois des actions confédérales et fédérales. Il serait souhaitable de multiplier demain ces éditions dans le sens du regroupement des moyens désirés par le plus grand nombre d'entre nous.

Le Bureau national devra se saisir de la question des problèmes de l'information C.F.D.T. en vue d'un débat de fond lors du prochain congrès.

Si chaque adhérent lisait le magazine chaque mois, si chaque militant travaillait avec l'hebdo, l'ensemble de nos militants disposerait de moyens d'action considérables.

## 11 Les formes d'action.

Nous n'avons pas à opposer les différentes formes d'action, professionnelle ou interprofessionnelle, diversifiée ou générale.

Il est de plus en plus nécessaire que des militants puissent assurer à tous les niveaux des responsabilités pour structurer l'action syndicale sur le plan de la branche, du trust national ou international. Pour inscrire également cette action professionnelle dans une action beaucoup plus large, globale, politique.

Le S.M.I.C. à 800 F, la lutte contre la « dénationalisation », pour la sécurité sociale ou la retraite à 60 ans, le relèvement des pensions, seule une action solidaire de tous les travailleurs permettra d'y arriver.

Quand on adhère à la C.F.D.T., c'est pour donner une double dimension à son action syndicale.

Réaliser des percées dans certaines branches, c'est bien, c'est nécessaire. Faire avancer tous les salaires, dans le même sillage, c'est mieux. Rappelons par exemple que les premiers régimes de retraites complémentaires ont été acquis en 55. Et que voilà seulement un mois que les employés de maison l'ont obtenu. Ceci appelle réflexion sur les moyens de la solidarité interprofessionnelle !...

Les Fédérations devraient être le moteur des actions professionnelles et la Confédération, le moteur des actions générales.

## 12 L'unité d'action.

Nous avons exprimé les difficultés de nos relations avec la C.G.T... Mais nous sommes condamnés à agir ensemble ; avec la C.G.T. et F.O. La C.G.T. ne peut plus pour des actions d'envergure agir seule, la C.F.D.T. ne le peut pas. Nous devons tenir compte de ce fait.

## 13 Le Vietnam

Les positions de fond de la C.F.D.T. sur le Vietnam n'ont pas changé, mais la situation s'est considérablement aggravée.

Nous pensons toujours qu'un des objectifs prioritaires est la prise de conscience du peuple américain de la nécessité d'un retour rapide à la paix. Nous avons réclamé l'arrêt immédiat, total et inconditionnel des bombardements américains sur le territoire de la république du Nord-Vietnam. Nous avons réclamé l'ouverture effective de négociations, avec la participation du F.L.N. Nous avons, avec insistance, demandé que le peuple vietnamien puisse enfin exercer son droit fondamental à la libre détermination de son destin, et quant à son régime politique et quant à sa forme d'organisation sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous luttons, et nous lutterons pour cet objectif fondamental.

Nous pensons que cette libre détermination de la population du Sud-Vietnam implique que des conditions impératives soient réunies :

— d'une part, le départ de toutes les troupes étrangères du territoire sud-vietnamien ;

— d'autre part, dès que ce sera possible, l'organisation d'élections libres sous contrôle international et la mise en place des garanties internationales nécessaires au respect de l'indépendance du Vietnam et des autres peuples d'Indochine.

En conclusion, Eugène Descamps ap-

pelle les adhérents et les militants cédétistes à participer massivement au rassemblement national de Vincennes le 10 mai.

## 14 Les organisations étudiantes.

La Confédération n'a jamais désavoué l'U.N.E.F. La C.F.D.T. était la seule centrale représentée au Congrès d'Orléans. Nous n'avons pas voulu faire une U.N.E.F. - Renouveau - C.F.D.T. Nous n'avons pas d'U.N.C.A.L. - C.F.D.T. Et pourtant nous fûmes souvent sollicités par des étudiants et lycéens. Notre souci constant fut que l'U.N.E.F. puisse redevenir la grande organisation syndicale des étudiants.

Cela étant, il ne faut pas se cacher la réalité : la multitude de fractions, l'absence d'unité interne, le désarroi de nombreux étudiants, l'absence de mobilisation des masses étudiantes sur des objectifs concrets.

Nous continuerons à travailler avec l'U.N.E.F., avec les étudiants. Nous poursuivons la même lutte qu'eux pour la transformation de la société, mais ceci ne doit pas nous empêcher d'échanger avec d'autres groupes d'étudiants. C'est dans cet esprit que nous avons eu des contacts avec le M.A.R.C. où agissent des étudiants qui ont voulu tirer le maximum de la loi d'orientation, qui dans le même temps désirent coopérer avec le syndicalisme ouvrier et particulièrement avec la C.F.D.T. sur des problèmes concrets (entreprise, gestion, médecine, etc.). Chaque fois que nous pourrions faire avancer des idées, favoriser des rapprochements, nous le ferons.

## 15 Santé : bonne !

Pour conclure nous pouvons dire que le bulletin de santé de la C.F.D.T. est bon. Nous avons, avec nos forces nouvelles, toujours plus de vitalité. Il nous faut cependant encore nous renforcer par de nouveaux adhérents, adapter nos structures et nos méthodes.

Il nous faudra aussi être toujours plus soudés, comme en mai 68.

Que ce congrès nous permette de faire une très large unité sur les objectifs dégagés !



TOUTE la presse a souligné la jeunesse d'âge et d'esprit de ce 35<sup>e</sup> Congrès, fertile en ovations, péripéties, discussions, polémiques et affrontements (fraternels) divers.

Soyons précis : la moyenne d'âge du Congrès était exactement de 35 ans. 72 % des congressistes avaient moins de 40 ans, et 26 % avaient moins de 30 ans.

Enfin, le Congrès comptait 20 % de femmes.

Tout rassemblement populaire a son lot de quiproquos.

Parmi les meilleurs de ce Congrès, celui-ci :

Deux congressistes un peu distraits se dirigent le mercredi à la mairie d'Issy au lieu de se rendre à la salle des fêtes.

Dans le hall de la mairie, un nombreux public patiente. Nos camarades, tout en bavardant, s'intègrent à la queue. « Vérification des mandats », pensent-ils.

Quand vint leur tour, jugez de leur surprise : on leur demandait de pointer !

Ils s'étaient présentés au bureau de chômage de la ville !

Parlant à la tribune de la charte financière, un militant de la Sarthe explique : « Le rapporteur a dû faire de la corde raide et se gratter le nombril pour essayer de nous l'expliquer. »

Un membre de la tribune d'interroger alors :

— On peut faire les deux en même temps ?

On sait que les interventions sur les rapports étaient théoriquement limitées à sept minutes.

À cet effet, un voyant lumineux était installé à côté du micro et s'allumait au terme du temps imparti.

Mais les plus malins ou les plus prolixes avaient découvert le truc : discrètement, ils recouvraient le voyant avec la copie de leur discours.

On parle, pour le prochain Congrès, d'un voyant sonore.

On n'arrête pas le progrès...

Un congressiste tenta de convaincre l'assistance que la C.F.D.T. n'était pas aussi déconfectionnée qu'on le prétendait.

— La C.F.D.T., affirmait-il sans rire, reste la fille aînée de l'Eglise Catholique !

A quoi le Congrès tout entier répondit en entonnant « L'Internationale ».

Drôle de cantique...

Un camarade de la marine marchande, convoqué

pu chanter « Dimanche à Orly » à l'apparition des gars des compagnies aériennes, « On prend toujours un train pour quelque part » avant les interven-

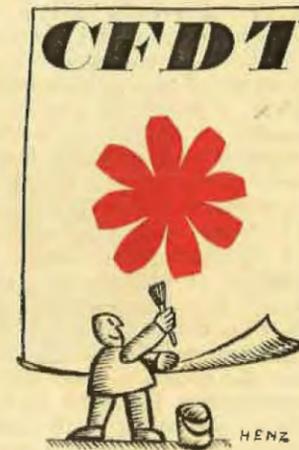
son pantalon, on ne monte pas au mât de cocagne.

La cause était entendue dès avant la clôture du congrès. Les seules et premières informations de la presse sur les travaux et options de la C.F.D.T. avaient amené des travailleurs à venir à Issy-les-Moulineaux prendre des cartes d'adhérents cédétistes, malheureusement aucun des 1.700 congressistes n'avait pensé à avoir des cartes en réserves pendant ces jours-là !

Vingt-cinq ouvriers d'un abattoir ont aussi écrit pour adhérer.

Qu'aurait-ce été si « Syndicalisme » était quotidien !

Juste l'espace de cinq jours, on a dévoré une tonne et deux cents kilos de papier ; quelque trente kilos d'encre et trois cents stencils.



tions des militants cheminots, « La jeune garde » avant que n'intervienne le représentant des retraités.

Heureusement, personne n'y a pensé...

La grande bataille des amendements fut aussi une lutte serrée contre la fatigue.

Chargé d'annoncer l'amendement 66, le président Raymond Martin dit au micro : et voici l'amendement... 1966 !

Bien sûr, les congressistes ont rectifié d'eux-mêmes...

Parlant de la charte financière et invitant les congressistes à faire preuve de modestie et de réalisme, un orateur rappelait le conseil d'un de ses professeurs qui affirmait :

— Quand on a un trou à

« Ces gars de la C.F.D.T., ils sont absolument increvables. » Ce commentaire est d'un représentant de la F.G.T.B. (Belgique), André GENOT, qui, « la fameuse nuit » du 9 mai, s'en allait fourbu, sur le coup d'une heure du matin... alors que les 1.700 continuaient encore et encore !



Le représentant du Togo a fait chanter le Congrès en cœur... mais quand même pas avec les paroles du document d'orientation.

# RÉSOLUTION SUR...

## L'ACTION

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral souligne l'importance des luttes menées depuis 1967, notamment durant les semaines de mai et juin 1968, contraignant le gouvernement et le patronat à modifier leur politique économique et sociale réactionnaire et à concéder des avantages importants tant dans les négociations de Grenelle que dans celles qui les ont prolongées jusqu'au niveau des entreprises.

Malheureusement, si cette extraordinaire poussée populaire a réussi à mettre en question la politique économique et sociale, le pouvoir politique est resté entre les mains des forces capitalistes qui ont pu reprendre en mains la situation et engager un processus de récupération d'une part importante du pouvoir d'achat concédée sous la pression des travailleurs.

De plus, pour sauvegarder leur pouvoir, elles n'ont pas hésité à sacrifier les équipements sociaux les plus essentiels à la vie des travailleurs : les prévisions déjà insuffisantes du V<sup>e</sup> Plan, ne seront même pas réalisées dans des domaines prioritaires comme ceux de la Santé, du Logement...

L'Education Nationale elle-même n'a pas disposé des crédits à la mesure de ses besoins, et la politique scolaire et universitaire vise davantage à endiguer la révolte de la jeunesse étudiante qu'à doter le pays d'un système d'enseignement permettant aux enfants d'avoir des chances égales dans la vie, sans distinction de classe, de sexe ou de nationalité.

La politique économique et sociale, amorcée depuis quelques mois, sous l'étiquette trompeuse de la « nouvelle société », n'est autre que l'accélération de l'intégration de la France dans le mode de développement industriel néo-capitaliste, caractérisé par une progression plus rapide de la consommation individuelle, la dégradation des équipements collectifs à caractère social. La remise au capitalisme privé des services rentables du secteur public pour lui permettre d'accroître ses profits aboutit au transfert à des puissances privées, politiquement irresponsables, des décisions majeures d'investissement motrices de l'économie et au travers desquelles se façonnent la société et la civilisation de demain. C'est cette conception d'ensemble qu'expriment les options du VI<sup>e</sup> Plan qui tracent les grandes lignes de la politique d'insertion du capitalisme français dans le système capitaliste mondial dominé par les Etats-Unis.

Le Congrès constate que les mêmes forces dominantes contrôlent le développement de l'Europe des Six, imposent la même orientation à la politique économique et sociale de cette Europe, et au-delà des frontières de celle-ci, continuent à maintenir les pays du Tiers-Monde dans un état de subordination économique et politique.

Cette subordination se concrétise notamment par l'exploitation scandaleuse et les multiples discriminations dont sont victimes 3 millions de travailleurs immigrés en France.

Rappelant la nécessité impérieuse d'une lutte commune des travailleurs immigrés et français, le 35<sup>e</sup> Congrès décide d'ouvrir, dans toutes les organisations confédérées un large débat, appuyé sur l'expérience, sur les conditions d'un développement réel de cette lutte commune.

De cette manière, dans la réflexion commune et dans l'action doit apparaître l'étroite solidarité qui unit entre eux l'ensemble des travailleurs de notre pays mais aussi les travailleurs européens et ceux du Tiers-Monde, les uns victimes du développement industriel capitaliste, les autres de l'impérialisme économique et politique du capitalisme international.

Dans la société actuelle, un certain nombre de courants d'opposition et de contestation du système capitaliste naissent et se développent, sans cependant que dans l'immédiat soit réellement menacée la domination des forces conservatrices aussi bien sur le plan social, économique que politique, tant au niveau national qu'au niveau européen et mondial.

Dans le contexte français, cette domination cherche à se rendre acceptable par une politique ambiguë de « participation » et de « concertation » qui vise en réalité à faire approuver par les travailleurs le modèle de développement néo-capitaliste.

En opposition à cette politique et à cette domination, la C.F.D.T., aussi bien par les objectifs que les terrains de lutte et les moyens d'action que dès à présent elle propose aux travailleurs, a la volonté d'agir sans tarder pour préparer le passage de la société capitaliste à la société démocratique et socialiste qu'elle vient de définir, en visant à travers l'action revendicative le développement de la prise de conscience collective par les travailleurs de la nocivité de la société capitaliste et de la nécessité d'une société socialiste et démocratique.

Suivant les objectifs poursuivis et les revendications à faire aboutir, cette action s'appliquera sur des centres de décision situés dans ou hors de l'entreprise.

« Le Congrès manifeste son désaccord fondamental avec les orientations qui président actuellement à l'élaboration des options du VI<sup>e</sup> Plan qui est plus que jamais le moyen de concertation des intérêts capitalistes.

« Il mandate le Bureau national pour engager un débat dans l'organisation afin de décider d'un éventuel retrait de nos représentants lors de la deuxième phase d'élaboration du Plan ».

« La C.F.D.T. doit mettre son action quotidienne en conformité avec ses perspectives de transformation de la société. Elle doit donc, en permanence, confronter les besoins exprimés par les travailleurs avec ses objectifs à long terme. Elle doit faire coïncider ses objectifs d'action qui en découle avec les besoins des travailleurs.

« Il ne peut être question de rechercher la compatibilité de ses objectifs avec la logique capitaliste mais, au contraire, accentuer les déséquilibres du capitalisme et préparer ainsi la voie du passage au socialisme démocratique ».

Dans ces conditions, le Congrès considère que l'action doit être portée :

## 1 - au niveau

### professionnel

L'OBJECTIF prioritaire est de développer les droits syndicaux, c'est-à-dire le pouvoir syndical défini comme la capacité collective des travailleurs groupés dans le syndicat de faire pression sur le pouvoir patronal.

Les négociations de Grenelle ont fait admettre le droit syndical, premier pas vers la reconnaissance de l'activité syndicale dans l'entreprise, c'est-à-dire d'un droit s'exerçant collectivement par la section syndicale d'entreprise.

La lutte doit donc être poursuivie et, pour cela, les terrains à retenir sont :

a) La limitation de l'arbitraire patronal en développant le rapport de force pour imposer la généralisation de la négociation syndicale de conventions collectives à tous les niveaux et d'accords d'entreprise sur tous les aspects individuels et collectifs du contrat de travail, et notamment les salaires réels et les conditions de travail, sans que jamais cette négociation puisse aboutir à une restriction des droits syndicaux.

b) Le droit à l'information orale sur les lieux et le temps de travail, le droit à la formation par l'extension et l'indemnisation du congé-éducation : une heure payée par mois à tous les travailleurs pour les activités syndicales.

c) Le rétrécissement d'un éventail hiérarchique des salaires et des qualifications lié à une stratégie patronale d'intégration à l'entreprise des travailleurs les plus qualifiés ; la remise en cause de l'exercice de l'autorité, non en opposant entre elles les catégories de travailleurs, mais en instaurant des rapports humains entre les salariés.

d) L'établissement d'un statut unique pour tous les travailleurs de l'entreprise quelle que soit leur qualification professionnelle.

e) L'égalité effective pour les travailleuses :

— par l'accès et la promotion dans tous les emplois ;

— l'égalité des salaires et rémunération, notamment par la suppression de l'affectation arbitraire de certains travaux à la main-d'œuvre féminine.

f) L'égalité effective pour les travailleurs immigrés en matière de salaires, protection sociale, promotion et droits syndicaux.

g) La réduction du temps de tra-



vail sans perte de salaire, avec la volonté d'aboutir aux 40 heures dans les prochaines années, et à l'avancement de l'âge de la retraite.

h) Faire participer les entreprises au coût humain et social consécutif à une urbanisation déficiente par :

— le paiement du temps de transport comme temps de travail ;

— le paiement des cartes de transport.

i) La généralisation et l'avis délibératif du C.E. sur l'utilisation du prélèvement de 1 % logement sur les salaires afin qu'il serve effectivement aux fins sociales pour lesquelles il a été institué ; son instauration pour les travailleurs de l'Etat et des collectivités locales dans les mêmes conditions que pour les entreprises privées.

Tous ces objectifs, tendant à renforcer le pouvoir syndical, se situent clairement dans le cadre de l'action de la C.F.D.T. visant à préparer les conditions d'une société socialiste à base d'autogestion, en particulier au niveau des entreprises.

Ceci implique :

— Que la section syndicale soit un moyen déterminant de la bataille de classe pour les revendications, le recueil de l'information, le moyen de mise en œuvre des rapports de force et d'élaboration des décisions, l'instance de négociation au niveau de l'entreprise. Elle définit la politique générale d'action et coordonne l'activité des délégués du personnel, du C.H.S., du Comité d'entreprise ;

— Que, dans la Fonction publique et le secteur nationalisé, soit élargi le rôle des institutions représentatives des travailleurs et imposé le droit de négociation à tous les niveaux.

## 2 - dans la société

A. — ASSURER A CHACUN LE DROIT AU TRAVAIL, c'est-à-dire le droit à un emploi socialement utile et de nature à favoriser le développement de sa personnalité.

Combattre toutes dispositions et organisations du travail tendant à constituer et à utiliser une main-d'œuvre d'appoint échappant à la protection des lois sociales et de l'action syndicale afin de l'exploiter davantage.

B. — AMELIORATION PLUS RAPIDE que pour les autres catégories de la situation des travailleurs payés au S.M.I.C. ou chargés de famille, des personnes âgées, des handicapés et invalides.

C. — METTRE FIN AU STATUT SOCIAL INFÉRIEUR, au rôle prédéterminé dans lesquels sont particulièrement enfermés certains groupes humains et ainsi encore plus exploités dans la société capitaliste. Cette lutte portera notamment :

- En ce qui concerne les femmes :
- La modification de tout ce qui, dans la législation générale et sociale, tend à les maintenir dans une situation de subordination ;
- La réalisation d'une formation mixte à tous les niveaux et dans tous les types d'enseignement.

Le Congrès se félicite de la décision du Bureau confédéral de charger un groupe de travail mixte, de lui proposer les modalités d'une discussion approfondie de ces problèmes dans l'ensemble des organisations confédérées.

● En ce qui concerne les travailleurs immigrés :

- La garantie pour eux des mêmes conditions de logement, de salaires, de formation professionnelle et des mêmes droits syndicaux que les travailleurs français.

D. — LUTTER : CONTRE L'EXPLOITATION ET LA SEGREGATION dont sont particulièrement victimes les travailleurs, les immigrés, les personnes âgées dans l'habitat par :

- La réservation de l'aide de l'Etat aux types de logement convenant à ces catégories ;
- L'appropriation collective du sol nécessaire à une urbanisation correcte au moyen d'un office foncier dans chaque agglomération, sans laquelle il n'est pas de solution possible à la construction de logements de qualité, étant donné la part du prix des terrains dans le coût de la construction ;

- Contre les multiples nuisances découlant de l'industrialisation (pollution de l'air et de l'eau, destruction des espaces verts, etc.), l'action des C.E. et des C.H.S. peut être déterminante dans la mise à l'action des travailleurs dans les entreprises, des formes d'action de masse étant à organiser avec d'autres organisations représentatives de la population ;
- Pour répondre aux besoins de toutes les familles et de leurs enfants, en exigeant les équipements collectifs nécessaires (crèches, services divers).

Pour imposer la réalisation d'un cadre de vie humain, le Congrès engage les organisations confédérales à préparer sur ces bases la rencontre nationale des 4 et 5 novembre 1970 qui contribuera à mettre au point de nouvelles formes de luttes contre la dégradation du cadre de vie.

E. — Etant donné l'importance de L'EDUCATION dans la formation de l'être humain dès l'enfance, le Congrès décide la constitution d'une commission confédérale chargée d'élaborer une position confédérale à partir des propositions des enseignants C.F.D.T. et de celles du rapport « Problèmes humains d'une société en développement ».

Cette commission devra intégrer dans son analyse et ses solutions, non seulement l'égalité des chances à assurer pour tous les enfants, mais encore la nécessité de donner à chaque adulte les moyens permanents d'accéder aux connaissances lui permettant de développer son niveau culturel et ses capacités professionnelles.

Dans l'immédiat, en matière de FORMATION PROFESSIONNELLE, la C.F.D.T. poursuivra son action pour :

- La reconnaissance du droit à la formation pour tous, ce qui implique les moyens nécessaires pour qu'elle soit effectivement ouverte à tous ;
- L'intervention syndicale dans la définition et le contrôle du contenu de cette formation.

D'une façon plus générale, le Congrès engage les organisations confédérées à lutter contre l'emprise de plus en plus grande des intérêts privés sur l'enseignement professionnel et l'Université.

F. — Les discriminations se manifestent de plus en plus dans le domaine de LA SANTE, au fur et à mesure de l'emprise des capitaux privés. Ils orientent la médecine en fonction de leurs intérêts propres à travers l'action des trusts pharmaceutiques et des établissements sanitaires à but lucratif. Ils s'opposent à toute politique cohérente de la santé et, en détournant les ressources de la Sécurité sociale, vident cette institution de sa signification dont la conception d'orientation socialiste attaquant dans son fondement même l'économie capitaliste.

Pour obtenir que les ressources produites par les travailleurs leur donnent le moyen de préserver leur santé d'une façon efficace pour tous, il est indispensable d'attribuer des ressources nécessaires à ceux qui sont privés de travail et de développer sécurité et prévention.

La santé de la population impose de prioriser l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans les entreprises, l'habitat, les loisirs, les transports, la vie urbaine.

Afin de prévenir les inadaptations sociales, il faut développer au maximum les équipements sociaux et culturels permettant l'épanouissement des enfants et des adultes, une préparation à la vie collective, une véritable promotion sociale dans les quartiers.

Tout ceci exige la mise en place d'une politique de la santé qui :

- Tienne compte des besoins sociaux ;
- Privilège en matière sanitaire une médecine préventive sur la médecine curative ;
- Tend à rationaliser la distribution des soins et de médicaments de qualité, accessible à tous ;
- Favorise une vie sociale en fonction de l'épanouissement humain et non au service du capital ;
- Condamne, de ce fait, toute notion d'assistance.

Dans ce but, le Congrès engage les syndicats :

- A combattre énergiquement toute forme d'exploitation entretenue par la médecine libérale en la dénonçant auprès de la population et à combattre le développement des équipements de services de santé privé et de fabrication, de distribution pharmaceutique à base commerciale ;

● A agir :

a) Pour développer :

- \* Les équipements publics et améliorer la qualité de leurs services ;
- \* Le salariat des personnels médicaux et paramédicaux ;

b) pour augmenter le nombre de médecins dans une perspective de transformation fondamentale des études médicales et le financement public attribué à la formation des personnels médicaux et des travailleurs sociaux.

L'ensemble de ces orientations nécessite :

- la participation du budget de l'Etat aux investissements collectifs et au coût des services rendus,
- la mise en place d'un régime unifié de Sécurité Sociale financé par l'ensemble de la collectivité nationale.

Ainsi une véritable redistribution du revenu national pourrait garantir des ressources suffisantes aux personnes âgées, aux familles, aux malades, aux handicapés pour subvenir à leurs besoins.

Le congrès mandate le Bureau national pour étudier les conséquences de la participation syndicale à la gestion des organismes sociaux et l'action qu'elle doit engager auprès des travailleurs.

G. — Afin de permettre l'information complète des travailleurs, la C.F.D.T. demande le droit pour les organisations syndicales de s'exprimer librement à l'O.R.T.F.

H. — Dans la perspective d'une planification démocratique, nos objectifs intermédiaires : nationalisation effective des secteurs-clés de l'économie notamment du système bancaire et de crédit, contrôle et orientation de l'autofinancement, constitution d'une caisse nationale d'investissement, sont évidemment maintenus.

Dans l'immédiat, face à l'offensive du patronat et du gouvernement cherchant le pouvoir des classes dominantes par une expansion industrielle rapide se réalisant inévitablement au détriment des besoins satisfaits par des équipements collectifs, la lutte doit être conduite en vue :

— de la démythification du taux de croissance pour montrer qu'il valorise les effets de l'expansion industrielle et cache la dégradation des conditions de vie de la quasi-totalité de la population ;

— de montrer constamment l'impossibilité pour ce système d'assurer le plein emploi ;

— de dépasser l'organisation classique des consommateurs dont le gouvernement veut faire un instrument de sa politique de contrôle des prix, pour en faire un outil dans la lutte contre les absurdités de la société de consommation (affaiblissement volontaire de la qualité des produits pour en réduire la durée, multiplication injustifiée des modèles, gaspillage publicitaire, etc.) ;

— de l'implantation d'entreprises dans les régions en déclin.

### 3 - au niveau des méthodes d'action

**S**UR ces divers terrains de lutte, l'avancée vers ces objectifs sera réalisée par la répartition des responsabilités de l'action entre tous les niveaux de l'organisation.

Cette méthode donne toute leur place à la fois aux initiatives élaborées à la base et à l'action des Fédérations.



tions, Unions départementales et régionales, et à la Confédération, action de proposition des thèmes unifiants, d'information, de coordination et, si les circonstances le permettent, de globalisation.

Le Congrès estime que cette action, pour être à la mesure des objectifs poursuivis, doit s'inscrire dans un effort constant pour rassembler le plus largement possible les forces syndicales, mais aussi réa-

liser des alliances avec des forces populaires et politiques dont les forces étudiantes. A cet égard, la C.F.D.T. poursuivra ses discussions avec l'U.N.E.F.

Dans ce but, la C.F.D.T. travaillera à réhabiliter l'action politique auprès des travailleurs, afin que ceux-ci, en tant que citoyens, contribuent d'une façon active à l'action des organisations politiques qui veulent construire une société socialiste et démocratique.

De plus, l'action syndicale de la C.F.D.T. doit contribuer à rendre possible l'alternative politique capable d'assurer le passage vers cette société.

Enfin, la C.F.D.T. demeure disposée au dialogue avec tous les courants et formations politiques qui partagent ses aspirations, ses perspectives de transformation de la société et sa volonté de progrès social, sans qu'aucune ingérence extérieure ne puisse intervenir dans les décisions démocratiques des travailleurs qu'elle regroupe.



### 4 - au niveau international

#### A. EUROPE

La C.F.D.T. est convaincue que l'action préconisée par elle doit se prolonger au niveau européen en y recherchant les mêmes terrains de lutte et en y poursuivant les mêmes objectifs : la construction d'une Europe unie, socialiste et démocratique. Elle est, d'autre part, consciente que les problèmes européens ne peuvent être isolés du contexte mondial.

Dans ce but, la C.F.D.T. entend travailler à la structuration d'un syndicalisme européen capable de faire échec, en unité avec les organisations du Tiers-Monde, au développement d'une Europe des affaires par :

— le développement des liaisons et des actions communes entre les organisations syndicales des entreprises de même nature situées dans et hors les six pays membres de la C.E.E., y compris dans les pays du Tiers-Monde intéressés ;

— la mise en commun des moyens d'action européens et, dans toute la mesure du possible, des structures syndicales, dans une perspective unitaire, entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles affiliées à la C.M.T. et à la C.I.S.L. ;

— la concertation régulière entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles européennes affiliées à la C.M.T. et à la C.I.S.L., ainsi qu'avec les organisations françaises et italiennes appartenant à la F.S.M. Cette concertation doit permettre de dégager des objectifs précis se situant dans nos perspectives de lutte contre le capitalisme international par l'appui à la lutte courageuse des syndicalistes et des démocrates des pays européens, subissant des dictatures fascistes : Espagne, Portugal, Grèce ;

— le développement d'actions communes avec les organisations syndicales des pays du Tiers-Monde, notamment avec ceux associés à la communauté européenne.

#### B. DANS LE MONDE

La C.F.D.T. est convaincue de la priorité d'une lutte solidaire entre les peuples du Tiers-Monde pour leur développement et leur libération et les travailleurs des pays industrialisés, pour une société démocratique et socialiste.

C'est pourquoi, elle a la volonté :

— de sensibiliser les travailleurs français sur la dimension internationale et la relation avec le Tiers-Monde des problèmes que leur pose leur situation dans la société industrielle capitaliste ;

— de rechercher les moyens politiques pour associer la lutte contre les structures capitalistes de la société française à celle que mènent les travailleurs du Tiers-Monde ;

— de faire que la C.M.T., en devenant de plus en plus la centrale syndicale agissant dans ces perspectives de développement et de libération, concrétise la solidarité internationale ;

— plus généralement sur le plan mondial, de développer ses propres contacts avec les organisations syndicales, affiliées ou non à une internationale, qui luttent pour le développement et la libération des peuples.

Ainsi la C.F.D.T. contribuera à faire qu'à travers le monde entier, les travailleurs puissent compter sur une action syndicale efficace dans la conquête de leur liberté et de leur responsabilité.

Le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. souligne l'importance, pour l'aboutissement de ces différents objectifs, de leur prise en compte dans l'action jusqu'au sein des entreprises.

C'est pourquoi il appelle l'ensemble des organisations affiliées à adapter la formulation des revendications et les formes d'action aux diverses situations, afin que dans l'action se modifient les situations et les rapports de force et s'accélère la prise de conscience collective par les travailleurs de la nocivité de la société capitaliste et de la nécessité d'une société socialiste.

# La nouvelle direction confédérale

Les nouveaux statuts une fois adoptés (voir pages 2, 3 et 4), le Congrès a élu la nouvelle direction confédérale. Dans le Bureau National, il y a quatre catégories de membres. Ont obtenu et sont élus :

## LE BUREAU NATIONAL

### Première catégorie :

#### CANDIDATS PRESENTES PAR LES FEDERATIONS

1. LAFONT M.-Jeanne .....	17.283
2. ROLANT Michel .....	16.617
3. MARTIN Raymond .....	16.468
4. CHEREQUE Jacques .....	16.042
5. MARTIN Joseph .....	14.829
6. CASPARD Paul .....	14.163
7. TOUTAIN Roger .....	13.048
8. LE BELLER Emile .....	12.549
9. BRANCHEREAU Pierre .....	12.513
10. DIZIER Bernard .....	12.315 élus

### Deuxième catégorie :

#### CANDIDATS PRESENTES PAR LES REGIONS

1. NICOLO Félix .....	18.299
2. DECLERCO Gilbert .....	17.689
3. CONRAUD Jean-Marie .....	16.460
4. DUVIVIER Robert .....	16.428
5. DELASSUS Bernard .....	16.385
6. FRAISSE Max .....	16.326
7. CHOVEL Etienne .....	15.701
8. JEANNE Pierre .....	15.561
9. DUBONNET Christian .....	15.448
10. DILLINGER Charles .....	13.458 élus

### Troisième catégorie :

#### CANDIDATS PRESENTES PAR LE CONSEIL CONFEDERAL SORTANT

1. DETRAZ Albert .....	19.568
2. ALIDIERES Jean .....	19.511
3. BONETY René .....	19.408
4. DESCAMPS, Eugène .....	19.166
5. DECAILLON René .....	19.112
6. SALANNE René .....	18.896
7. LAOT Jeannette .....	18.790
8. LUCAS Laurent .....	18.597
9. KRUMNOW Alfred .....	16.691
10. MAIRE Edmond .....	14.503 élus

### Quatrième catégorie :

#### CANDIDAT PRESENTE PAR L'UNION CONFEDERALE DES CADRES

FAIST Roger .....	17.701 élu
-------------------	------------

Ce numéro spécial - 35<sup>e</sup> Congrès ne comporte aucune édition fédérale. Nous reprendrons, avec le prochain Hebdomadaire, la publication de nos six éditions.

## LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Lors de sa première réunion, le Bureau National a décidé à l'unanimité que la Commission Exécutive serait composée de dix membres.

Ont obtenu (sur 31 votants) :

René BONETY .... 28 v.

Eugène DESCAMPS 28 v.

René SALANNE ... 28 v.

Jean ALIDIERES ... 27 v.

Laurent LUCAS ... 27 v.

Albert DETRAZ .... 26 v.

Fredo KRUMNOW . 26 v.

Jeannette LAOT .... 26 v.

René DECAILLON . 25 v.

Edmond MAIRE ... 25 v.  
élus

Eugène DESCAMPS a été élu secrétaire général par 24 voix sur 30 votants (2 nuls, 4 blancs).

Laurent LUCAS a été élu secrétaire général adjoint par 25 voix sur 30 votants (1 nul, 4 blancs).

Jean ALIDIERES a été élu trésorier par 28 voix sur 30 votants (2 blancs).

## UNE LEÇON DE DÉMOCRATIE OUVRIÈRE

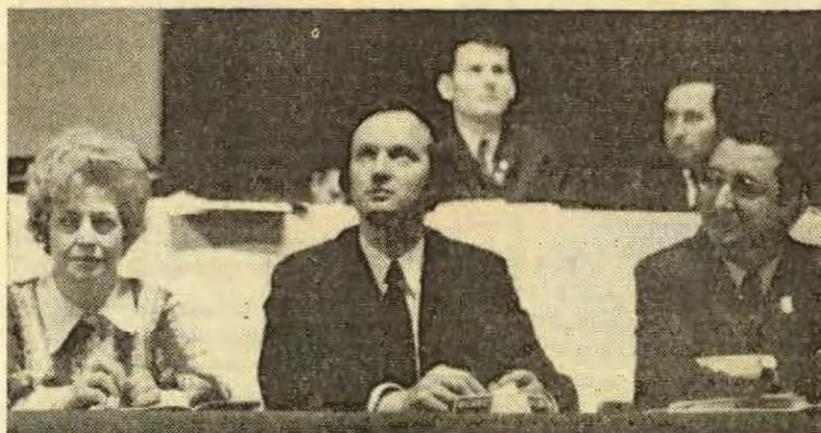
Les avis n'avaient pas manqué avant que ne se tienne le Congrès pour mettre en garde la C.F.D.T. au moment où elle allait débattre au fond de ses options fondamentales. Albert Detraz, dans un discours de clôture, les a rappelés. « On nous a dit : Vous allez avoir de la contestation ! Mais c'est une bonne chose. La C.F.D.T. est assez libérale pour que la contestation puisse s'y exprimer. La C.F.D.T. est assez forte pour la supporter. » Et d'en conclure sur ce point : « Nous avons donné aussi une leçon de démocratie ouvrière. »



... les « anciens » et les « nouveaux »

Le 35<sup>e</sup> Congrès a chaleureusement acclamé « les partants » ; amitié, fraternité, reconnaissance, « coup de chapeau », tout ça était contenu dans la claque des mains. Ci-dessus, à gauche, René Mathevet et André Jeanson, applaudis par Jean Alidières et Eugène Descamps.

Par ailleurs, trois nouveaux visages à la Commission exécutive (de gauche à droite, ci-dessous) : Jeannette Laot, présidente de la Commission féminine ; Fredo Krumnow, secrétaire général de la Fédération Ha-Cui-Tex, et René Salanne, responsable du Département international.



## ANDRÉ JEANSON ET RENÉ MATHEVET QUITTENT LA DIRECTION CONFÉDÉRALE

LES nouvelles structures adoptées par le congrès et maintenant en place ne permettent pas de faire facilement l'état des départs et des arrivées à la direction politique confédérale. Cependant, un certain nombre de camarades qui étaient au Bureau confédéral et qu'on ne retrouve pas dans ce Bureau national ont quitté cette direction.

Albert Detraz, dans le discours de clôture du congrès, les a salués : Maurice Bouladoux, François Lagandré, Paul Butet, Raymond Lebescond, Jean Maire, Jean Monnier. Il s'est particulièrement attaché à parler de deux autres partants.

● René Mathevet, ancien travailleur de Manufrance à St-Etienne, licencié pour activité syndicale, déporté en camp de concentration, ancien secrétaire de l'U.D. de la Loire, membre du Bureau confédéral, responsable depuis 1962 du secteur d'action professionnelle et sociale de la C.F.D.T., vice-président de la C.F.D.T. depuis 1967. Il a été l'un des artisans de l'évolution de la C.F.T.C. en C.F.D.T., et l'un des premiers à lancer la C.F.D.T. dans la voie du socialisme démocratique.

● André Jeanson, président de la C.F.D.T. — « un peu malgré lui » depuis 1967 — est militant depuis 1937. Il a tenu une place de conciliateur dans la C.F.D.T. Il s'est employé à faire les synthèses difficiles. Il a su dégeler les positions les plus intransigeantes. Parlant du rapport d'orientation qu'André Jeanson a présenté au Congrès, Albert Detraz a déclaré s'adressant à lui : « Tu as gardé le plus difficile pour la fin de ton mandat ».

Le Congrès tout entier s'est associé par de longs applaudissements à l'hommage rendu à ces militants qui prenaient leur retraite syndicale.

S'il en est qui partent, d'autres arrivent. Parmi les nouveaux arrivés à la commission exécutive (par rapport à l'ancien bureau confédéral) deux noms.

● Jeannette Laot, 45 ans, Bretonne, présidente de la Commission confédérale féminine.

● Fredo Krumnow : 42 ans, Alsacien, secrétaire général de la Fédération Ha-Cui-Tex, rapporteur de l'une des deux contre-propositions au rapport Jeanson à ce congrès.

● René Salanne : 42 ans, Basque, responsable du département international de la C.F.D.T.

TOUT spectacle implique public, scène et coulisses. Le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. aux yeux des visiteurs, pouvait apparaître, à certains égards, comme un grand spectacle syndical aux dimensions diverses. Mais son originalité tenait à ce que tout le monde était acteur. Soit un immense happening verbal où 1 700 militants, directement ou par orateur interposé, pouvaient s'exprimer.

Mais avant d'accéder à l'épreuve du micro ou de l'applaudissement collectif il fallait atteindre chaque matin le métro Mairie-d'Issy, proche de la salle du Congrès, et qui, entre 7 h 30 et 8 h 30, connaissait une affluence énorme : sur 100 personnes qui descendaient à cette station, 90 étaient militants C.F.D.T. Cela donnait aux rames un petit air de pré-mini-congrès...

À l'entrée de la salle des Fêtes, une affiche de ciné-club proposait un film de Bergman : « Le silence ». Soulignant la contradiction, un militant proposait avec humour de la remplacer par celle du dernier film d'Apudard (paraphrasée) : « Ils boivent pas (enfin presque), ils fument pas (si on veut), ils draguent pas (faute de temps) mais pour causer, ils causent ! »

Au vestiaire, une main anonyme avait affiché une grande ardoise où l'on

pouvait lire : « Toutes les lois sont scélérates ! »

Si c'est vrai, on n'est pas là d'en avoir fini avec les manif' de protestation...

Pour les besoins de la cause, le congrès était divisé en deux assemblées : un tiers des participants suivait les travaux du sous-sol où un circuit interne de télé assurait la transmission des interventions. On y était plus au calme, certes, mais il y manquait la chaleur humaine. Au bout de 24 heures, les camarades du sous-sol signèrent une pétition pour obtenir une permutation...

Ce système de télévision intérieure n'avait pas l'heur de plaire à tous. Une militante émigrée es-

**LA BALLE**

**au bond**

pagnole, excédée, disait-elle, par cet œil qui voit tout, avait affiché sa désapprobation sur une grande feuille de papier épinglée sur sa poitrine...

Dans les coulisses du théâtre d'Issy, les services du secrétariat fédéral travaillaient dur pour alimenter la presse et les militants en informations de toutes sortes.

On avait proposé par ailleurs aux rédacteurs de

« Syndicalisme » la loge tranquille des « musiciens ».

« C'est normal, commentait quelqu'un, ce sont eux qui sont chargés d'orchestrer et de rendre harmonieusement lisible ce marathon verbal... »

Plusieurs postes périphériques ont souligné rapidement le caractère moderne de la décoration du congrès « débarrassé des banderolles et du graphisme traditionnel au profit de l'audio-visuel ».

À ce sujet, on a beaucoup remarqué la sonorisation du congrès assurée par nos camarades techniciens de l'O.R.T.F.

Chacune des suspensions de séance était « illustrée » par des disques et des projections de diapositives le plus souvent possible en rapport avec le thème de la journée.

On a eu droit le soir de la première à « la Symphonie du Nouveau Monde » (tout un programme !), mais ce qui a été le plus remarqué c'est « l'envoi » à la fin du rapport d'activités d'Eugène Descamps de « l'Alleluia » du concerto pour orgue et orchestre de Haendel.

« Judicieuse osmose » ont dit les uns.

« Rapprochement facile, conditionnement regrettable, mauvaise utili-

sation de la musique bourgeoise » ont protesté les autres.

Il n'y a que ceux qui innoveront qui risquent la critique...

Alors qu'il venait de formuler une évidence réellement admissible par tous, un orateur eut l'étonnement de voir sa voix couverte par un tollé de protestations.

Renseignement pris, cette invective collective ne s'adressait pas à lui.

Elle visait une initiative malencontreuse qui aboutissait à faire apparaître au tableau d'affichage lumineux... les résultats du tiercé !

Les réactions saines sont toujours spontanées...

Terminant son intervention sur les retraités, Aimée Vaugeois lança cet appel : « Aidez-nous à augmenter nos effectifs ».

À quoi une quidam répondit dans la salle :

— Vous savez, on n'est pas pressés !

Parfois l'humour était du côté de la tribune.

Un camarade avait terminé son intervention par le slogan maintenant traditionnel : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat... »

Ce qui provoqua rires et applaudissements qui n'en finissaient plus.

Alors Paul Caspard, qui présidait répliqua :

— Ne perdons pas de temps. Ce n'est qu'un début. Continuons le débat !

# le rapport « perspectives et stratégie »

## OUI AU SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

DES avant le Congrès, on savait qu'au rapport présenté par André Jeanson sur les perspectives et la stratégie de la C.F.D.T. allaient s'opposer deux autres textes d'orientation présentés l'un par les Pays de Loire, la Bretagne, l'U.R.P. et le S.G.E.N., l'autre par les fédérations Ha-cui-tex, Commerce et Services, P.T.T. Après un long débat, franc mais toujours tolérant, un vote préférentiel fut organisé sur les deux contre-propositions au texte Jeanson.

Le projet des Pays de Loire défendu par Jean Monnier recueille 6.626 mandats contre 13.670.

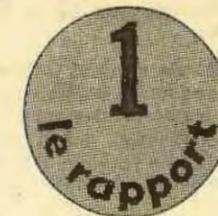
Le projet Ha-Cui-Tex défendu par Frédo Krumnow recueille 5.424 mandats contre 14.512.

Le texte Jeanson est donc pris en considération pour le vote global à partir du projet de document d'orientation dont tous les syndicats étaient munis avant le Congrès.

Une nouvelle confrontation des thèses se manifesta au travers de la discussion des amendements que le Bureau national avait discuté et dont il avait retenu un grand nombre. Le vote final sur ce document d'orientation (que nous reproduisons par ailleurs in extenso) donne une majorité de 12.812 mandats contre 5.028 et 1.856 abstentions.



André Jeanson présente le rapport « Perspective et Stratégie » attendu depuis le Congrès de 1963. « Notre combat, affirme le président confédéral, passera sans doute lourd dans l'avenir de la C.F.D.T. »



Pour une société d'hommes libres et responsables

A. Jeanson relève les critiques adressées au rapport : trop long, trop vague, etc. Il présente son document comme une analyse suivie d'un jugement sur la société capitaliste : « En face des tentatives de séduction du pouvoir, il faut dire pourquoi la C.F.D.T. s'affirme hostile à cette société d'exploitation, d'inégalité, d'aliénation. »

Les défauts structurels de cette société sont profonds. C'est donc une construction entièrement nouvelle qu'il faut proposer aux travailleurs.

L'idée fondamentale mise à la base de la recherche de la C.F.D.T. est que chacun, dans cette société, puisse développer librement toutes ses capacités, toutes ses responsabilités. Il s'agit donc d'inventer, de mettre en place des structures qui le permettent.

Cette société doit être un cadre de liberté et de responsabilité, inspiré d'idées humanistes portées par la C.F.D.T., y compris jusqu'à une réflexion inspirée d'un marxisme « libéré de ce qui le défigure ».

Cette société doit être autogérée. L'autogestion n'est pas un « gadget » nouveau. Depuis bien longtemps, la C.F.D.T. parle d'une société d'hommes libres et responsables.

## Trois « piliers » complémentaires

A. Jeanson présente ensuite les trois « piliers » de cette société :

- Autogestion ;
- Propriété sociale des moyens de production et d'échange ;
- Planification démocratique.

Depuis 1959, un effort de réflexion a été entrepris à la C.F.D.T. Mai 68 lui a donné une nouvelle impulsion. Nous pouvons donc, aujourd'hui, poser le problème de la recherche de structures d'autogestion dans les entreprises.

Ces trois « piliers » sont indispensables et complémentaires, sous peine de défigurer la société que nous voulons bâtir. Il faut avancer dans ces trois axes afin que le visage de la société à bâtir ne soit pas masqué.

Il faut agir pour que les investissements soient de plus en plus publics et que l'idée de nationalisations soit renouvelée, mais, en même temps, mener des actions bousculant les structures actuelles, afin de nous diriger vers l'autogestion.

Dans une période de transition, il ne saurait s'agir, d'ailleurs, que de préparation à l'autoquestionnement.

« La société que nous voulons rejette toute dictature. Elle est démocratique et socialiste. On ne peut la confondre avec toute société totalitaire et bureaucratique. On ne peut, à présent, parler du socialisme de la C.F.D.T. qui marque la volonté de construire une société fondamentalement différente de la nôtre. »

## Syndicalisme de masse et action commune

Le rapporteur parle ensuite de la stratégie. « C'est à travers la lutte de classes que nous livrons les classes dominantes pour sauvegarder leurs pouvoirs, que nous voulons jeter les bases



d'une société socialiste et démocratique. Il s'agit d'une stratégie offensive. »

C'est par un processus démocratique qu'il faut progresser, mais les conceptions formelles de la bourgeoisie sur la liberté ne doivent pas inhiber notre action. Les étapes les plus décisives pourront être violentes, mais nous aborderons cette étape avec l'appui de la

conscience des travailleurs, hommes libres et non manipulés par des minorités activistes. Cela ne veut pas dire que nous n'agirons pas contre des minorités qui voudraient reconquérir leurs pouvoirs perdus.

L'essentiel est la prise de conscience des travailleurs qui s'affirmera par l'action.

Troisième option fondamentale : la conquête du pouvoir politique et de l'Etat, la nécessité de transformation en Europe et dans le monde. La stratégie doit donc être globale et à dimension internationale.

Le rapporteur invite le Congrès à tirer une triple conclusion :

1° Faire de plus en plus de la C.F.D.T. un syndicalisme de masse. Et il est de sa responsabilité d'améliorer la condition quotidienne du travailleur ; mais les travailleurs doivent en choisir eux-mêmes structures et objectifs, ce qui permet le développement d'une conscience collective. Les choix faits par le mouvement syndical sont faits d'abord par les travailleurs eux-mêmes.

Un syndicalisme démocratique doit s'efforcer de décentraliser jusqu'à la base et privilégier les moyens qui donnent le maximum de responsabilité aux travailleurs. Ce syndicalisme doit aussi vouloir surmonter les conséquences néfastes de la division syndicale et s'efforcer d'écartier les obstacles à l'unité.

2° Dégager toutes les possibilités d'actions communes avec les autres organisations qui partagent sa volonté de changement de la société (mouvements familiaux, étudiants, etc.).

3° Le problème de la responsabilité du syndicalisme se pose. S'y refuser serait accepter de subir la loi de forces extérieures au syndicalisme.

Le rapport propose de dépasser les débats d'hier sur les deux stratégies au profit de quelques bases simples pour l'avenir.

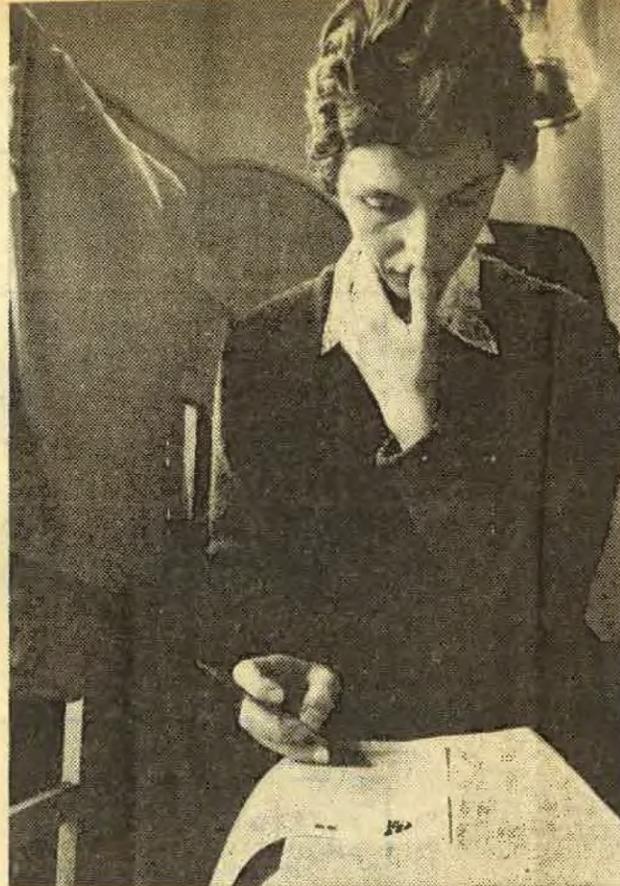
Plus le terrain syndical favorise l'intervention des forces politiques, plus il faut éviter les confusions entre actions syndicales et politiques. Il faut maintenir et étendre les règles de non-cumul des mandats politiques et syndicaux.

Mais on peut réaliser une convergence entre les deux actions en maintenant leurs différences.

L'une et l'autre, allant vers une même perspective, peuvent assurer une complémentarité dans le déroulement de leur action. La condition essentielle est l'autonomie du syndicalisme, qui doit « rester maître de ses engagements, de ses objectifs, etc. ».

Les deux actions peuvent se développer sans aucune subordination, mais dans la même direction.

Cette coexistence pose des problèmes qui méritent de continuer la réflexion à ce sujet.



Le débat sur le rapport « Perspectives et Stratégie » est long et animé. Il vient après une préparation de plusieurs mois des syndicats de base et constitue un temps fort de ce congrès.

Près de soixante intervenants (il y avait cent inscrits au départ) expriment des analyses sur notre société et sur celle que la C.F.D.T. veut contribuer à construire. Ces analyses ne sont pas faciles à résumer. Nous allons essayer d'en dégager les grands thèmes. Ce sera parfois aux dépens de la cohérence des analyses et des positions, mais cela permettra de clarifier les débats et de les centrer sur les thèmes principaux qu'il aborde.

« Je suis conscient que cette réflexion est nécessaire pour la mobilisation des forces populaires vers le passage à la société socialiste et démocratique que nous voulons. »

## Populariser nos positions, transformer nos comportements

« Notre tâche commence au lendemain du Congrès. Nous aurons à vulgariser nos positions, à sensibiliser les travailleurs à nos objectifs, à transformer nos propres comportements pour être vraiment ce syndicalisme de masse démocratique. »

« Les conclusions du rapport peuvent apparaître à certains timides et modérées, mais elles pourront marquer une étape essentielle dans la cohésion de la C.F.D.T. parce qu'acceptées par toutes ses organisations. C'est capital pour affirmer l'originalité de notre démarche qui veut aller vers une autre société avec l'ensemble des travailleurs. »

« Des positions plus en flèche ne risqueraient-elles pas de réduire notre organisation à un groupuscule, elle qui se veut une organisation de masse ? Le souci d'avancer des positions qui peuvent être acceptées par le gros de nos troupes ne signifie pas timidité. Notre force, c'est notre cohésion. Notre Congrès peut donner un nouvel élan à la C.F.D.T., en faire une force de libération des travailleurs, un pôle d'attraction pour ceux qui veulent la libération de l'homme par le socialisme. Nous aurons élaboré une force nouvelle afin de construire le socialisme dans la démocratie. »



Marcel PETIT



Hubert LESIRE-OGREL



Jacques MOREAU



Michel ROLANT



Cécile FINCK

I.C. - Région parisienne) précise encore : « Nous devons contester le système. Nous ne voulons pas plus de « gâteau » ; nous en voulons autrement ». Et Jacques MOREAU (Chimie) stigmatise le « système social et culturel imposé par une minorité pour son propre profit ». Pour Antoine TROGLIC (Sidérurgie lorraine), c'est à partir de l'action dans l'entreprise, lieu privilégié de l'action de masse, qu'il faut dénoncer les monopoles capitalistes.

Jean MATOUR (Bétoir) dénonce la contradiction fondamentale de ce capitalisme moderne, chaque patron résistant individuellement aux augmentations de salaires alors que, collectivement, le patronat sait que cette augmentation est nécessaire pour favoriser la consommation. Lui aussi propose d'introduire dans les revendications des éléments qui remettent en cause la mécanique capitaliste (publicité des salaires, non-hiérarchisation des salaires, etc.).

Marie-Claude PLAISANTIN (Ha-Cui-Text), elle, dénonce le salaire lié au rendement.



Sur cette toile de fond formée par la condamnation nette du capitalisme

se développe la réflexion sur les « perspectives et stratégie » à fixer à la C.F.D.T.

La méthode employée pour y réfléchir est critiquée par Bernard LEFEBVRE (Syndicat des Officiers de la Marine marchande) qui regrette que la motion d'orientation n'ait été reçue que quinze jours avant le congrès et qui juge le texte du pré-rapport peu compréhensible. Plusieurs intervenants le trouvent trop « littéraire » ou trop « touffu ».

Quant au fond, les orateurs se prononcent sur les orientations du rapport Jeanson et sur les deux contre-motions d'orientation, l'une présentée par les Pays de Loire, le Syndicat général de l'Education Nationale, l'U.R. parisienne et la Bretagne ; l'autre par les Fédérations Ha-Cui-Text, Services, Livre-Papier-Carton et P.T.T.

## 1 Sur le texte « Jeanson »

Un grand nombre d'interventions ont lieu sur le texte « Jeanson » qui forme la trame du débat.

Ainsi, Jacques LIGER (Paris Sud-Est - Cadres) affirme son accord avec les buts proposés par le rapport, en précisant « qu'il faut utiliser un langage à nous et non celui du marxisme ». En notant que c'est sur les moyens que se manifestent les divergences entre les trois textes, Michel ROLANT reproche à A. Jeanson de ne pas avoir stigmatisé l'exploitation. Robert DUVIVIER (Région parisienne) affirme que le rapport Jeanson laisse la C.F.D.T. sans orientation précise pour la conduite de l'action et est insuffisant en ce qui concerne la stratégie.

Paule DUFOUR, elle, représente des syndicats de la région parisienne (S.T.I.C., P.T.T., Comptoir des Entrepreneurs, Crédit de France, Crédit National...) et s'oppose à cette position de l'U.R.P. Elle signale que ces syndicats voteront le rapport Jeanson en présentant des amendements.

Kléber GOUYER (Région Rhône-Alpes) se dit d'accord avec l'analyse de

la société et les options de fond du rapport, comme avec la stratégie qu'il propose, sous réserve de traduire ces orientations dans l'action. Bernard ANDRIEU (région havraise) trouve aussi que la perspective des trois « axes » (autoquestionnement, planification démocratique, propriété sociale des moyens de production) est bonne. André CHASTEL (Automobile, Mécanique) se dit à peu près satisfait du rapport, car ses perspectives sont réellement révolutionnaires. Christian DUBONNET (Provence - Côte d'Azur) soutient aussi le texte parce qu'il contient l'essentiel et qu'il constitue « le plus grand pas en avant » que l'on puisse faire actuellement. Michèle ARUSSI (Gard) est d'accord avec le rapport Jeanson sur le constat, sur les perspectives, mais y trouve des faiblesses dans la présentation du passage d'une société à l'autre.

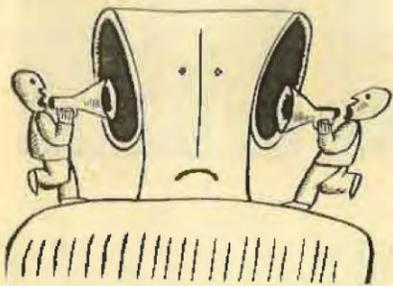
Antoine TROGLIC (Sidérurgie lorraine) et Jean MAIRE (Métallurgie) retiennent eux aussi ce rapport comme base de travail. Les trois points du projet sont indissociables et complémentaires, affirme J. MAIRE. Aucun n'est réalisable dans une société autre que socialiste. La planification ne peut être pierre angulaire ni étape essentielle, mais fondement de la société socialiste. Il en est de même pour l'autogestion et l'appropriation des moyens de production. Claude HUISSOUD (Rhône-Alpes) se déclare d'accord avec cette position.

Que les trois « piliers » décrits par A. Jeanson soient inséparables, c'est aussi l'avis de Bernard MOLIN (Chimie - Lyon) : « Pour que la planification soit démocratique, dit-il, il faut que le contexte soit préalablement démocratique. » Raphaël GUERIN (Ingénieurs et Cadres des Mines) accepte le rapport Jeanson.

### Le « pour » et le « contre »

Les critiques (nous en avons déjà signalé quelques-unes) ne sont pourtant pas éparpillées au texte « Jeanson ».

Gilbert DECLERQ (Pays de Loire) le trouve difficile à lire et à comprendre, et « la forme est parfois une question de fond ». En affirmant ne pas croire aux possibilités de démocratiser l'entreprise dans la société actuelle, il dénonce les risques d'intégration que comportent dans ce cadre des conquêtes partielles, des « apprentissages à l'autogestion », et affirme que l'autogestion ne saurait venir avant la planification démocratique. La marche d'un même pas vers les trois « piliers » n'est donc pas possible.



Les critiques viennent aussi des tenants du texte « Ha-Cui-Tex ». Le souci de cohésion ne doit pas bloquer toutes les analyses », affirme Gérard CAPLAT (Syndicat des Services). Hubert LESIRE-OGREL (Services - Livre-Papier-Carton), qui sera contesté par un représentant du Syndicat parisien du Livre, pense que le projet du rapporteur ne permet pas de dégager ligne et idées claires. C'est aussi l'avis d'Émile LE BELLER (P.T.T.). Et Alain DESJARDINS (Commerce - Bâtiment Roubaix-Tourcoing) reproche au rapport d'effleurer seulement la lutte de classes et de tenir plus compte des réformistes que des contestataires. J.-C. DAVIDSON réprovoque aussi les ambiguïtés du texte et préfère une stratégie qui permettrait

des initiatives de lutte à tous les niveaux.

La critique de François DE BOODT (Cheminots) ne se situe pas dans le même courant. Il reproche à la présentation d'A. Jeanson de privilégier l'humanisme marxiste alors que, de par le préambule de ses statuts, la C.F.D.T. doit admettre toutes les formes d'humanisme.

### 2 Contre-projet Pays de Loire

#### La planification démocratique est-elle une priorité ?...

LES deux autres projets d'orientation ont aussi leurs défenseurs et leurs détracteurs.

En ce qui concerne le projet des Pays de Loire et de leurs alliés, le débat se centre sur la priorité à donner au nom de la planification démocratique. Charles PIETRI (S.G.E.N.) présente cette planification comme un objectif concret et immédiat. Il insiste pour que le combat porte sur les investissements.

Claude BRILLAND (Métallurgie de la Sarthe - Syndicats de la Vendée) considère que la planification démocratique est la première étape à atteindre, avant la propriété sociale des moyens de production. Pour lui, l'autogestion n'est pas une étape, mais un aboutissement, car « c'est rêver que de vouloir bâtir l'autogestion quand les investissements restent aux mains du capital ». Pour Robert DUVIVIER : « ... Il n'y aura pas d'autogestion et de socialisme sans que soient transférés à la collectivité les secteurs-clé de l'économie. »

Gilbert DECLERQ va dans le même sens : « Ce n'est qu'après cette appropriation collective que sera possible une planification démocratique dans une perspective d'autogestion. » D'ici là, il faut conquérir des droits syndicaux permettant la contestation concrète de l'arbitraire patronal. Il ne faut pas lâcher cette idée de lutte de classes pour le rêve de l'autogestion. « Il y a une différence, dit G. Declercq, entre les nationalisations que nous voulons, et une étatisation centralisée que nous rejetons. »

Hervé BELIARD (Officiers de la Marine marchande) se réjouit, de son côté, qu'on ait redécouvert l'idée de planification démocratique. « La question, dit-il, est effectivement de savoir quel développement nous voulons. »

### ... où faut-il ne pas la privilégier ?

Parmi ceux qui marquent leur désaccord avec le projet des Pays de Loire, Michel ROLANT pense qu'il n'est pas satisfaisant comme projet de société.

Christian DUBONNET, tout en y trouvant des éléments positifs, estime que la planification démocratique n'a pas à être privilégiée par rapport à d'autres stratégies.

Nous avons cité les réticences de B. MOLIN qui dit ses craintes de voir s'instaurer un « centralisme démocrati-

que ». Et « comment parler de planification démocratique quand la monarchie règne dans l'entreprise ? » Claude HUISSOUD se méfie d'une planification d'appareil où la responsabilité revient à une minorité. « Il ne peut y avoir de planification démocratique sans régime socialiste, dit-il. Car « il n'est pas possible de mettre en place de petits bouts de socialisme ». La co-gestion ne peut être une étape vers l'autogestion.

### 3 Contre-projet Ha-Cui-Tex : Lutte des classes et syndicalisme offensif

LE projet de résolution « Ha-Cui-Tex » a aussi ses « pour » et ses « contre ».

Cécile FINCK (Services de Santé privés et Services sociaux - Bas-Rhin) y est favorable, de même que Claude PREAUX (Syndicats de Caen dont les Cheminots) : « C'est avec cette stratégie de lutte des classes, dit-il, que la C.F.D.T. est majoritaire dans le Calvados. » C. PREAUX prône un syndicalisme de classe offensif « ouvert aux jeunes et aux qauchistes, qui constituent un apport irremplaçable ».

Gérard CAPLAT défend un syndicalisme de classe et de masse.

Hubert LESIRE-OGREL également : Le syndicalisme étant un instrument de lutte pour la destruction de la société actuelle, il faut tirer les conséquences de cette réflexion, de cette analyse, ce que le rapport Jeanson ne fait pas. Pour H. LESIRE-OGREL, la souveraineté de décision appartient à la base. « Mener la lutte de classes, affirme Alain DESJARDINS, c'est lutter contre les injustices, contre la répression, contre les armements qui permettent d'écraser les peuples qui veulent se libérer. »

Charles GERVASONI (Ha-Cui-Tex - Paris) parle dans le même sens et dénonce l'exploitation des travailleurs.

D'autres intervenants émettent des réserves ou des critiques sur le texte « Ha-Cui-Tex ». Michel ROLANT estime qu'il pose des problèmes de fond, mais que son langage radical n'est pas toujours très clair. Kléber GOUYER trouve ses axes plus clairs, plus vigoureux que ceux proposés par les Pays de Loire, certains pouvant être repris sous formes d'amendements. Mais il qualifie le texte de faible et d'incomplet.

Pour Christian DUBONNET, le texte « Ha-Cui-Tex » repose sur un postulat qui affirme que la classe ouvrière est révolutionnaire. Ce texte refuse, en outre, toute négociation, car « qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui ; que ferons-nous demain ? »

### 4 Des positions originales

PEU d'intervenants se situent en marge des trois projets de résolution présentés. Il y en a quelques-uns pourtant.

Guy CHAUSSARD (Syndicat national du Logement) affirme que le rapport « Perspectives et Stratégie » pourrait

s'appeler « destination la lune ! » Il lui reproche d'avoir rejeté à priori les courants du socialisme mixte privé-public.

En ne refusant pas certains changements « concrets », « réalisables », il affirme que le pouvoir sera toujours contraignant, dans quelque main qu'il se trouve. G. CHAUSSARD déceale une contradiction entre un syndicalisme de masse et un syndicalisme « pseudo-intellectuel ».

H. HENKIRI (Syndicat national Hachette) pense que le projet « Ha-Cui-Tex » est « moins mauvais que les autres ». « Pourquoi, dit-il, ferions-nous confiance à des états-majors syndicaux qui n'ont pas prévu mai 68 ? » Il estime qu'il faut se méfier du syndicalisme de masse, que le patronat « dit intelligent » cherche à créer. Pour que le syndicat retrouve une nouvelle jeunesse, il lui faut des objectifs et des moyens de

lutte révolutionnaires. H. HENKIRI signale que la réflexion entamée voici quelque temps par des militants, salle Lancry, se poursuivra.

Michel COLIGNON (Syndicat des Compagnies aériennes) affirme que la C.F.D.T. n'est pas fondamentalement différente de la C.F.T.C. « Les mots et le style ont changé, les sociologues sont passés par là, mais le fond reste le même ! »

# Un débat ample et tous azimuts



Alain DESJARDINS



Marie-Claude PLAISANTIN



Christian DUBONNET



Henri GUILLOU

Dans la discussion, divers thèmes sont abordés au passage. Ils nous permettent de mieux saisir les positions de chacun, et de préciser certaines notions, ce qui n'est pas toujours aisé après un débat aussi ample.

### ● LA LUTTE DES CLASSES

Nous avons déjà cité :

Pour Henri GUILLOU (Alimentation, région parisienne), il s'agit de créer les conditions dans lesquelles le combat contre la bourgeoisie peut être engagé et gagné. Le socialisme résultera seulement d'une succession de rapports de forces et non d'une lutte électorale qui ne permet pas de prise de conscience collective.

« Le Social-démocratie n'a jamais instauré le pouvoir des travailleurs et ne l'instaurera jamais, dit H. GUILLOU ».

« Nous sommes pour la lutte des classes, dit Claude BRILLAND. Nous condamnons ce système et sans détours ».

« C'est dès maintenant par l'action de classe que nous voulons mettre l'autogestion en route, affirme B. MOLIN ».

Jacques LIGER déclare : « La lutte des classes est pour nous un moyen et non un but » et il remarque : « Certaines formules ne passent pas à la base. Le vocabulaire volontairement, violemment révolutionnaire est souvent gratuit et ne facilite

pas notre pénétration dans les masses ».

La lutte des classes est un des thèmes des défenseurs du projet HA-CUI-TEX, que nous avons déjà cités.

### ● LA REVOLUTION

Elle est souvent évoquée parallèlement à la lutte des classes ou dans la même foulée.

Marcel PETIT (Chimie, Chauny), se prononce contre le réformisme actuel, pour une véritable action révolutionnaire. Ainsi, la signature de contrats contribue au renforcement du capitalisme. Il lui préfère l'action directe.

Pour Gérard CIRE (Syndicats E.D.F., Marseille, Toulon, Axi-gnon), nos perspectives doivent être révolutionnaires. Et Michèle ARUSSI croit que seule la stra-



tégie révolutionnaire permettra de faire le saut final... mais quand les circonstances le permettront. Ce but sera atteint par la conscience des masses populaires et non par l'action des groupuscules.

De son côté, Bernard LE-FEBVRE croit qu'être révolutionnaire, c'est plus une question de mentalité que de langage. Et Michel ROLLANT pense que l'action pour les revendications est concomitante avec celle pour le changement des structures : « Plus nous serons réalistes, plus nous serons révolutionnaires ».

### ● STRATEGIE DE RUPTURE OU STRATEGIE PROGRESSIVE ?

Perspectives révolutionnaires, certes, mais sur les moyens, les avis peuvent diverger. C'est un des points essentiels du débat, évoqué par beaucoup. CHASTEL se prononce pour une stratégie de rupture, ce qui nécessite des actions à caractère de masse qui élèveront le niveau de prise de conscience des travailleurs. Cela nous entraînera vers une épreuve de force contre le capitalisme. Dans cette épreuve, il nous faut des alliés syndicaux et politiques. Mais une stratégie de lutte de classes est forcément opposée à une stratégie progressive.

Pour E. LE BELLER, la recherche de la rupture doit être au centre de nos préoccupations.

D'autres intervenants sont plus nuancés. « La prise de conscience des travailleurs progresse-t-elle plus vite que leur aliénation ? se demande Robert SAMYN (Enseignement privé secondaire et technique, Nord). Si

oui, la méthode progressive est possible. Sinon, la solution de rupture s'impose à plus ou moins long terme ».

C'est sur le terrain des luttes quotidiennes que surgit le moment de la rupture, affirme Michel ROLLANT. Nous voulons une modification progressive du rapport de forces, fondée sur des expériences positives et non sur des spéculations ».

Gérard CIRE estime difficile de choisir entre stratégie de rupture et stratégie progressive : « Il faut faire preuve d'un certain pragmatisme en la matière, mais nous donnons la priorité à la seconde voie, car l'idéologie d'un socialisme démocratique a encore besoin de faire beaucoup de chemin parmi les travailleurs ».

Bernard FOURNOT parle d'objectifs intermédiaires dans la mise en cause du pouvoir capitaliste. La C.F.D.T. doit être l'animatrice d'un front de lutte populaire dans ce sens.

DE BOODT regrette que la stratégie de rupture ait été systématiquement écartée et pense que sa définition est nécessaire. Mais il serait plutôt résolu à une stratégie progressive car « la connerie » est majoritaire en France et il reste un immense travail d'éducation à faire ». Un autre cheminot Jean-Claude HUBERT (Mont-

Saint-Martin, Longwy) estime douteux que les travailleurs acceptent actuellement une stratégie de rupture. La stratégie progressive est moins radicale, mais permet de développer la prise de conscience des travailleurs. Cette voie lui semble plus raisonnable, plus réaliste, mais ne s'oppose pas à la première. Elle exige un syndicalisme de masse. Des conquêtes négociées peuvent constituer des actes révolutionnaires.

### ● LES LIBERTES

« Lors du passage au socialisme, pourrions-nous respecter toutes les libertés ? se demande E. LE BELLER. « Au moment décisif, ajoute-t-il, il faudra faire ce qui convient pour ne renoncer en rien à nos perspectives, mais contrer à tout prix le retour au pouvoir des classes dominantes ». Mais GUERIN affirme : « Le passage à la société autogérée doit être démocratique dans toutes ses phases ».

Quant à Claude HUISSOUD se plaçant déjà dans l'axe de la société future, il conclut : « Nous refusons la déviation du collectivisme qui impose l'intérêt général aux dépens de la liberté : la liberté individuelle doit être générative des libertés collectives comme l'instauration des libertés collectives doit être la garantie des libertés individuelles. Dans le système capitaliste, on arrache les libertés ; dans le système socialiste, on les instaure ».

### ● LES ALLIANCES...

Sur le plan de la tactique à employer, le problème des alliances est aussi un des points-clés du débat, qui suscite de très nombreuses interventions.

« Il nous faut des alliés syndicaux et politiques. L'unité syndicale peut se faire. Nous sommes d'accord pour une convergence, à condition qu'un débat public

Unité d'action syndicale et travail au grand jour avec les forces socialistes : voilà ce que propose également Robert DUVIVIER, mais chaque organisation doit y conserver son identité propre et sa liberté de décision. La distinction est nécessaire entre les responsabilités des partis et des syndicats, bien que l'autonomie syndicale ne doive pas signifier l'isolement. Pour GUERIN aussi, il est important que le syndicalisme ne soit pas à la remorque des partis. Dialogue sans exclusive, dit Gérard CIRE, mais il rejette la théorie du « syndicat courroie de transmission », mais « nous avons un rôle complémentaire à jouer vis-à-vis des partis de gauche, sur des objectifs et des échéances précis. Nous restons attachés à l'autonomie syndicale ».

Pour Michèle ARUSSI, il faut rechercher le maximum d'alliés dans la société actuelle : Bernard FOURNOT pense qu'il faut amener les travailleurs à militer politiquement, sans que cette action prime. De son côté, Jean MAIRE fixe l'unité d'action comme un impératif permanent au syndicalisme français, pour la recherche en commun de positions évolutives. Il considère que l'action n'a pas pour but de montrer les différences entre organisations syndicales : il y a d'autres moyens de le faire. « Il faut affirmer, s'exclame J. MAIRE, la volonté de pratiquer un syndicalisme démocratique et œuvrer à rassembler les travailleurs dans une même action, et, pourquoi pas, à terme, dans une même organisation syndicale ». Il est également favorable à un débat public avec les forces de gauche, y compris le parti communiste et affirme que les analyses des situations doivent être beaucoup plus politiques que morales. « Une politique économique semblable pour les partis de gauche, c'est le préalable à l'autogestion, dit Roger GAMBIEZ (E.D.F., Provence, Côte d'Azur) », mais « nous n'avons pas à fabriquer des partis politiques ».

### ● ET L'AUTONOMIE DU SYNDICALISME

L'autonomie du syndicalisme est sous-jacente à ses interventions. Elle est réaffirmée avec force à maintes reprises.

Marcel ROQUINSKY (Personnel civil des armées Indre-et-Loire) estime qu'il revient au

syndicalisme de critiquer, de contester.

« Si nous devenons un mouvement politique, c'est contradictoire avec le syndicalisme de masse que nous voulons. Si nous voulons bâtir une société d'hommes libres et responsables, il ne faut pas prendre la responsabilité des partis ».

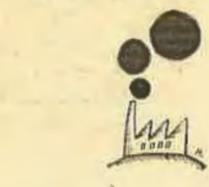
Pour Marcel CLEMENT (P.T.T. Bas-Rhin), il ne saurait être question de mettre en cause l'autonomie syndicale. Nos alliés possibles doivent s'engager à respecter notre indépendance. Cela dit, il s'agit de déterminer des objectifs en commun et Claude BRILLAND dit nettement que, même dans une société socialiste, syndicats et partis devront rester eux-mêmes.

Bernard ANDRIEU appuie, lui aussi, l'autonomie syndicale face aux partis.

### ● L'AUTOGESTION

Elle est un des désormais célèbres trois « piliers ».

Elle constitue l'essentiel de l'intervention de Jacques MOREAU (Industries Chimiques), par qui elle est une des idées — force de la condition ouvrière française. Pour lui, il faut élaborer une stratégie qui permette de prendre conscience des modifications du monde et pré-



parer dès aujourd'hui les travailleurs à prendre leurs responsabilités. J. MOREAU fixe des objectifs : suppression de l'aliénation, de la distinction gouvernants - gouvernés ; libération des contraintes. Il faut mettre en avant tout ce qui facilite le « déconditionnement » par rapport à l'idéologie dominante de la société actuelle.

« La société autogérée sera plus humaine. Elle doit répondre aux aspirations de l'homme », dit GUERIN.

Pour Antoine TROGLIC, c'est la capacité d'action de la section d'entreprise qui fournit un moyen de se préparer à l'autogestion.

« Dans leur société autogérée, affirme J. MAIRE, pourquoi les travailleurs ne gèreraient-ils pas, ne contrôlèrent-ils pas ? Gestion et contrôle ne peuvent être laissés à une élite dans une société socialiste ». Dans cette société, le plan devrait trouver

son appui sur des centres de décision autogérés.

Roger GAMBIEZ se demande quel serait le rôle du syndicat devant le pouvoir ouvrier dans une société autogérée, sa part de gestion et de contestation. Il se demande si, dans les établissements nationalisés, la contestation ne devrait pas être une étape intermédiaire comme moyen de promotion des travailleurs.

Pierre HERITIER (Rhône-Alpes) se place dans une perspective d'autogestion et pour un « saut qualitatif » dès la première étape. Mais « il n'y aura pas de changement si les travailleurs n'en ressentent pas le besoin ».

Enfin, nous l'avons dit, Claude BRILLAND et G. DECLERCQ voient l'autogestion non comme une étape, mais comme un aboutissement.

### ● UN SYNDICALISME DE MASSE

« Dans notre région nous n'avons pas attendu pour découvrir ce syndicalisme de masse qui descend éventuellement dans la rue », affirme G. DECLERCQ.

Bernard LEFEBVRE y est favorable. Pour Yvonne MARETTI (Caisse Autonome des Mines), il faut le définir : « Notre souci doit être l'adhésion du plus grand nombre mais, si une idée est minoritaire, est-elle mauvaise pour autant ? Ne s'occuper que du plus grand nombre, c'est risquer de tomber dans la démagogie ». Nous avons déjà noté que les défenseurs du projet « Ha-Cui-Tex » prônent ce syndicalisme de masse, alors que H. HENKIRI le présente comme un vœu du patronat, affirmant : « Il n'y aura jamais en France de Syndicalisme de masse parce que les masses sont désabusées ».

### ● LE SOCIALISME DEMOCRATIQUE

Il s'inscrit évidemment en filigrane de presque toutes les interventions.

Pour Claude BRILLAND, il est temps que la C.F.D.T. dise clairement qu'elle le veut. Sylviane PILLON pense que « le socialisme, la démocratie, ça se construit tous les jours au travers d'une lutte des classes ».

Nous avons écrit que, pour Gérard CIRE, cette notion doit encore faire beaucoup de chemin parmi les travailleurs.

Quant à E. LE BELLER, il définit le socialisme comme un type de société où l'homme est solidaire de l'homme pour lutter contre l'impérialisme, la répression. Il permet de créer des rapports nouveaux entre les hommes par l'autogestion.

### ● LA DEMOCRATISATION DE L'ENTREPRISE

Etienne FAUVEL (Ind. Chiniques, Rouen) pense que la démocratisation dans l'entreprise est une solution humaine qui évite une solution sans retour avec ses incertitudes. Elle peut permettre une avancée.

Pour A. TROGLIC, nous l'avons dit, l'entreprise reste le lieu privilégié de l'action contre les monopoles capitalistes.

On sait que G. DECLERCQ s'oppose à l'expression « démocratisation de l'entreprise », car il ne croit pas à la possibilité de démocratiser l'entreprise dans la société actuelle.

### ● L'ACTION

Pour A. TROGLIC, donc, c'est sur le lieu de travail qu'on conteste le plus efficacement le pouvoir patronal.



Michel GAY pense que l'action tient une place prépondérante dans la stratégie. La C.F.D.T. doit favoriser une démarche pédagogique originale afin de permettre aux travailleurs d'élaborer leurs revendications. Alors, la conscience de classe deviendra réalité pour ces travailleurs.

Robert DUVIVIER estime qu'il ne faut pas enfermer le combat syndical à l'intérieur de l'entreprise. Il regrette que la C.F.D.T. sacrifie de plus en plus les actions d'ensemble sur des revendications touchant le plus grand nombre au bénéfice d'actions par secteurs professionnels, qui sont payantes dans les secteurs forts mais aggravent les inégalités entre secteurs.

Pour B. MOLIN, il faut remettre en cause la structure patronale des salaires et intégrer les cadres à la lutte des travailleurs, non par le porte-feuille, mais par la raison et les idées.

Enfin, pour Sylviane PILLON, la réussite de nos objectifs demande l'action la plus large possible des travailleurs.

### ● LA DEMOCRATIE DANS L'ORGANISATION

« Il faut pratiquer la démocratie dans notre organisation, affirme Cécile FINCK ». Elle demande que les administrateurs de sécurité sociale mandarés par la C.F.D.T. prennent contact avec les syndiqués, car « il y en a qui se comportent parfois comme de vrais patrons ».

Comme les autres défenseurs du projet Ha-Cui-Tex, H. LESIRE-OGREL souligne que « la souveraineté de décision est à la base », mais que « l'effacement des structures syndicales ne veut pas dire que le syndicat doit être ballotté... ».

### ● LA REPRESSION

Elle est stigmatisée par Gérard CAPLAT : « Depuis un an et demi, des militants sont emprisonnés, inculpés, se font casser la gueule... Allons-nous attendre le

prochain congrès pour prendre position ? »

Elle est dénoncée aussi par Alain DESJARDINS.

### ● LA DIMENSION INTERNATIONALE

Elle est assez peu traitée dans les projets de société mis en avant.

Avec quelques autres, Jean MAIRE dit l'ouverture nécessaire vers les pays de l'Est : « Nous condamnons tout impérialisme, mais l'évolution de l'Europe vers le socialisme passe par des rapports nouveaux avec les pays de l'Est ».

« La Confédération Mondiale du Travail a fait un pas (déconfessionnalisation), dit encore J. MAIRE, mais elle ne doit pas se croire une fin en soi. La Confédération internationale des Syndicats libres n'est pas dispensée de sensibles rénovations ». J. Maire traite encore du rapprochement des deux internationales au plan européen et rappelle que la Fédération générale de la Métallurgie s'est

prononcée pour l'unité professionnelle organique sur le plan international.

Guy COSSAIS souhaite une sensibilisation profonde des travailleurs et des militants sur les problèmes du Tiers-Monde. Il faut dépasser la notion d'aide à l'égard de ces pays. Nous sommes concernés par leur développement.

### ● LA FEMME

Roger PARISSÉ (Cheminots, Bismé) affirme que le statut actuel de la femme ne répond pas aux exigences d'un syndicalisme démocratique. La femme est exploitée au travers de la société de consommation. La mère de famille n'a ni sécurité sociale, ni retraite. Il demande l'émancipation de la femme, l'égalité avec l'homme dans le vrai sens du mot afin qu'elle puisse prendre ses responsabilités dans la société.

Lucien VILLARD (Rhône-Al-

### ● L'EDUCATION

pour Charles PIETRI (S.G.E.N.), il faut dénoncer avec force l'« école des pauvres ». Et Alain DESJARDINS affirme que « l'école bourgeoise est le premier lieu d'asservissement ».

### ● LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Plusieurs orateurs notent les bouleversements technologiques actuels.

Charles PIETRI estime que la Confédération doit se donner une politique de la technologie, de la recherche scientifique, qui permette de contrôler la croissance économique. « La recherche scientifique, dit-il, doit donner aux travailleurs les moyens de leur libération ».

### ● LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE

Guy COSSAIS plaide pour une prise en charge réelle de ces problèmes, tout en tenant compte des efforts faits par la C.F.D.T. en ce problème.

### ● L'INFORMATION

Pol ECHEVIN (Syndicat des journalistes français) rappelle la grève de 24 heures dans la presse parisienne et les licenciements à l'O.R.T.F. Il affirme que la liberté de la presse n'est aujourd'hui qu'une illusion et que les organes de presse sont de plus en plus considérés comme des produits qu'on lance sur le marché.

L'information est le seul secteur important d'activité non pris en compte par le VI<sup>e</sup> Plan.

La liberté de l'information est une exigence de la démocratie et un facteur d'action.

« C'est à la C.F.D.T. tout entière, affirme P. ECHEVIN, et pas à notre seul syndicat, de gagner la bataille de l'information ».

Une société a la presse qu'elle mérite. Ceux qui reçoivent comme ceux qui diffusent l'information ont des responsabilités en ce domaine.

P. ECHEVIN souhaite des contacts plus étroits entre journalistes C.F.D.T. et syndicats de base.

Etienne FAUVEL souhaite l'information des travailleurs par un journal de grande diffusion.

René HAMPE (Syndicat interprofessionnel de Radio et de Télévision) insiste sur la nécessité de donner aux problèmes de l'information une place prépondérante et prône une meilleur

leur efficacité des publications et informations confédérales.

« Il faut combattre les tenants du démantèlement de l'O.R.T.F., affirme R. Hampe ». Ne convient-il pas, ajoute-t-il, de modifier profondément le droit de l'information en France ? »

Pour R. HAMPE, la qualité d'une démocratie se mesure à la liberté, à la démocratie de l'information.

L'information est nécessaire à une prise de conscience et à un changement des mentalités.

### ● LE CADRE DE VIE

Bernard CASNIN (S.P.A.C.) dit toute l'importance de ce problème. La croissance des cités rend indispensable la création et la modification des infrastructures nationales.

L'aménagement de l'espace, du cadre de vie, constitue une des conditions premières à l'exercice de la liberté.

Ce secteur est lourdement hypothéqué par les éléments moteurs de la société capitaliste.

Le peuple doit intervenir dans

la conception de son cadre de vie. Cela doit devenir une revendication populaire.

Etienne FAUVEL estime indispensable de toucher les travailleurs dans leur cadre de vie plutôt que dans les entreprises.

### ● LES RETRAITES

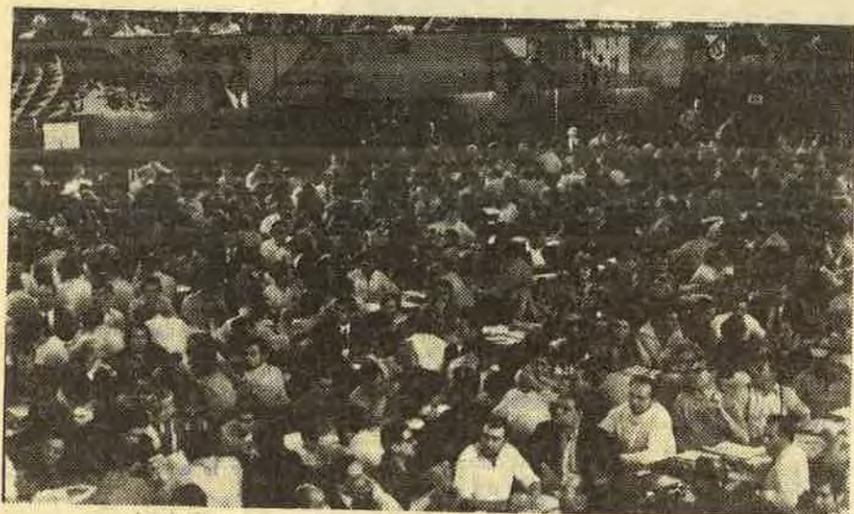
Pierre GAUTHIER défend l'idée d'une solidarité dans la nation. « Pour nous comme pour vous, dit-il, il s'agit d'une lutte de l'homme pour l'homme. Les anciens, dans la limite de leurs forces, restent à vos côtés ; ils vous demandent la réciproque ».

P. GAUTHIER réclame la création d'un Ministère de la Vieillesse.

Le rapport perspective et stratégie se traduit par un combat de tous dans la solidarité pour une vie meilleure.

### ● LA FONCTION PUBLIQUE

Adrienne PREHIN (Ministère de l'Agriculture) s'élève contre le démantèlement de la fonction publique. Elle dénonce l'intransigeance de l'Etat-patron et affirme qu'il n'y a « qu'un seul patronat et un seul prolétariat, une seule et même lutte ».



« J'accepte le voyage dans la lune, répond-il à Guy Chaussard. Avant d'entreprendre un voyage interplanétaire, il faut bien étudier les objectifs à atteindre, savoir ce qu'est notre lune pour pouvoir l'atteindre. »

En réponse à H. Beliard, il insiste sur la cohérence.

S'expliquant sur son allusion au marxisme, A. Jeanson précise que la société à bâtir doit se donner comme objectif de construire la liberté. « Des tenants de courants idéologiques les plus divers peuvent y réfléchir avec nous. Je connais des camarades marxistes qui le feront. Je ne veux privilégier aucun courant, mais chercher la définition de ce qui peut être fondamental pour nous. »

Sur le débat stratégie de rupture-stratégie progressive, André Jeanson affirme qu'il ne s'agit pas pour la C.F.D.T. de choisir entre deux stratégies, mais d'utiliser les rapports de force dont nous pouvons disposer, y compris les développements rapides dans les moments difficiles ; nous saurons faire face à nos responsabilités.

André Jeanson présente l'autonomie syndicale comme une garantie essentielle. « Les garanties, dit-il, c'est à nous de les forger par notre force, notre cohésion, notre dynamisme. » Il ajoute : « Nous voulons réaliser une synthèse entre des courants de pensée divers. L'essentiel est que le « centre » de notre organisation se déplace vers le socialisme démocratique. »

# trois options, trois orateurs

Il revient ensuite à deux défenseurs de contre-projets de motions d'orientation, puis au rapporteur du projet, de défendre leurs textes.

Ces interventions arrivent après un débat de plus d'une journée. Elles clarifient les positions avant le vote d'un Congrès qui vibrera aux accents des orateurs.

## 1 Jean MONNIER

*une colonne vertébrale pour l'action*



Jean Monnier défend le texte des Pays de Loire et de Bretagne, du S.G.E.N. et de l'U.R.P.

Il précise immédiatement que les affrontements ne se situent pas entre les hommes, mais entre les conceptions différentes du syndicalisme et de son action. « La C.F.D.T. n'éclatera pas en chapelles », clame-t-il.

Il pose aussi la question : « Sommes-nous en mesure de lever les ambiguïtés sur notre stratégie pour les trois années à venir ? »

Ce ne sont pas les bonnes intentions, la magie du verbe, qui régieront ce problème, qui est de savoir si nous croyons suffisamment au socialisme pour lui donner un contenu concret. Critiquant le texte « Ha-Cui-Tex », il affirme : « Faire de la fonction d'investissement une affaire publique a un autre impact qu'un verbiage qui conquiert une minorité, mais épargne les masses. Les travailleurs attendent une alternative crédible au capitalisme. »

Jean Monnier poursuit : « Nous croyons à l'aspiration profonde des travailleurs à l'autogestion, c'est pourquoi nous refusons de la présenter comme un objectif stratégique pour aller au socialisme. »

Il explique que la maîtrise publique des investissements commande la recherche, la qualité de la vie. Une étape essentielle consistera dans le contrôle de la nation sur les secteurs-clé.

« La planification démocratique implique la prise du pouvoir de l'Etat par les forces socialistes, dit Jean Monnier, par des forces sociales mobilisées par une action de masse. »

Ce processus doit se dérouler dans le respect des libertés fondamentales et collectives : « Nous entendons greffer le socialisme sur la démocratie et la liberté ; et non l'inverse. »

### < Ne pas juxtaposer des ambiguïtés >

J. Monnier critique les trois étapes du « passage » décrites par la Fédération Ha-Cui-Tex dans un de ses bulletins : « On risque de déboucher au mieux, dit-il, sur des coopératives ouvrières de production ! »

Il cite A. Gorz pour affirmer que la planification démocratique n'est pas une fin en soi, mais permet aux ouvriers d'étendre leur pouvoir vers une démocratie ouverte vers le socialisme.

« Ce n'est pas en juxtaposant des ambiguïtés qu'on forme le fondement d'une stratégie solide », poursuit-il.

Pour Jean Monnier, la proposition d'orientation devrait garantir l'activité syndicale de toute politisation possible. Il s'agit de se déterminer sur les « contrats de progrès ».

« Nous présentons une colonne vertébrale pour l'action, conclut-il. La C.F.D.T. peut jouer un rôle original et utile en vue de redonner foi dans le socialisme... Nous pouvons construire ensemble socialisme et démocratie. »

## 2 Frédo KRUMNOW

*tous les capitalistes sont des usurpateurs*



Frédo Krumnow défend le texte « Ha-Cui-Tex », Services, P.T.T. Il tient d'abord à faire une mise au point sur « les étiquettes qu'on nous colle sur le dos : populistes, gauchistes, etc. »

« Dans notre Fédération, dit F. Krumnow, nous n'avons pas de gauchistes, nous n'avons que des travailleurs exploités à outrance. Notre réflexion est venue de la dureté de notre vie

de travail. Nous ne voulons être à la gauche ou à l'extrême-gauche de personne, mais simplement être des syndicalistes. »

Pour F. Krumnow, la C.F.D.T. n'a pas le droit de décevoir ses militants, en particulier ceux qui sont venus à elle à la faveur de mai 68. « Si nous avons déposé un texte, poursuit-il, ce n'est pas pour être plus dur, mais pour être plus clair... Nous avons essayé de sortir quelques arbres de la « forêt » du rapport Jeanson. » F. Krumnow veut partir des faits. Il présente le courant contestataire issu de mai comme une réalité positive. « Nous sommes révolutionnaires de façon objective, dit-il, parce que nous savons que cette révolte gronde dans les ateliers dès que la dignité des travailleurs est bafouée. »

Il faut tenir compte du courant de mai 68, car ce courant est fondamental et existe toujours.

Les travailleurs ont prouvé leur haute conscience et leur haute capacité révolutionnaire.

S'appuyant sur des faits vécus dans les entreprises, F. Krumnow affirme qu'il s'agit d'opposer la force collective des travailleurs à l'arbitraire patronal. Par la remise en cause des méthodes en vigueur dans l'entreprise, ils ont compris qu'ils s'attaquaient aux principes mêmes du système.

F. Krumnow affirme qu'il ne sert à rien d'améliorer les salaires si on néglige le problème des rendements et des cadences.

« Le métier de négociateur apparaît encore trop souvent comme

la seule tâche du syndicalisme, dit-il encore. Il faut négocier en contestataire. »

### Pour une stratégie offensive de lutte des classes

F. Krumnow souhaite que notre position de classe soit très nettement fixée : « Il n'y a pas de compromis possible : tous les capitalistes sont des usurpateurs ! Il faut proclamer très nettement la volonté de la C.F.D.T. de s'engager dans une stratégie offensive de lutte des classes. »

F. Krumnow se déclare d'accord pour l'essentiel sur les perspectives tracées par André Jeanson. Il critique le texte des Pays de Loire, car « il propose une période transitoire de démocratie avancée, qui pourrait ressembler à la social-démocratie. Il donne plus d'importance aux structures qu'à l'action des forces populaires. »

Rejetant les étapes, l'orateur prône une rupture radicale. Il insiste ensuite sur le dialogue « par tout moyen, légal ou illégal ». Ce dialogue doit s'ouvrir sur des situations concrètes avec la C.G.T. : « C'est notre façon d'être unitaire ; la C.F.D.T. n'a rien à y craindre. »

F. Krumnow veut démontrer que le courant de mai n'est pas minoritaire à la C.F.D.T., que « des milliers de travailleurs sont toujours à la recherche d'un instrument de lutte ». « Notre texte est amendable, conclut-il, à condition que les travailleurs y retrouvent leur petit muguet du mois de mai. »

# 3

**André JEANSON**

*pour une société libre et responsable*

André Jeanson prend enfin la parole. Il critique les deux textes qui ont été opposés au sien.

#### Sur le texte défendu par Jean Monnier

— La société capitaliste apparaît moins aliénante que dans le mien.

— Les aspects internationaux et mondiaux ont été pratiquement oubliés (critique s'adressant aussi à l'autre contre-projet). Or, plus que jamais, le sort des travailleurs de notre pays est solidaire de celui des travailleurs du tiers-monde.

— Si, dès le départ, nous ne mettons pas les trois « piliers » de la société socialiste sur le même pied, nous perdons de notre force d'attraction sur les travailleurs. Nous risquons d'amères déconvenues, car il ne suffit pas, pour éviter le socialisme d'Etat, de distinguer nationalisation et étatisation. Il faut présenter aux travailleurs l'image d'une société libre et responsable.

— La nécessité de prise de conscience collective des travailleurs n'apparaît pas dans le texte.

— En supposant la victoire politique acquise, c'est conjointement qu'il faudra faire les premières expériences de planification démocratique, d'autogestion, de propriété sociale des moyens de production. L'expression du parallélisme de l'action syndicale et de l'action politique ne figure pas dans le texte.

#### Sur celui défendu par Frédo Krumnow

— Par son style, son ton général, son vocabulaire, ce texte ne peut être le texte de synthèse sur lequel la majorité des militants peuvent se retrouver. Des tensions graves risqueraient de surgir entre adhérents et militants.

— Le texte soulève plus de problèmes, d'ambiguïtés qu'il n'en résoud. Il fait appel à des expressions venues de schémas du passé.

— Beaucoup de camarades pourraient ne pas se sentir concernés par lui, alors qu'ils sont salariés, exploités (cadres, fonctionnaires...).

— Ce texte enferme les travailleurs dans une sorte d'« impérialisme ouvrier ». Est-ce le moyen de préparer la mobilisation de toutes les forces populaires vers le socialisme ?

— Il n'est pas possible à la C.F.D.T. de se dire, aujourd'hui, révolutionnaire. Elle veut un syndicalisme de masse et on ne peut pas dire que la masse soit actuellement révolutionnaire.

— La planification démocratique ne doit pas précéder ni suivre l'autogestion, mais l'accompagner.

— Depuis qu'il existe, le syndicalisme utilise le paritarisme. Bien sûr, pour nous c'est une « vieille lune ». Mais faut-il pour cela jeter l'enfant avec le bain ? Faut-il balayer tout l'acquis contractuel de ces dernières années ?

— Nous sommes tous d'accord pour un syndicalisme reposant sur sa base et non sur son sommet, mais la démocratie directe peut aboutir à l'impuissance. Il s'agit de trouver un équilibre entre la nécessité de structures syndicales et la décentralisation.

— Le texte paraît oublier notre attachement à la démocratie dans toutes les étapes du processus. Cela ne veut pas dire que nous nous laisserons reprendre les pouvoirs que nous avons acquis ; mais notre arme principale, c'est la prise de conscience des travailleurs.

— Si nous voulons construire tous ensemble cette société socialiste, nous devons peut-être quelque peu maîtriser notre impatience, mais c'est pour pouvoir réaliser nos espoirs, nos aspirations.



# 1. - LE CONSTAT

1

La C.F.D.T. constate que la société néo-capitaliste actuelle se développe selon la loi du profit, engendre un modèle de civilisation aliénant pour les êtres humains car elle tend à les réduire au rang d'objets manipulables dans le travail et la vie sociale par les couches dominantes bénéficiaires de cette société. Celle-ci veut se donner le visage d'une société apaisante et apaisée assurant le bonheur et la justice par un développement continu du niveau de vie. Mais elle est marquée structurellement par les conflits de classes qui opposent ceux qui profitent de ce type de développement et ceux qui en sont victimes.

## DES POUVOIRS OPPRESSEURS

2

Les travailleurs sont tenus à l'écart des centres de décisions dont cependant dépend l'essentiel de leur vie ; le pouvoir s'éloigne de plus en plus de la base et se concentre suite au phénomène général qui entraîne les entreprises vers le gigantisme.

Cet éloignement est géographique et structurel : éloignement géographique avec centres de décisions situés parfois sur un autre continent, éloignement structurel, les holdings notamment suppriment toute possibilité de contact des travailleurs ou de leurs élus avec les centres de décision.

3

Au sein de l'entreprise, les droits attachés par l'action accroissent le pouvoir des travailleurs mais ne changent pas un type de pouvoir et d'exercice de l'autorité qui relève d'une conception monarchique. Même lorsqu'elle cherche à se dissimuler sous un faux-semblant de participation, elle enferme le travailleur dans une hiérarchie rigoureuse rappelant la hiérarchie militaire et lui refuse tout droit d'in-

tervention sur l'objet et l'utilité sociale de son travail.

4

Dans l'économie, des groupes de plus en plus restreints maîtrisent le capital industriel et disposent de moyens de pression et de conquête d'une puissance sans précédent.

5

Ces ensembles économiques atteignent une puissance qui domine et oriente celle du pouvoir politique d'autant plus que celui-ci obéit aux mêmes intérêts, à la même idéologie, aux mêmes conceptions de l'économie.

6

Dans cet ensemble, l'Etat joue un rôle de régulation en vue de maintenir la prédominance des tenants du pouvoir économique. Il sert aussi de justification sociale en organisant l'assistance aux victimes du système. Enfin, il a une fonction répressive directe ou indirecte, et ceux qui échappent au conditionnement et troublent « l'ordre » doivent être remis dans le rang ou éliminés.

## SOCIÉTÉ CAPITALISTE = EXPLOITATION...

7

Grâce à l'évolution des techniques et aux progrès de la science, la société industrielle néo-capitaliste tente de cacher ses tares originelles par une croissance toujours plus rapide des biens de consommation individuelle, mais même sur ce plan elle s'avère incapable d'en mettre les immenses possibilités au service de tous ceux qui les créent.

8 Les travailleurs sont victimes de disparités croissantes dans leurs revenus (hiérarchie des rémunérations, distorsions de région à région, d'entreprise à entreprise, de branche à branche, situation des femmes, des jeunes, des immigrés). La loi du marché inhérente au système capitaliste joue en faveur de la classe dominante et entraîne la division des travailleurs, afin d'affaiblir leur pouvoir de contestation.

9 Les travailleurs payés au S.M.I.C. ou chargés de famille, les personnes âgées, les handicapés sont délibérément laissés très en arrière du développement du niveau de vie.

## ALIENATION

10 La consommation, loin d'être le résultat de choix des consommateurs, est organisée par les responsables de l'appareil de production.

11 Ceux-ci utilisent les disparités croissantes de revenus pour transformer en production de masse une production de luxe jusque-là réservée à une minorité de privilégiés servant de modèle, et abusive par tous les moyens de pression qui sont entre leurs mains (publicité, presse, littérature, cinéma, etc...) réussissent à amener le consommateur à désirer et à accepter ce qu'ils ont choisi de produire, en fonction de leur rentabilité immédiate et en réduisant volontairement la durée d'usage pour permettre une production de masse sans cesse renouvelée, source inépuisable de profits pour les forces dominantes.

12 Ainsi est façonné de l'extérieur un type d'être humain adapté au fonctionnement de la société industrielle néo-capitaliste.

## CARENCE DES FONCTIONS COLLECTIVES

13 Conséquence de cette situation, cette production de masse polarise l'activité économique, attire les ressources de la nation, au détriment non seulement des investissements publics mais aussi des biens collectifs qui pourraient, à moindre prix, satisfaire la consommation individuelle.

14 Les pouvoirs publics, émanation du système capitaliste et de toute façon enserrés dans la logique du développement capitaliste, ne sauraient imposer aux couches dominantes une politique de transferts sociaux à la mesure d'une véritable solidarité nationale.

15 C'est ainsi qu'ils ne peuvent mettre en œuvre une politique de la santé, ni demander au budget de l'Etat l'effort que nécessite l'équipement sanitaire et social du pays ; est mise en péril la sécurité sociale et une médecine de riche se développe.

16 De même, les travailleurs sont particulièrement victimes des carences en matière d'organisation de l'espace, des différents lieux constituant l'aspect structurel du cadre dans lequel ils vivent dans et hors de l'entreprise.

Ces carences sont consécutives :

- à la volonté du pouvoir politique et du patronat de promouvoir une progression rapide de l'industrie au détriment des équipements collectifs destinés à satisfaire les besoins des adultes et des enfants ;
- à l'absence de toute politique démocratique et cohérente d'aménagement du territoire, car elle nécessiterait notamment l'appropriation sociale des sols ;
- à la ségrégation socio-économique découlant logiquement de ces choix caractérisée notamment par l'incapacité à assumer une véritable politique de la ville (logements, transports, équipements divers).

## INEGALITE DEVANT LA VIE

17 L'enseignement étant la base de la continuité capitaliste, l'inégalité des chances des enfants est en fonction des besoins de l'Etat. Par l'enseignement actuel, par les divers moyens d'information, l'idéologie diffusée, présentée comme normale et naturelle et qui forme la « culture » est celle du respect de l'ordre établi, du profit, de la concurrence, de l'autorité hiérarchique, du nationalisme.

18 Beaucoup reste à faire dans notre civilisation pour modifier la situation subordonnée de la femme, situation consécutive aux mentalités et aux traditions. Notamment, rien n'est fait pour qu'elle prenne dans le monde du travail la place qui lui revient et accède à tous les niveaux aux responsabilités politiques. Une conception traditionnelle des rôles attribués dans la société en fonction du sexe, transmise dès l'enfance par tous les moyens de la culture bourgeoise, conditionne les hommes et les femmes, pèse lourdement sur eux et freine leur libération en particulier celle des femmes.

19 Il en résulte pour elles une exploitation accrue et des carences graves en matière de droit au travail, de formation professionnelle, d'équipements collectifs socio-éducatifs et de services divers, alors que tous les êtres humains devraient avoir une possibilité égale de prendre en charge leur avenir personnel et de peser sur le devenir de la société.

20 Ce système d'aliénation, d'exploitation et de domination s'étend au plan mondial. L'impérialisme ne se limite plus à l'exploitation des ressources de matières premières ou de force de travail. Il est de plus en plus un impérialisme culturel, car il faut faire désirer les produits des pays « avancés » pour pouvoir ensuite les vendre dans les pays du Tiers-Monde. En effet, la nature des choix impliqués par la recherche du profit dans les pays riches doit être étendue jusqu'à ces pays pour l'élargissement du marché, même au prix de la destruction des valeurs culturelles de ces peuples.

21 Les grands groupes de pression internationaux et les firmes multinationales savent utiliser leur force économique et, éventuellement, la puissance militaire des grandes puissances, pour maintenir leur emprise.

22 Le système monétaire et les institutions internationales concourent au même but ; ils remplissent les mêmes fonctions de régulation au plan international que les Etats au niveau des nations.

23 Il en résulte la situation scandaleuse des habitants des pays en voie de développement qui voient s'accroître le décalage entre leur niveau de vie et celui des pays industrialisés.

24 Cette série de constatations confirme que si les conditions d'existence des travailleurs ne sont plus celles d'il y a un siècle, c'est là le résultat de leur action organisée et non celle de la dynamique propre du capitalisme.

25 Leur situation, dans des formes différentes du passé, n'en est pas moins intolérable, la société industrielle néo-capitaliste étant par nature :  
— UNE SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION : les classes dominantes utilisent le travail des hommes et les besoins des consommateurs pour assurer leurs profits et accroître leur puissance,  
— UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE : elle a besoin des différents types d'inégalité pour fonctionner et en engendre de nouveaux au fil de son développement,  
— UNE SOCIÉTÉ ALIENANTE : concentrant le pouvoir entre les mains d'une minorité, elle s'efforce de maintenir les travailleurs en situation de subordination, leur imposant de vivre dans un ensemble de structures au sein desquelles leur sont refusées toutes possibilités de responsabilités effectives.

26 En conclusion,

C'est au travers de la lutte des classes inhérentes au système capitaliste dans tous les domaines que les travailleurs et leurs organisations syndicales, dans leur action quotidienne,

- contestent ce type de civilisation,
- tendent à faire prévaloir les droits de l'homme sur ceux de la propriété,
- s'opposent à la détermination unilatérale des conditions de travail par l'employeur privé ou public,
- et parviendront à modifier le rapport des forces en faveur d'un autre type de développement.

27 Pour ce faire, ils rencontrent l'appui, chaque jour plus important, des hommes et des femmes qui, au

niveau des cadres, techniciens, chercheurs, étudiants, prennent conscience de l'aliénation, de l'exploitation et des inégalités fruits du système de production et de consommation de cette société.

28 Le capitalisme ayant manifesté, dans des pays développés, sa capacité de s'adapter aux pressions exercées par le syndicalisme et la démocratie politique en vue d'une amélioration continue de la condition matérielle et juridique des travailleurs, il s'agit d'éviter qu'en acceptant des réformes la société présente renforce sa structure de pouvoir capitaliste et technocratique. Aucune modification à ce système n'est de nature à répondre aux aspirations fondamentales de liberté et de responsabilité des travailleurs, la C.F.D.T. lui oppose donc le projet d'une autre société.

# 2. - LES PERSPECTIVES

29 Pour la C.F.D.T., cette lutte a comme objectif fondamental de substituer à la société capitaliste et technocratique une SOCIÉTÉ SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE, société qui assure à chaque homme, à chaque femme, la possibilité de construire librement sa personnalité à travers les rapports sociaux, les structures, le type de production et de consommation, d'en maîtriser le processus de développement et de construction, c'est une société autogérée.

30 Elle seule pourra établir des rapports d'un type nouveau entre les personnes et les groupes à tous les niveaux, assurer l'égalité des chances et libérer les hommes des aliénations qui entravent le développement de leur personnalité.

31 Éliminant en elle-même toute trace d'inégalité ou de ségrégation d'origine sociale, culturelle, sexuelle ou raciale, elle pourra mettre en œuvre une économie de solidarité avec les peuples du Tiers-Monde, sans impérialisme ni exploitation, respectueuse du modèle de civilisation que ces peuples voudront se donner.

## LES TROIS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ À CONSTRUIRE :

- Autogestion,
- Propriété sociale des moyens de production et d'échanges,
- Planification démocratique.

Ces trois éléments indissociables et complémentaires ne peuvent être réalisés que dans une société socialiste.

33 Il s'agit bien d'une perspective qui n'aura son véritable sens que lorsque les conditions politiques, économiques et sociales seront réalisées.

34 Dans cette perspective, aucun secteur de la société ne peut rester en dehors de l'autogestion. L'autogestion, c'est la gestion des entreprises par les travailleurs mais aussi de l'ensemble de l'économie et de la cité par le peuple. L'autogestion répond au besoin fondamental de responsabilité, de justice et de liberté chez les travailleurs ; elle est de nature à créer un type nouveau de rapports sociaux basés sur l'égalité et la solidarité effectives.

35 C'est notamment DES L'ENTREPRISE que les travailleurs doivent devenir maîtres du produit de leur travail. Il s'agit de donner aux travailleurs et à leurs élus la responsabilité des décisions essentielles de la politique générale de l'entreprise et le pouvoir de nommer et contrôler les dirigeants sans transformer le syndicalisme en institution gestionnaire.

36 Ainsi, par ce renversement des fondements de l'autorité et du système de décision, chaque travailleur est concerné par l'activité de l'ensemble.

Il retrouve, par sa libre et responsable insertion dans la collectivité, la maîtrise sur la nature, la destination et l'organisation de son travail.

Il acquiert également la possibilité d'intervenir dans l'organisation de l'espace naturel des différents lieux dans lesquels il vit, aussi bien dans l'entreprise qu'au dehors.

Il assume ainsi ses responsabilités dans la réalisation d'un cadre de vie répondant à ses aspirations, à ses besoins et ses activités, tant individuelles que collectives.

37 Pour le fonctionnement de ce système de gestion des entreprises, le rapport de base de la société capitaliste, en vertu duquel l'argent est source de pouvoir sur les personnes et sur les choses, devra être brisé. Dans ce but, les moyens de production doivent devenir une propriété sociale, c'est-à-dire non étatique, sous des formes appropriées aux différents types d'entreprises.

38 Au niveau de l'économie, le système de planification démocratique préconisé dès 1959 par la C.F.D.T. permettra l'élaboration des choix de la Nation dans un processus continu de confrontation entre les plans élaborés au niveau des entreprises autogérées, des collectivités territoriales notamment, permettant leur harmonisation et leur insertion dans les orientations de caractère national.

39 Cette planification décentralisée permettra d'effectuer les choix nationaux en fonction des besoins humains et garantira leur réalisation tout en laissant aux entreprises autogérées le maximum d'autonomie dans le choix des moyens les plus appropriés à la réalisation des objectifs retenus dans le Plan.

40 Quel que soit le degré de démocratisation atteint dans l'entreprise comme dans l'économie, le syndicalisme garde son autonomie dans sa fonction de contestation, de force d'impulsion, de contrôle contre l'arbitraire, de protection des travailleurs et le syndicat continue à être une école de formation de militants ouvriers, un lieu de l'élaboration de la critique sociale, un moteur des transformations à opérer ou à parfaire. C'est dire que l'autonomie du syndicat et de ses moyens d'action, y compris la grève, constitue une nécessité et une garantie fondamentale de l'autogestion.

41

Au niveau politique, une économie ainsi structurée suppose un pouvoir qui soit le promoteur et le soutien de ces orientations fondamentales. Cela implique un cadre politique qui assure la garantie des libertés individuelles et collectives, permette le pluralisme, respecte les droits de l'opposition, l'indépendance du mouvement syndical, et enfin comporte des institutions politiques décentralisées.

42

Cette société décentralisée au triple plan de la propriété économique, des procédures de planification et des structures politiques s'oppose fondamentalement aux systèmes étatiques centralisés dont la preuve est faite qu'ils ne peuvent aboutir qu'au totalitarisme politique et à la disparition des libertés fondamentales.

43

Dans cette société à base d'autogestion et de planification démocratique, chaque homme et chaque femme doit être à même d'assumer librement ses responsabilités individuelles et collectives. Chacun

46

La stratégie de la C.F.D.T. est une stratégie offensive. Dire que les travailleurs sont engagés dans la lutte de classe n'est pas pour la C.F.D.T. seulement la constatation mais l'affirmation d'une volonté d'y participer de manière offensive.

C'est en organisation anticapitaliste que nous avons à ajuster nos comportements, à définir des objectifs et des moyens d'action, afin de permettre l'avènement d'un type de société socialiste. La stratégie de la C.F.D.T. est une stratégie offensive tendant, à travers la lutte des classes à hâter l'instauration de cette société.

47

Compte tenu du socialisme à construire et de la politique impérialiste du capitalisme mondial, il est clair que s'impose la coordination des luttes des travailleurs allant dans le sens d'une stratégie internationale contre les différents types d'impérialisme et par conséquent pour le développement de tous les peuples.

48

Pour définir le contenu de sa stratégie, la C.F.D.T. retient les leçons de l'histoire ouvrière et aussi tout l'apport novateur des luttes étudiantes et ouvrières de mai-juin 1968. Celles-ci ont fait apparaître de nouvelles formes d'action et de politisation qui font craquer les schémas et les conceptions traditionnelles de pensée et d'action, politiques et aussi syndicales, et ont révélé, au sein des masses populaires, d'extraordinaires possibilités de mobilisation sur des objectifs qualitatifs de structures, de pouvoir, d'accession aux responsabilités.

49

Consciente des conditions qui entourent généralement le passage décisif d'une société capitaliste à une société socialiste, elle a la volonté, sans s'enfermer dans une conception formelle ou légale de la liberté, d'instaurer et de défendre les libertés fondamentales dans toutes les étapes du processus de transformation de la société ; y compris dans celles qui peuvent comporter un climat de violence. Cela implique que soit reconnue la prépondérance des libertés collectives dont l'existence peut, seule, permettre l'exercice des libertés et des responsabilités individuelles et éviter tout risque de dictature.

44

Au niveau international, une telle société ne peut aujourd'hui se concevoir enfermée dans l'hexagone national. C'est pourquoi il faut agir en vue de l'organisation d'une Europe dont les structures économiques et les institutions politiques devront obéir aux mêmes objectifs fondamentaux.

45

De même, les rapports avec les pays du Tiers-Monde seront profondément modifiés, excluant toute exploitation comme toute domination considérant tous les êtres humains, tous les peuples comme disposant d'un droit égal au nôtre d'être libres et responsables.

50

La condition fondamentale de ce processus réside dans la prise de conscience collective des travailleurs de la nocivité de la société capitaliste et de la nécessité d'une société socialiste. Elle est en effet essentielle pour le renversement du rapport des forces en faveur du socialisme tant sur le plan syndical que sur le plan politique.

51

Une société socialiste ne peut être construite que par l'ensemble des travailleurs, hommes et femmes. La libération de la femme de tout ce qui l'aliène dans la société actuelle est une condition indispensable pour le passage au socialisme.

52

L'action pour modifier les rapports de pouvoir, la désaliénation née d'une critique sociale élaborée au niveau le plus décentralisé, développeront la conscience sociale et politique des travailleurs.

53

En effet, l'action ainsi orientée vers la rupture des structures de la société capitaliste, la contestation d'un pouvoir arbitraire et centralisé, les conquêtes partielles résultant du rapport des forces, tout cela développera une aspiration irréversible à la responsabilité et contribuera à préparer les conditions de passage et de réalisation de la société socialiste. C'est pourquoi la C.F.D.T. refuse la cooptation qui ne peut être qu'un cautionnement par les organisations syndicales des décisions du pouvoir capitaliste.

54

Ce processus de transformation de la société peut être freiné ou accéléré par l'école. Celle-ci peut être le meilleur instrument de promotion collective comme elle peut, au contraire, maintenir la domination de la classe au pouvoir. Il est donc indispensable de transformer profondément l'école, dans son esprit et ses méthodes. Cette action est absolument nécessaire à la lutte pour le Socialisme.

55

Le passage de la société capitaliste à cette société nécessite la mobilisation de l'ensemble des forces populaires, car il suppose :

— le développement du pouvoir des travailleurs et de leurs organisations dans les entreprises et l'économie.

— la maîtrise de l'ensemble de la société, donc un passage qualitatif comportant la conquête du pouvoir politique au niveau de l'Etat.

## DANS LE DOMAINE SPECIFIQUEMENT SYNDICAL

56

L'élaboration de la revendication avec les travailleurs, son prolongement dans l'action, sa négociation doivent être un élément important de notre stratégie.

57

La revendication relève d'un acte de classe qui tend à exprimer la position syndicale sur tous les problèmes concernant les travailleurs dans et hors de l'entreprise.

Dans ce sens, elle est une contribution directe et positive de ceux-ci à la définition d'objectifs, de moyens de réalisation qui contrebalancent les objectifs, moyens et réalisations du système.

58

La revendication se présente alors en termes d'alternative, c'est un choix découlant de notre option socialiste comme opposition aux choix capitalistes.

59

Pour cela, la définition de revendications de caractère offensif et leur prolongement dans l'action prennent une dimension politique, non seulement en raison des conséquences qu'elles engendrent par rapport au pouvoir, mais aussi et surtout parce que, s'inscrivant en alternative, elles visent le pouvoir central.

60

Cette action en développant la conscience de classe tend à créer à chaque instant le rapport de forces le plus favorable pour les travailleurs, à l'utiliser au maximum, et à l'améliorer. Ainsi à travers les faits, les événements, l'action de tous les jours, se réalise progressivement la prise de conscience collective des travailleurs et sont accentuées, de façon permanente, les contradictions du système capitaliste.

61

Le syndicalisme de masse doit être défini essentiellement comme la capacité des travailleurs, après discussion de décider collectivement de leurs objectifs et de leurs moyens d'action. Ceci ne supprime nullement le rôle et la responsabilité syndicale mais les modifie. Cette décision par les travailleurs de leurs objectifs et de leurs moyens d'action ne doit pas tomber dans l'atomisation de l'action et la dégradation catégorielle des objectifs. Il relève de la responsabilité de l'organisation syndicale d'adapter une attitude plus pédagogique que directive, en particulier,

— Développer la qualité de l'information à la base,

— Informer les travailleurs des luttes en cours,

— Susciter des débats pour que collectivement les travailleurs discutent à partir de l'expérience acquise, des objectifs et des moyens d'action,

— Formuler des propositions susceptibles d'être discutées et de favoriser l'initiative des travailleurs, etc.

C'est par cette attitude nouvelle, sans doute plus difficile mais tout aussi responsable, que le syndicalisme sera l'agent cristallisateur d'une convergence des luttes décentralisées pour aboutir à notre objectif fondamental de transformation de la société.

62

Cette action s'insère dans une stratégie d'ensemble qui lui apporte toute sa dimension et donne tout leur rôle aux Fédérations, Unions régionales et à la Confédération ; fournir les éléments d'information et les orientations de l'action nécessaires à la libre insertion des actions décentralisées dans la politique d'ensemble.

63

L'élaboration démocratique de cette stratégie permet d'obtenir la plus large participation à la coordination et à la généralisation de la lutte qui peuvent s'avérer nécessaires selon les circonstances.

64

Cette conception de l'action syndicale se concrétise dans la lutte en vue de la satisfaction de l'ensemble des revendications des travailleurs, dans et hors de l'entreprise, et de celles des groupes sociaux victimes du développement capitaliste.

65

En fonction du rapport de forces réalisé à un moment donné, l'action syndicale :

● Fait aboutir des revendications qui ne remettent pas directement en cause le système capitaliste, mais permettent d'atténuer les situations les plus intolérables créées par le développement capitaliste ;

● Ou fait triompher des « objectifs intermédiaires » qui répondent à une logique opposée à celle de ce développement.

66

Cette lutte est menée avec le souci de dégager le caractère et la portée de contestation de cette lutte, de montrer les progrès réussis, mais aussi les limites de ces progrès. Ainsi est maintenue constante la volonté de transformation et d'action des travailleurs, et les forces dominantes ne peuvent utiliser les succès de l'action des travailleurs pour démobiler ceux-ci.

67

Dans ce cadre, la négociation collective est, pour le syndicalisme, un moyen parmi d'autres de concrétiser un rapport de forces né de l'action et peut aboutir à des accords ou conventions. Cette pratique syndicale n'est acceptable que dans la mesure où elle assure les intérêts, à court terme et à long terme, des travailleurs :

— la négociation doit améliorer leur situation, sans pour autant la subordonner à la productivité et à la situation économique, sans mettre en cause les droits d'expression et d'action des travailleurs, ni compromettre l'obtention de nouveaux avantages ;

— loin de conforter la société capitaliste, elle doit contribuer à déséquilibrer le système et ouvrir la possibilité d'une nouvelle avancée vers une société socialiste et démocratique.

68

La division syndicale n'est pas inéluctable. Elle s'explique aujourd'hui par l'existence d'une conception syndicale n'apportant pas aux travailleurs les garanties nécessaires sur le plan d'une démocratie authentique caractérisée notamment par la nécessaire indépendance du syndicalisme.

Dans cette situation, l'unité d'action est nécessaire car elle conditionne une plus grande efficacité de la classe ouvrière.

69

La C.F.D.T. prend ainsi en charge l'aspiration profonde des travailleurs à l'unité contre l'exploitation capitaliste. Elle a la volonté de travailler à ce que les travailleurs attachés à une conception authentiquement démocratique du syndicalisme et de la société puissent se retrouver dans une même action syndicale et, à terme, dans une même organisation.

70

La C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie mondiale nécessaire au développement de la lutte contre le capitalisme international, cela allant de pair avec le renforcement de la lutte contre les structures et pouvoirs capitalistes dans chaque pays.

71

La C.F.D.T. développera ses relations avec le plus grand nombre possible des forces syndicales et populaires, clandestines ou non, de tous les pays du monde, quel que soit leur régime politique et économique, pour confronter les analyses, déterminer des positions et engager des actions communes.

# 3. - LA STRATÉGIE

Ceci est particulièrement important en Europe, dont la construction en fonction des intérêts capitalistes rendra de plus en plus difficile la construction d'une société socialiste et démocratique dans un seul pays.

Des rapports nouveaux seront recherchés avec les organisations syndicales de travailleurs des pays de l'Europe de l'Est.

72 Dans cette perspective, la C.F.D.T. poursuivra son action de transformation de la C.M.T. pour qu'elle contribue davantage au développement d'une action syndicale internationale anticapitaliste.

73 En raison des responsabilités qui sont les siennes dans la réalisation d'un projet socialiste, à la fois social, économique et politique, la C.F.D.T. entend non seulement inciter les travailleurs à traduire leur comportement syndical dans le domaine politique, mais aussi contribuer à la mobilisation de l'ensemble des forces populaires.

74 Ceci exige qu'au-delà de l'action strictement syndicale soient développées toutes les possibilités de contacts et d'action en commun avec les organisations sociales, familiales, culturelles, étudiantes, paysannes et politiques, etc., qui se trouvent dans une situation analogue à celle des travailleurs et partagent les mêmes préoccupations essentielles en ce qui concerne la société à construire.

— Nos alliances doivent être définies en tenant compte de la nature de nos partenaires. Avec les organisations sociales familiales, culturelles, on peut rechercher l'unité d'action sur des objectifs précis et limités.

— Les étudiants qui représentent une force ayant déjà démontré sa volonté de mettre en cause le système capitaliste sont des alliés de la classe ouvrière. Il est indispensable de développer le dialogue entre étudiants et travailleurs.

75 Cette mobilisation doit se traduire dans une action politique de masse ayant pour but de permettre aux courants et aux forces politiques d'instaurer le cadre politique nécessaire à une société démocratique et socialiste, et de mener une politique conforme aux exigences de celle-ci.

## AUTONOMIE SYNDICALE

76 Une telle action implique que soient actualisés les rapports entre les courants et les partis politiques concernés, d'une part, et le syndicalisme, d'autre part, à partir d'une conception de l'autonomie syndicale qui comporte le refus de toute subordination du syndicalisme, avouée ou camouflée, à une force politique, parti ou Etat.

77 Il s'agit d'une autonomie engagée, l'autonomie d'une organisation syndicale qui se donne une vision politique à la mesure de la société qu'elle préconise, mais qui comporte pour le syndicalisme une liberté absolue, une maîtrise totale de sa décision en toute circonstance, quels que soient les adversaires qu'il rencontre en face de lui, quels que soient les partenaires qu'il trouve à ses côtés, quelle que soit, enfin, la nature des rapports qu'il a choisis lui-même d'avoir avec ces derniers. Ainsi c'est en terme d'alliance et non de courroie de transmission qu'une action commune pourra s'envisager.

78 Afin d'éviter tout risque de confusion entre l'action syndicale et l'action des partis politiques et organisations associés à ceux-ci, la distinction

doit être clairement observée et maintenue entre les organisations politiques, qui ont naturellement vocation à accéder au gouvernement et à exercer le pouvoir, et les organisations syndicales qui n'ont, en aucune façon, une telle vocation. Elle se concrétise notamment par le non-cumul des mandats politiques et syndicaux.

79 Ainsi, le syndicalisme doit pouvoir, en chaque circonstance, arrêter démocratiquement sa décision dans la pleine souveraineté de son autonomie. L'essentiel est que cette décision soit élaborée et prise selon toutes les exigences de l'indépendance de la démocratie syndicale.

80 Etant entendu qu'aucune force sociale ou politique (syndicats, partis) ne peut prétendre diriger seule les luttes et subordonner à son profit les autres organisations, l'action des forces syndicales et celle des forces politiques doivent pouvoir se déployer sans aucune subordination des unes aux autres, mais parvenir à une certaine convergence, à une certaine complémentarité.

81 Pour la définition et la mise en œuvre de ces moyens, la C.F.D.T. est disposée à mener toutes les réflexions et discussions à l'intérieur de ses organisations comme toutes les confrontations extérieures qui pourront être utiles.

82 Pour la C.F.D.T., le succès d'une action politique capable de sortir de la société capitaliste ne peut être le fait que de l'ensemble des forces socialistes, y compris le P.C.F. Elle considère que celui-ci ne saurait pour autant prétendre à la représentation exclusive des courants socialistes. Aussi, s'intéresse-t-elle à ce que font ou peuvent faire les hommes, les formations politiques existantes ou à naître qui :

● d'une part, posent l'avenir du pays en termes de transformation fondamentale de la société dans le but de créer une société démocratique et socialiste,

● et, d'autre part, s'engagent à opérer ces transformations et à animer cette future société dans le respect des libertés démocratiques.

83 Une telle démarche pourrait favoriser l'évolution nécessaire du Parti Communiste et accélérer les transformations souhaitables dans les forces socialistes.

## UNE ETAPE IMPORTANTE

84 La C.F.D.T. considère que ces conclusions de son 35<sup>e</sup> Congrès constituent une étape importante dans la construction entreprise par elle depuis de longues années d'un syndicalisme démocratique moderne. Elle poursuivra à l'intérieur de ses organisations le débat démocratique pour une adaptation constante et réaliste aux situations qu'elle traversera et pour une élaboration approfondie de ses perspectives et de sa stratégie.

Cinquante ans après la création du mouvement syndical qui est devenu aujourd'hui la C.F.D.T., et au seuil d'une nouvelle décennie, jamais l'humanité n'a été en face de mutations aussi totales et de tous ordres : technique, économique, social, politique, qui transforment et transformeront demain davantage encore sa vie de fond en comble, mais jamais l'humanité n'a eu entre les mains autant de moyens en raison des progrès techniques de toute nature, autant de puissance pour prévoir ces mutations et pour les maîtriser, en d'autres termes, pour choisir son avenir et le faire.

L'ambition de la C.F.D.T. est de permettre aux travailleurs de conquérir ce pouvoir d'innovation et de création.

# DES RESSOURCES POUR L'ACTION

**C**EST à un débat très animé, émaillé de quelques motions d'ordre, qu'a donné lieu le projet de charte financière. Si, finalement, ce projet n'a pas été adopté par le Congrès, il reste que tout le travail de réflexion entrepris avant celui-ci et la discussion du rapport ont permis de poser les problèmes, de faire progresser la réflexion en vue de rechercher des structures et des moyens financiers plus adaptés. Le Bureau national s'est réuni, suite au vote sur la Charte financière. Il a élaboré des propositions contenues dans une résolution qui a été discutée et adoptée à la dernière séance du Congrès.

## la résolution adoptée

Après le vote sur le projet de charte financière, le Bureau national élu pendant le Congrès se réunit et il élabore un projet de résolution. Le texte ci-dessous est proposé au Congrès :

Le Bureau national s'est saisi du problème posé par la fixation du taux des cotisations aux différents échelons de l'organisation en raison du rejet par le 35<sup>e</sup> Congrès, du rapport sur « les problèmes des structures et leurs moyens de financement » et des conclusions de celui-ci.

Le B. N. a jugé indispensable de proposer au Congrès les dispositions transitoires suivantes :

— Le 35<sup>e</sup> Congrès, après en avoir délibéré, adopte les dispositions suivantes :

(Suite page 40)



Idéologie, perspectives, stratégie et structures sont étroitement liées, affirme Raymond Cabaret qui présente le rapport intitulé « les problèmes de structures et leurs moyens de financement (charte financière) ».

Il s'agit d'un travail qui part de la nécessité d'adapter nos structures et nos moyens aux besoins actuels de notre action, qui s'appuie sur une enquête et des recherches tant au plan des régions que des fédérations. Les propositions formalisées constituent une première étape pour la construction de l'ensemble d'une charte financière.

Le rapport aborde successivement :

1) les différentes structures de la C.F.D.T. (professionnelles, interprofessionnelles et les liaisons entre elles, confédérales). 2) Les approches d'une charte financière : les décisions financières des congrès antérieurs, la situation actuelle. Un projet de la Fédération générale de l'Agriculture est présenté comme élément de réflexion (suggérant notamment, à titre d'exemple, une « clé de répartition » commune, en pourcentage, pour quatre niveaux d'organisation : syndicats et sections, fédérations et unions professionnelles, régions, U.D. et unions de secteur, Confédération et services communs). 3) Les structures et leurs moyens de financement.

Le texte soumis au vote du Congrès contient un certain nombre de propositions dont voici l'essentiel :

- principe d'une étude de la hiérarchisation à tous les niveaux ;
- la cotisation hiérarchisée à la base devenant la règle pour tous ;

(Suite de la page 39)

Les dispositions votées par les différents congrès sur la Charte financière restent en vigueur. En conséquence :

Les Fédérations gardent la possibilité de fixer le taux de leurs cotisations et de faire encaisser celles-ci par le S.C.P.V.C. sous réserve de répondre aux critères fixés par le Congrès de 1963 (cf. annexes).

Tenant compte des nouvelles dispositions statutaires votées par le 35<sup>e</sup> Congrès, une cotisation régionale est instituée. Elle se substitue à l'ancienne cotisation « Union Départementale ».

Cette cotisation régionale minimum est fixée pour 1971, à 1,05 F et sera encaissée par le S.C.P.V.C. et versée à la région.

Elle doit être payée par l'ensemble des syndicats confédérés.

Usant de ses prérogatives, le 35<sup>e</sup> Congrès fixe la cotisation confédérale de fonctionnement pour 1971 à 0,66 F.

La part du fonds de développement est fixée à 0,22 F et celle consacrée à la solidarité syndicale mondiale à 0,08 F.

Le 35<sup>e</sup> Congrès mandate le Bureau national pour reprendre l'étude, dans le cadre des nouveaux statuts, de la structuration interne de la C.F.D.T. (rôles, rapports, définition et répartition des tâches, etc.) et, par voie de conséquence, des moyens de financement de l'action syndicale à tous les niveaux.

Le prochain congrès sera saisi des conclusions de cette étude.

En attendant, le Conseil national est mandaté pour décider, chaque année, pour 1972 et 1973, de l'évolution des divers taux de cotisation.

Une motion d'ordre est déposée par le S.T.I.C. Paris (Chimie). Elle conteste la mise au vote de cette résolution du fait que le taux de la part régionale est plus fort que le taux le plus bas des quatre taux proposés dans le rapport.

Deux amendements sont déposés (Rhône-Alpes - S.G.T.A.). Ils sont rassemblés en un seul texte ainsi libellé : « Les cotisations régionales décidées par les organismes statutaires des régions seront encaissées par le S.C.P.V.C. Pour 1971, elles ne pourront être inférieures à 0,85 F. Toutes les cotisations supplémentaires interprofessionnelles seront dans ce cas supprimées. »

Cet amendement est repoussé.

Le Congrès vote alors sur le texte, inchangé, de la résolution du Bureau national qui est adoptée par mandats (pour : 10.103 ; contre : 8.539 ; abstentions : 506).

— la cotisation doit être égale à un pourcentage du salaire mensuel réel. Le taux minimum est de 0,60 % (cotisation F.A.S. comprise, cotisation C.N.A.P. exclue) ;

— la part du syndicat de base garantie : minimum de 10 % de la valeur du timbre encaissé par le S.C.P.V.C. (part C.N.A.P. exclue). Cette part ne pouvant être inférieure à 0,50 F en valeur absolue (réajustement par congrès confédéraux) ;

— la part de la cotisation pour les structures interprofessionnelles est ristournée par le S.C.P.V.C. à la région qui la ventile entre les différentes structures interprofessionnelles.

La part régionale de la cotisation devra être identique pour tous les secteurs (privé, public, nationalisé) dans le cadre de quatre taux fixés par le Congrès confédéral en valeur absolue (0,85 F - 1,05 F - 1,35 F - 1,75 F). Ces taux ne peuvent être modifiés dans l'intervalle de deux Congrès confédéraux ;

— la part professionnelle fédérale est fixée par chaque fédération pour une durée de 3 ans correspondant aux échéances des Congrès confédéraux ;

— les parts F.A.S., Solidarité Syndi-

cale Mondiale, Fonds de développement sont fixés par le Congrès confédéral. Les parts S.S.M. et fonds de développement sont déterminées en valeur absolue pour trois ans sans pouvoir être modifiées entre deux Congrès ;

— la part de fonctionnement propre à la Confédération est fixée par le Congrès ;

— entre deux Congrès confédéraux, les parts des fédérations, des régions et de la Confédération (pour son fonctionnement) ne pourront être augmentées d'un pourcentage supérieur à celui de l'augmentation moyenne des salaires ;

— les différentes parts de la cotisation (région, fédération, confédération) sont décidées dans l'optique d'une connaissance de l'enveloppe globale de la cotisation ;

— le S.C.P.V.C. est l'organisme administratif chargé d'encaisser et de répartir les parts régionales, fédérales, confédérales, du F.A.S., de la C.N.A.P., du Fonds de développement et de la S.S.M. ;

— la cotisation confédérale de fonctionnement est fixée à 0,66 F pour 1971. La cotisation des fonds annexes est fixée à : fonds de développement 0,22 F — S.S.M. 0,08 F.

chande), mais on ne veut garantir à celui-ci que 0,50 F par cotisant. Nous sommes pour des cotisations fortes, ajoute-t-il, mais les taux de cotisation ont des limites. Comment concilier des cotisations fortes et syndicalisme de masse. Il estime que les syndicats sont transformés en « percepteurs » et ne votera pas le rapport.

Dans notre fédération Ha-Cui-Tex, dit René Dechy (Textile Lille et 65 syndicats), beaucoup de salaires sont encore inférieurs à 700 F par mois (et parfois en-dessous de ce chiffre).

La cotisation payée par nos adhérents représente souvent plus de 0,60 % du salaire. La hiérarchisation de la cotisation est valable, dit-il, mais attention à ne pas consolider les organisations « riches » pendant que d'autres végéteront.

Il souligne que les taux par région entraîneront des difficultés pour les collecteurs. Il rend hommage à ces derniers pour la tâche ingrate qu'ils accomplissent. Il exprime un désaccord sur le fait qu'il n'y a pas identité de mesures envisagée pour fixer les taux des parts fédérales et régionales. La part laissée aux syndicats est très faible et, ajoute-t-il, on risque d'obliger l'interprofessionnel à réduire son équipement.

Paul Maître (Mutuelles agricoles Montpellier) dénonce aussi le fait de syndicats, U.D., Fédérés riches et pauvres. Il se prononce non seulement pour la hiérarchisation des cotisations, mais aussi pour une redistribution des fonds entre organisations.

Jean Guilloteau (Chaussures - Les Herbiers) pense que 0,60 % du salaire réel serait déjà une cotisation « rai-

sonnable » et demande que l'on supprime la mention de l'objectif de 1 %.

Nos camarades ne regardent pas les taux élevés de cotisation à l'étranger, dit Albert Bayle (Syndicat National des Impôts - auquel s'associent Douanes et Ponts et Chaussées), mais ce qui se passe dans leurs propres milieux de travail. Le syndicat C.F.D.T. des impôts, dit-il, a des cotisations plus fortes que celles des autres centrales. Chez nous, des cotisations parmi ceux les plus mal payés, représentent 30 % de leur salaire. Si l'on mettait en vi-



Roland BECDELIEVRE

Bernard LEFEBVRE



Fernand PENIN



Charles TISSIER



gueur des taux par région, ajoute-t-il, cela compliquerait le collectage. Il ne votera pas la charte et demande si on a fait une enquête sur les cotisations réelles et sur le nombre annuel de timbres payés par adhérent.

Bernard Blondeau (plusieurs syndicats Habillement et Textile du Nord, Pas-de-Calais, du Tarn - Métaux du Tarn, mandaté aussi par le Bureau fédéral Ha-Cui-Tex) apporte un accord de principe sur la cotisation hiérarchisée mais attire l'attention sur les difficultés administratives et de collectage. Il en souhaite l'application progressive.

Il souligne le fait des bas salaires dans les industries textiles, habillement et cuir et demande une compensation des cotisations au plan des régions. La fixation de la part fédérale de la cotisation doit rester libre. Qu'il y ait la charte ou non, dit-il, tous les problèmes ne seront pas réglés pour autant. Il faut en poursuivre l'étude.

Victor Camier (Sidérurgie Lorraine) affirme que nous sommes au maximum, pour le taux global de la cotisation, de ce que nous pouvons demander aux adhérents. Il souligne le travail énorme des collecteurs. Il faudrait un fonds d'action syndicale alimenté par tous les travailleurs.

« Nous ne voulons pas laisser les syndicats défavorisés sans ressources », dit Jean Lucroix (E.D.F. Paris - 30 syndicats de l'E.G.F., syndicats Bouches-du-Rhône, Santé et Travailleuses familiales). Nous craignons que les

l'organisme confédéral se sert en fonction des besoins.

Dans une intervention percutante qui provoque quelques mouvements dans la salle, Marcel Petit (Chimie Chauny) affirme que les cotisations trop fortes entraînent un syndicalisme d'élite, que le pourcentage laissé aux organismes de base est « minable », que le gros pourcentage de la part de l'organisation verticale (fédérations) conduit au centralisme et au corporatisme, qu'il faut hiérarchiser intégralement la cotisation.

D'autres camarades viennent affirmer notamment, la nécessité de fortes cotisations.

« Pense-t-on que les travailleurs soient incapables de comprendre la nécessité de fortes cotisations », dit Charles Tissier (fédération industries chimiques). N'y a-t-il pas un manque de confiance envers eux.

Si nous les informons, ils sont parfaitement capables d'admettre cela. Il faut déterminer ce qui est nécessaire au renforcement des structures plutôt qu'opposer celles-ci les unes aux autres.

Jérôme Le Hénaff (agriculture Seine-Maritime) affirme qu'il faut renforcer l'organisation. 20 % des travailleurs paient l'organisation syndicale qui bénéficie à tous. Il exprime son accord pour une cotisation de 0,60 % du salaire en attendant 1 %. D'une façon générale, ce sont « les riches » qui trouvent que la cotisation est trop chère (applaudissements).

Quant à la hiérarchisation de la cotisation, c'est non seulement une question de solidarité, mais surtout de justice.

Pour les taux régionaux, les syndicats ne risquent-ils pas de se trouver devant le fait accompli.

Désaccord sur la répartition de la cotisation qui enlève aux syndicats de base les moyens de fonctionner et d'agir. Il demande d'adopter les taux de répartition contenus dans le projet de la F.G.A. et de poursuivre une étude sur le rôle exact de chaque structure et de ses besoins, la décision étant à prendre dans ce cas à un prochain congrès.

Bernard Cuillier (Métallurgie Le Havre) souligne les aspects positifs du projet de charte (syndicats davantage associés à la politique financière - cotisation hiérarchisée), seul le congrès devrait être habilité à fixer le prix du timbre et sa répartition entre les divers organismes.

Mais il juge négatives les différences de méthodes envisagées pour fixer les parts fédérales et régionales. Il exprime son accord pour les 0,60 % du salaire pour la cotisation, mais demande le retrait du 1 %. C'est sur l'enveloppe globale, y compris le F.A.S., qu'il faut se prononcer. Dans l'ensemble, il accepte le texte du projet comme une première étape.

« Il ne suffit pas d'une réforme des structures », dit Revol (Chimie - Roussillon et Rhône-Alpes), il faut qu'elles puissent vivre. La charte n'est pas qu'une question financière, c'est une question politique.

(Suite page 42)



Ouvrant la série des 19 interventions (il y avait 36 inscrits, mais des demandes d'interventions ont été retirées et regroupées avec d'autres pour gagner du temps). Roland Becdelievre (Chenuis du Mans - Employés de Commerce Sarthe) affirme avec force qu'il ne doit pas y avoir opposition entre le professionnel et l'interprofessionnel. « Il y a une action syndicale, un point c'est tout », dit-il, applaudi par la salle.

Les fédérations décident ce qu'elles veulent pour la cotisation, poursuit-il, et les structures locales n'ont que les miettes... Il souligne le danger de « corporatisme » par les fédérations toutes puissantes (ce qui provoque des mouvements divers du Congrès). Il ne voit pas pourquoi les fédérations peuvent décider librement de leur part de cotisation alors que celle des régions serait « cadrée » par le système des 4 taux.

Roland Becdelievre demande de voter pour les amendements déposés qui vont dans le sens d'un renforcement des organismes décentralisés et d'éviter une augmentation trop forte de la cotisation globale.

On dit que les structures syndicales reposent sur le syndicat de base, dit Bernard Lefebvre (Syndicats nationaux des marins et officiers marine mar-

(Suite de la page 41)

La part du syndicat est évidemment un minimum garanti. C'est à lui de décider sa part de cotisation en fonction de ses besoins. Les autres parts doivent être fixes. Si les 0,60 % du salaire étaient en vigueur, ce serait un grand pas, il demande la constitution d'un groupe de travail et la création d'un fonds de péréquation de la cotisation.

Georges Buis (Métaux et divers syndicats Rhône-Alpes) demande aussi qu'un système de péréquation soit institué pour aider les secteurs faibles. Mais la régionalisation, affirme-t-il, n'est pas la centralisation des moyens. Elle doit permettre une coordination au plan régional des moyens professionnels et interprofessionnels.

Dans notre région, l'évolution logarithmique du taux de la cotisation n'entraînerait pas d'augmentation plus forte que le projet de la charte. La priorité des priorités : donner aux syndicats de base les moyens nécessaires. La base minimum garantie de la cotisation au syndicat doit être officialisée.

Il lance un appel au Congrès : on peut être pour ou contre le projet de charte mais il ne faudrait pas se séparer sans avoir adopté des dispositions permettant la mise en place de moyens efficaces.

Fernand Penin (Syndicat général des travailleurs de l'automobile) s'il trouve positif le principe de la cotisation proportionnelle au salaire, affirme que les 0,50 F garantis au syndicat sont très insuffisants (deux tracts par mois pour une section de 100 adhérents,

dit-il). Les finances des structures de base sont compressées par les prélèvements des « structures du haut », ajoute-t-il. Le rôle de l'interprofessionnel s'accroît. Il faut privilégier la base.

Claude Mennecier (Industries Chimiques région parisienne et Saint-Auban-Basses-Alpes) insiste aussi sur la part de la cotisation du syndicat de base. Mais il n'admet pas que l'on puisse remettre en cause la liberté pour les organismes fédérés de fixer eux-mêmes leur part de cotisation.

Alfred Moutet (Fédération générale de la Métallurgie) affirme que le projet de charte est « inamendable » sur le fond et souhaite qu'il ne soit pas adopté. La confusion des rôles des différentes structures est une source d'inefficacité dans l'organisation, dit-il. D'autre part, la procédure de fixation de la cotisation entre deux congrès confédéraux lui apparaît comme une mesure antidémocratique. C'est aux organismes qui mènent l'action à décider des moyens nécessaires. Il demande de renvoyer le texte du projet pour « le remettre sur le métier ».

André Sapède (Métaux Cannes-Nice-Santé). Les décisions qui seront prises pour la cotisation devront être mises en œuvre par les syndicats de base. C'est donc à eux de décider puisque c'est eux qui doivent recouvrer la cotisation.

Enfin, Jacqueline Laure (Union régionale Provence-Côte d'Azur) approuve la charte financière. Elle approuve les 10 % pour le syndicat de base. Les syndicats et sections d'entreprise sont les cellules de base, il faut leur donner les moyens nécessaires pour leur action.



Dans sa réponse aux intervenants, le rapporteur, Raymond Cabaret, fait remarquer qu'il y avait la nécessité d'adapter nos structures et nos moyens financiers à la réalité actuelle. Il fallait tenter un effort de clarification et d'harmonisation qui n'était d'ailleurs pas facile et qui ne peut se réaliser du jour au lendemain.

On a critiqué le taux de 1 % du salaire pour la cotisation, assigné comme objectif. Mais c'est une perspective qui est proposée.

Quant à la hiérarchisation des cotisations, on peut envisager un système de tranches de salaire pour ne pas trop compliquer le collectage. On peut aussi demander, comme dans certains pays, la publication des revenus.

Pour les 10 % garantis aux syndicats sur la cotisation, il s'agit d'un taux plancher et les syndicats ont toujours la possibilité de le dépasser.

Si le projet de charte financière n'est pas parfait, il a le mérite d'exister et il peut être perfectionné par la suite. Le rapporteur lance donc un appel pour adopter le texte du projet de charte financière.

## le vote des amendements

Le Congrès aborde ensuite la discussion des amendements au texte du rapport.

Au préalable, Jean Monnier (Pays de Loire) vient dire que la motion préjudicielle présentée par 25 syndicats de la région des Pays de Loire est retirée.

Cette motion tendait, compte tenu de l'effort financier demandé aux syndicats, à « maintenir à son taux de 1970 la cotisation destinée à l'alimentation du F.A.S. et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1972. Les étapes prévues par le Congrès de 1965 pour l'évolution de cette cotisation seront décalées d'une année ».

Si cette motion est retirée, c'est pour ne pas allonger et alourdir les débats et les votes. Son contenu est repris sous forme d'amendements.

Jean Monnier affirme que les auteurs de l'amendement soutiennent le projet de charte financière. Il s'agit simplement d'une pause dans l'effort financier.

Finalement, au cours de la discussion, cet amendement sera aussi retiré.

En dehors de cet amendement, il y en a encore 25 à propos desquels le Conseil confédéral s'est exprimé défavorablement sur 22 d'entre eux. Quelques-uns sont acceptés soit en totalité, soit partiellement ou avec des aménagements proposés par le rapporteur. 11 amendements ont été retirés par leurs auteurs, soit avant la séance soit pendant celle-ci.

Le Congrès adopte des amendements qui concernent la cotisation syndicale de base (suppression de la phrase : « l'objectif à atteindre est d'arriver par étapes à une cotisation égale à 1 % du salaire mensuel réel ») et en ce qui concerne la hiérarchisation de la cotisation, une phrase est remplacée par la suivante : « a un premier stade, les syndicats ont la possibilité de mettre en place

les systèmes de hiérarchisation qu'ils jugent les plus appropriés et les mieux adaptés, et notamment en utilisant des tranches déterminées de salaires ».

D'autres amendements concernant la part professionnelle fédérale, la fixation de la cotisation aux différents niveaux entre deux congrès confédéraux, le fonctionnement du S.C.P.V.C. sont aussi adoptés. Celui concernant le S.C.P.V.C. consiste à ajouter le paragraphe suivant :

« Le caractère strictement administratif du S.C.P.V.C. est garanti par le Bureau national. Ce dernier est de droit arbitre en cas de litige ou de contestation entre une organisation confédérée : syndicat, région, fédération et le S.C.P.V.C. ».

En ce qui concerne le chapitre « applications pratiques », un amendement présenté par le Syndicat général des travailleurs de l'Automobile-région parisienne préconise de remplacer le montant de 0,66 F pour la cotisation confédérale de fonctionnement par 0,63 F.

Cet amendement, qui a donné lieu à une motion d'ordre et à une intervention du trésorier confédéral qui souhaite un vote par mandats (mais le Congrès décide un vote à mains levées), est repoussé par 511 voix contre 173 pour 65 abstentions.

Un autre amendement présenté aussi par le S.G.T.A., demandant de supprimer les paragraphes concernant l'éventail des quatre taux de cotisation pour les régions et la part garantie en valeur absolue de 0,50 F par cotisant aux syndicats, est également repoussé.

Le Congrès procède enfin à un vote par mandats sur le projet de charte financière qui donne les résultats suivants : Pour : 7 574 Contre : 12 736 Abstentions : 56 Le projet n'est donc pas adopté.

## sur l'action revendicative

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral C.F.D.T., réuni à Issy-les-Moulineaux, du 6 au 10 mai 1970, a examiné la situation de la classe ouvrière; il félicite les travailleurs qui mènent des actions souvent très dures, répondant ainsi aux manœuvres gouvernementales et patronales de mise en place d'une société prétendue nouvelle, voulant s'appuyer sur une soi-disant « paix sociale » qui serait factice, conditionnée et illusoire dans le système capitaliste basé sur le profit et le pouvoir monarchique du patronat.

Il rappelle que les accords collectifs ne sauraient être que des compromis, révisables à tous moments, et qu'ils doivent faire progresser le pouvoir d'achat, les droits syndicaux et améliorer les conditions de travail.

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral, conscient des responsabilités qui sont celles d'une Confédération nationale, précise les objectifs prioritaires proposés à l'ensemble de la classe ouvrière dans la période actuelle, caractérisée par l'offensive capitaliste dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan :

- 1 — Avancement de l'âge de la retraite à 60 ans pour tous et réduction du temps de travail;
- 2 — Progression du pouvoir d'achat par des augmentations non intégralement hiérarchisées. Le S.M.I.C. à 800 F pour 40 heures;
- 3 — Revenu minimum égal au S.M.I.C. pour les catégories défavorisées : personnes âgées, invalides, etc.;
- 4 — Extension des droits syndicaux pour les travailleurs avec notamment 1 heure mensuelle de réunion sur le temps de travail;
- 5 — Politique d'investissements publics pour le développement économique des régions, le logement, la santé, l'urbanisation, l'enseignement, les loisirs, la culture, les transports collectifs.

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral réaffirme que les négociations engagées sur la « mensualisation » doivent aboutir très rapidement à un statut unique pour tous les travailleurs garantissant notamment les salaires,

- devant la maladie
- devant le chômage
- le congé maternité,

et supprimant la notion de salaire lié au rendement.

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral estime que la poursuite de ces objectifs prioritaires doit mobiliser l'ensemble des travailleurs et de leurs organisations à tous les niveaux : de la section d'entreprise à la Confédération.

C'est donc dans cette perspective que le Congrès confédéral les appelle à prendre démocratiquement les initiatives d'action sous les formes et les moyens dont ils auront à décider.

La Confédération C.F.D.T., dont la responsabilité est de coordonner les luttes, à partir des objectifs de l'ensemble de la classe ouvrière, fait confiance aux organisations confédérées pour mener les actions nécessaires dans le but d'aboutir à des luttes plus larges d'ampleur nationale.

Le 35<sup>e</sup> Congrès confédéral mandate le Bureau confédéral pour proposer aux autres centrales syndicales représentatives des revendications prioritaires. Il souhaite qu'une unité d'action, dans laquelle la C.F.D.T. s'engagera sans hésitation, permette aux travailleurs de ce pays de mener des luttes décisives assurant ainsi un véritable progrès social et la remise en cause des scandaleuses inégalités de la société actuelle. Cette lutte doit développer la solidarité concrète des travailleurs de toutes professions des secteurs public et privé, condition indispensable à la mise en place d'une société socialiste et démocratique.

(Cette motion a été soumise au vote par mandats du congrès qui l'a adoptée par 10 565 mandats contre 9 801.)

## le Congrès adopte six motions

Outre les rapports qui lui ont été soumis, le 35<sup>e</sup> congrès discutait puis adopta six motions qui lui furent présentées. On les trouvera ici. Elles portent sur :

- La loi répressive (proposition du Bureau national).
- L'action revendicative (proposition du syndicat Ha-Cui-Tex de Cholet).
- La paix au Vietnam.
- L'Espagne.
- Le problème des transports, de la R.A.T.P.
- La politique de la recherche (proposition du S.G.E.N.).

## sur la loi répressive

Le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. condamne solennellement et vigoureusement l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de la loi dite « anticasseurs ».

Ce projet porte gravement atteinte à la liberté d'expression des citoyens et des travailleurs, met en jeu la responsabilité collective, favorise les provocations et comporte des conséquences extrêmement lourdes pour les personnes et les groupements, tant politiques que syndicaux.

Ce projet lève toute ambiguïté sur la « nouvelle société » du Pouvoir, étrange société qui ne conçoit la

concertation qu'en fonction du renforcement de l'arsenal de la répression.

Le gouvernement n'a pas attendu le vote de cette loi pour exercer sa volonté de répression à l'encontre de ceux qui tentent d'exprimer leur opposition à la politique du pouvoir.

Elle s'ajoute :

- A des arrestations arbitraires ;
- A de multiples interdictions de vendre des journaux et de distribuer des tracts sur la voie publique ;

- A la condamnation de militants syndicaux et politiques à des peines de prison ferme.

Aussi ce projet constitue-t-il une nouvelle étape vers l'institution d'un Etat policier.

En conséquence, face à l'agression du Pouvoir à l'égard des libertés tant individuelles que collectives, le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. condamne une loi qui atteint les travailleurs dans ce qu'ils possèdent de plus précieux, il mandate donc le Bureau national pour développer l'action contre cette loi et toutes les formes de répression.

## sur les transports

Considérant :

— D'UNE PART :

- Le rôle de plus en plus important joué par les transports dans la vie économique du pays en raison de leur place dans la chaîne de production, du montant des investissements qu'ils nécessitent, des débouchés industriels qu'ils constituent ;
- L'influence grandissante que les transports exercent sur le style de vie, le type de civilisation et l'aménagement du territoire ;
- Le caractère irréversible, dans ce secteur, de certaines décisions prises qui engagent l'avenir, quelle que soit la volonté ultérieure de ceux qui exerceront le pouvoir pour en redresser les conséquences ;
- L'annexion croissante à leurs fins des activités transports et du service public par les tenants du pouvoir capitaliste ;

— D'AUTRE PART :

- Les disparités sociales considérables qui caractérisent ce secteur de la vie industrielle ;
- Le non-respect de la législation sociale et de la réglementation du travail dans certaines branches des transports, en particulier le transport routier ;

LE CONGRES DENONCE :

- Le gaspillage important, notamment en matière d'investissement, entraîné par une politique libérale des transports ;
- Les conditions de travail déplorables imposées en particulier aux travailleurs du transport routier ;
- Les conditions de transport désastreuses que connaissent les travailleurs pour se rendre ou revenir de leurs lieux d'emploi.

LE CONGRES DEMANDE :

- Une prise en charge effective, à tous les échelons du mouvement, du problème des transports à partir de ce que devrait être une « politique planifiée des transports » s'opposant au libéralisme actuel et permettant une amélioration du cadre de vie ;
- Qu'une priorité absolue soit donnée à l'amélioration et au développement des transports collectifs ;
- Une réalisation rapide de l'harmonisation sociale entre les différentes branches du transport, tant au niveau français qu'euro-péen.

## sur la politique de la recherche

Le Congrès,

- Souligne le rôle croissant de l'innovation technologique liée au progrès scientifique dans la croissance économique qui, si elle ne constitue pas une fin en soi, est une condition nécessaire de la solution des problèmes vitaux qui posent l'établissement et le succès d'une planification démocratique et socialiste.

En conséquence, le Congrès considère la politique de la recherche scientifique et technologique comme une tâche essentielle.

Cette politique doit :

- Assurer le développement de la recherche fondamentale dans les sciences exactes et dans les sciences humaines, en préservant son indépendance indispensable à l'égard des intérêts des entreprises capitalistes ;
- Permettre de rattraper le retard technologique de la France par rapport aux pays européens industrialisés, en confiant au secteur public un rôle majeur.

Une politique de la recherche scientifique et technologique est solidaire d'une politique de l'Education, spécialement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à tous les degrés.

Le Congrès se félicite de la participation croissante des personnels de recherche à l'organisation syndicale : la structure des sociétés industrielles avancées leur donne toute leur place dans le combat pour une planification et un socialisme démocratiques.

## sur l'Espagne

Confirmant ses positions relatives à la situation faite au peuple espagnol par le régime franquiste, le 35<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la C.F.D.T.,

- Salue le peuple espagnol, les travailleurs qui se battent dans des grèves très dures, et toutes les organisations syndicales qui luttent pour le droit à la liberté ;

- Dénonce une fois encore la dictature du régime espagnol et ses pratiques de dénonciation, d'arrestations et de tortures, ainsi que les atteintes de toute nature à la liberté et à la dignité des hommes ;

- Confirme également le mandat de tous les représentants de la C.F.D.T. pour que ces derniers manifestent dans toutes les instances internationales, notamment à l'O.I.T., leur opposition au régime franquiste et en Europe leur refus de voir l'Espagne actuelle entrer dans le marché commun.

## sur la paix au Viet-nam et le respect de l'indépendance des peuples d'Indochine

1 Devant l'aggravation considérable de la situation en Indochine — avec la récente intervention militaire au Cambodge et l'intensification de la guerre au Viet-nam, pays martyr en guerre depuis plus de 25 ans — le Congrès souligne solennellement l'urgence absolue de la restauration d'une paix durable fondée sur le respect de l'indépendance réelle et de la volonté des peuples dans cette région. Là comme partout ailleurs dans le monde, la C.F.D.T. condamne toutes les oppressions, d'où qu'elles viennent et quelles que soient les raisons pour les couvrir.

Sans oublier les responsabilités des gouvernements français de l'époque dans la poursuite de la guerre coloniale d'Indochine, l'opinion démocratique internationale ne peut tolérer les conséquences humaines et matérielles de la guerre actuelle ; un million de morts, destructions et dévastations incalculables, dues notamment aux bombardements continus et à l'usage intensif des procédés de défoliation et autres armes chimiques. Le 34<sup>e</sup> Congrès s'était déjà élevé contre la « volonté de destruction systématique » de la part du gouvernement américain.

2 Pour notre part, nous avons dans le passé réclamé l'arrêt total, définitif et inconditionnel des bombardements américains sur le territoire de la R.D.V. et l'ouverture effective de négociations avec la participation du P.N.L. : cela devant aboutir à un règlement politique tenant compte des réalités et permettant au peuple vietnamien d'exercer ses droits fondamentaux.

3 La C.F.D.T. constate que la situation actuelle est concrétisée notamment par :

- l'extension du conflit au Laos, ce pays étant en passe de devenir un nouveau Viet-nam ;
- l'agression américaine au Cambodge ;
- la poursuite toujours plus violente de la guerre au Sud-Viet-nam, où en particulier les bombardements causent tous les jours des pertes de vies humaines et des dégâts croissants ;
- les récents raids aériens au Nord-Viet-nam et les menaces de reprise de pilonnage du territoire de la R.D.V. ;
- les risques graves qui pèsent sur la paix dans l'ensemble du Sud-Est Asiatique et le danger qui en résulte pour la paix mondiale.

4 Le Congrès affirme avec force qu'il faut en finir avec les massacres et les destructions et obtenir la cessation définitive des interventions extérieures dans les affaires du Viet-nam et des autres peuples d'Indochine.

Dans cette perspective, la C.F.D.T. estime indispensable et urgent :  
— la relance de la Conférence de Paris ;  
— l'arrêt de l'agression américaine au Cambodge et la cessation des interventions militaires au Laos,  
— le retrait immédiat, total et définitif du Sud-Viet-nam des troupes des Etats-Unis et de leurs alliés.

5 Le Congrès souligne à nouveau que l'arrêt des combats au Viet-nam et le retrait des troupes américaines doit permettre enfin à la population du Sud-Viet-nam d'exercer son droit de libre détermination quant à son régime politique et à sa forme d'organisation sociale selon l'esprit des Accords de Genève.

Pour cela, il considère indispensable l'organisation, dès que ce sera possible, d'élections libres et démocratiques au Sud-Viet-nam réalisées sous contrôle international dans des conditions incontestables, ainsi que la mise en place de garanties internationales nécessaires au respect de la libre détermination ainsi exprimée.

6 Le Congrès souhaite qu'ensuite des accords puissent être conclus entre les gouvernements du Nord et du Sud-Viet-nam pour assurer leur coexistence et leur coopération.

Conscient de l'aspiration fondamentale du peuple vietnamien à la restauration de son unité nationale, il affirme que les problèmes du Viet-nam doivent être réglés par les Vietnamiens en dehors de toute immixtion extérieure et de toute intervention des puissances étrangères.

7 La C.F.D.T. réaffirme sa solidarité avec les forces démocratiques qui luttent au Viet-nam et dans de nombreux pays, pour le retour à la paix au Viet-nam, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale des peuples d'Indochine, leur libre détermination et leur droit à la neutralité.

Elle salue les forces pacifistes américaines, dont l'action doit amener le gouvernement de ce pays à renoncer à l'engrenage de la guerre et au vertige de la puissance, pour s'engager dans une politique favorisant la paix mondiale par la négociation.

# Salut fraternel de tous les coins du MONDE

LA C.F.D.T. développe toujours davantage sa dimension internationale. De nombreuses délégations de syndicats étrangers étaient là : quelques camarades ont pris la parole et c'est avec le même et extraordinaire esprit d'ouverture et d'attention que le 35<sup>e</sup> Congrès a entendu notamment un délégué arabe et un délégué israélien.

## Carlos CUSTER

secrétaire général adjoint de la Confédération Mondiale du Travail

La C.M.T. — à laquelle adhère la C.F.D.T. — veut être la centrale mondiale des travailleurs s'inspirant d'une conception syndicalisme révolutionnaire. Elle veut être — avec la C.F.D.T. — la centrale syndicale mondiale qui exprime la solidarité concrète et étroite des travailleurs des pays industrialisés avec les travailleurs du Tiers-Monde, la centrale du développement intégral pour tout homme.

Tous ensemble, nous poursuivons l'avènement d'une société créatrice de liberté, où n'existe ni les capitalismes, ni les impérialismes ; une société socialiste telle que la C.F.D.T. cherche à la construire. La lutte pour la libération des peuples du Tiers-Monde ne serait pas grand-chose si vous, les travailleurs des pays industrialisés, ne luttiez pas contre l'impérialisme économique dont les sièges ne se trouvent, ni en Afrique, ni en Asie, ni en Amérique Latine, mais dans les grandes capitales des pays industrialisés.

## Jean KULAKOWSKI

secrétaire général de l'organisation européenne de la C.M.T.

Après avoir remarqué que l'orientation de la C.F.D.T., en ce qui concerne la contestation fondamentale du capitalisme, la rend plus proche des options des pays du tiers-monde que de la plupart des pays européens, Jean Kulakowski invite les congressistes à faire preuve de compréhension pour que s'établisse au niveau européen les termes d'un combat commun contre la toute-puissance des trusts internationaux.

Il insiste sur la nécessité de resserrer les liens des travailleurs à travers les frontières, à rapprocher les vues parfois divergentes qui peuvent exister à propos de l'unité européenne et lance un appel pour que le combat contre toutes les aliénations et en faveur d'un socialisme démocratique puisse s'établir rapidement aux dimensions de l'Europe.

## Dusan BOGDANOV et Irma KOLAR

(Confédération des syndicats de Yougoslavie)

« Dans le contexte historique actuel, les travaux du 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. apportent une contribution très importante qui rejoint par ailleurs une grande partie de nos préoccupations ». Il parle des recherches et des réalisations de la Yougoslavie en matière d'autogestion.

Lui aussi insiste sur la nécessaire coopération syndicale au niveau international et affirme longuement les solidarités de fait des syndicalistes yougoslaves avec tous les peuples en lutte pour leur indépendance et leur liberté.

## Fawzy EL SAYED

secrétaire général de la Confédération internationale des pays arabes

Il souligne les aspects communs de la lutte que mènent chacun de leur côté les travailleurs français et arabes. Il évoque les luttes menées dans le Moyen-Orient contre toutes les formes d'impérialisme et rappelle longuement les sources et l'évolution du conflit qui oppose actuellement Israël et les pays arabes.

« La paix est indivisible et les luttes que nous menons pour l'instaurer impliquent la solidarité de tous les travailleurs du monde. »

## Eliexer HALEVI

(Histadrut - Israël)

« Tous les travailleurs du monde ont les mêmes problèmes », confirme pour sa part le délégué de l'Histadrut. « Mais dans l'étude de ces problèmes, la C.F.D.T. a le mérite de bien préciser les données d'un changement nécessaire de société et celles qui concernent la société à bâtir. »

« Nous aussi sommes engagés dans une lutte de classe et en faveur d'un socialisme à visage humain. Mais notre combat se situe dans un contexte tragique dont il ne faut pas simplifier les données. L'essentiel, en définitive, est de maintenir le dialogue et de sauvegarder la paix. »

## Ramon AGESTA

Solidarité des Travailleurs Basques

« L'affaire espagnole n'est pas classée », et de rappeler la phrase d'Unanuma à Franco : « Vous vaincrez, mais vous ne convaincrez jamais », avant de faire le point sur la situation actuelle en Espagne, insistant sur la répression et les condamnations dont sont actuellement victimes des centaines de syndicalistes espagnols.

« Il nous est difficile de soulever le couvercle de la marmite de l'intérieur, malgré l'intense bouillonnement qui s'y déroule. Aidez-nous, travailleurs de tous les pays, à la faire sauter de l'extérieur... »

## Jean-Claude LUYEYE

secrétaire national de la Fédération des Transports de l'U.N.T.C. (Congo)

Le vrai combat va commencer après le Congrès. Après avoir analysé les erreurs et étudié de nouvelles méthodes.

Et Jean-Claude Luyeye termine par une chanson : « Demain, il fera bon sur les grandes routes... »

## Mohamed FECHTALI

(Union Marocaine des Travailleurs)

« La victoire des uns contribue à constituer le patrimoine commun à tous ». Il précise en détail les problèmes que rencontre au Maroc le peuple dans sa conquête du pouvoir et les difficultés dues à la répression et termine, lui aussi, par un appel à la solidarité mondiale en faveur de tous les peuples en lutte contre le racisme et l'impérialisme.

## Baldassare ARMATO

(C.I.S.L. Italie)

Un nouveau syndicalisme est en train de naître. Le parallélisme entre l'évolution de la C.I.S.L. italienne et de la C.F.D.T. est manifeste.

Le parallélisme entre les luttes aussi : « Vous avez votre loi anticasseurs ; nous avons eu la répression avec 1.400 travailleurs et syndicalistes dénoncés sur la base d'une législation encore fasciste. » Mais « le mai français et l'automne chaud italien sont des saisons trop éloignées. Il est urgent d'unifier le calendrier des saisons européennes de l'action syndicale. »

Il insiste sur le problème de l'unité syndicale au sein de chaque pays, faisant valoir l'expérience en cours en Italie (premier 1<sup>er</sup> mai unitaire) et invitant les camarades de la C.F.D.T. à un renforcement des efforts en ce domaine.

## Vittorio VILLA (A.C.L.I.)

« Vos problèmes sont les nôtres », dira de son côté ce camarade italien.

« Nous tenons à remercier les militants de la C.F.D.T. pour leur importante contribution à l'étude des points communs aux syndicalistes des deux pays, mais surtout pour l'aide précieuse qu'ils apportent aux immigrés italiens séjournant en France. »

## SYMPATHIE AU PEUPLE ISRAËLIEN

La C.F.D.T. a publié durant le Congrès le communiqué suivant :

« La C.F.D.T. est heureuse de la présence à ce 35<sup>e</sup> Congrès Confédéral des représentants de la grande Centrale syndicale israélienne, la Histadrut, avec laquelle les liens amicaux et de dialogue sont déjà très anciens. Elle est convaincue que cette présence constitue le gage de la poursuite des relations confiantes existant de longue date entre les deux organisations. »

« La C.F.D.T. rappelle qu'elle a, à plusieurs reprises, pris position pour un règlement politique des problèmes actuels du Moyen-Orient sur la base de l'application de la Résolution de l'O.N.U. de novembre 1967, et grâce à la reconnaissance des aspirations légitimes de tous les peuples de la région, pour une paix juste et durable. »

« Elle assure de sa sympathie le peuple israélien qui aspire à la paix. »

## LA C.F.D.T. AU CAIRE

La C.F.D.T. a salué la présence des représentants des Syndicats arabes au 35<sup>e</sup> Congrès.

La C.F.D.T. était elle-même représentée au dernier congrès de la C.I.S.A. au Caire.

La C.F.D.T. est persuadée que le dialogue instauré avec les camarades des syndicats arabes permettra sans aucun doute le développement de la coopération dans divers domaines entre la C.F.D.T. et les organisations syndicales des différents pays.

La C.F.D.T. rappelle qu'elle s'est, depuis longtemps, prononcée pour un règlement politique des problèmes actuels du Moyen-Orient par la reconnaissance des aspirations légitimes de tous les peuples de la région qui ont tous le droit à l'existence nationale, y compris, bien sûr, le peuple palestinien.

## Robert D'HONDT

(C.S.C. - Belgique)

Le représentant de la C.S.C. insiste sur la solidarité et l'action commune qui unit tous les travailleurs dans la construction d'une société européenne démocratique ; évoque les injustices et l'exploitation dues au capitalisme international ; rappelle la nécessité d'une action contre les trusts à l'échelle mondiale, et termine en se réjouissant de voir la C.F.D.T. de plus en plus vivante et dynamique.

## Jacques ALDERS

vice-président de la Confédération néerlandaise NKV

Il existe des divergences et des convergences entre son organisation et la C.F.D.T. ; J. Alders insiste sur les secondes. « Si nos méthodes pour y parvenir divergent, nos buts sont identiques : la naissance d'une société nouvelle où pourront s'épanouir des hommes libres et responsables. »

## François VINCK

directeur général des affaires sociales de la Communauté européenne

Après avoir défini une programmation sociale possible pour les dix années à venir dans la Communauté européenne, François Vinck rappelle la conférence tripartite sur l'emploi qui s'est tenue au Luxembourg, d'où il ressort le fait essentiel que les syndicats seront désormais mieux informés, donc plus aptes à intervenir en connaissance de cause.

## Théo GRINEVALD

représentant la Direction générale du B.I.T.

Après avoir souligné les relations étroites qui existent entre la C.F.D.T. et le B.I.T., Théo Grinevald dresse un long bilan de l'action du B.I.T. et commente les résultats dont beaucoup furent très chèrement acquis.

Parlant du 35<sup>e</sup> Congrès, il se félicite d'y avoir suivi des travaux marqués par le souci majeur d'être situés dans une optique prospective.

Il encourage les congressistes à ne pas craindre l'accusation d'utopie en ce qui concerne leurs projets de société future et affirme que la force de frappe du syndicalisme sera toujours assurée du concours du B.I.T.

## A LA MEMOIRE DE WALTER REUTHER

Dan BENEDICT, secrétaire général adjoint de la F.I.O.M. :  
« UN ARCHITECTE  
DE L'UNITE »

Intervenant après l'annonce de la mort du leader syndical américain Walter Reuther, D. Benedict rend hommage à celui qui fut l'un des architectes de l'unité entre le syndicalisme américain et les syndicats du monde entier.

« Walter Reuther a lutté au sein de son pays pour une transformation profonde de la société, pour une limitation du pouvoir des trusts, contre l'injustice sociale et la discrimination raciale. Son appui au syndicalisme du Tiers-Monde, sa lutte contre la guerre du Vietnam le rendait proche de nous. »

Cette intervention fut suivie d'une minute de silence à la mémoire de Walter Reuther et de son épouse.

★  
Voici le texte du télégramme envoyé par le 35<sup>e</sup> Congrès de la C.F.D.T. à l'occasion de la mort du camarade Walter Reuther, secrétaire général de l'U.A.W., vice-président de la F.I.O.M.

35<sup>e</sup> Congrès C.F.D.T. apprend avec stupeur décès camarade Walter Reuther et sa femme May. Stop. Congressistes C.F.D.T. tiennent à saluer la mémoire de cette grande figure du syndicalisme américain et international. Stop. Ils rappellent lutte incessante menée par camarade Walter Reuther contre injustices sociales et raciales, pour la paix dans le monde et le respect des peuples. Adressent sympathie travailleurs français à famille Reuther et camarades U.A.W. et A.L.A. et à tous les travailleurs américains.

## ILS ÉTAIENT AUSSI AU 35<sup>e</sup> CONGRÈS

C.M.T. : N'Guyen Van Tanh (Vietnam), secrétaire général adjoint.

C.N.G. (Suisse) : Albert Peruchoud, vice-président.

A.C.L.I. : Di Meola, coordinateur des A.C.L.I. en Europe.

C.S.T.T. : Jean-Marie Kabbara, secrétaire général.

U.G.T.C. (République Centrafricaine) : Georges Ouatta.

C.E.S.L. (Organisation européenne des Syndicats libres de la Communauté) : André Kloos, président (néerlandais) et Théo

Rasschaert, secrétaire général (belge).

D.G.B. (Allemagne) : Otto Kersten, directeur du Département international.

C.I.S.L. (Italie) : Fabrizia Baduel Glorioso, directrice du Département international.

F.G.T.B. (Belgique) : Debunne, secrétaire général, et André Genot, secrétaire national.

U.S.O. (Union Syndicale Ouvrière), Espagne : Juan Lopez.

U.G.T. (Espagne) : Ramon Porquetas Fonrias, membre du Bureau national.

Histadrut (Israël) : Hanan Lehmann, représentant de l'Histadrut en Europe.

C.S.A. (Confédération syndicale africaine) : David Soumah, secrétaire général.

OBSERVATEURS

C.G.I.L. (Italie) : Umberto Scalis, responsable du Département international.

— Raïner Zoll, I.G. Metall (Allemagne).

Commission syndicale consultative auprès de l'O.C.D.E. : Charles Ford, secrétaire général ; Georges Varugne, secrétaire général adjoint.

Fonctionnaire O.C.D.E. : Jacques Etvenon.

Jacques Genot, secrétaire général du Comité économique et social de la C.E.E.

M. Ollenhauer, Direction générale des Affaires sociales, chef de division.

Gianfranco Giro, Directeur de la Division de l'Information syndicale de la C.E.E., accompagné de Pierre Servoz, Evariste Perez et François Fontaine.

Fonctionnaires de la C.E.E. : Jean Degimbe, Manfred Lahnstein, Fernand Besse, Jean Ehrhard.

A.C.P.O.L. : Livio Labor.

Ils étaient très nombreux à Vincennes

René  
DECAILLON

membre  
de la  
Commission  
exécutive  
de la  
C.F.D.T.

## « IL FAUT CONDAMNER L'ESCALADE CRIMINELLE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS »

« **P**OUR la paix au Viêt-nam, pour la libre détermination du peuple vietnamien » : près de 200.000 personnes ont manifesté le 10 mai dans le bois de Vincennes en une démonstration impressionnante.

De nombreuses banderoles étaient déployées dans la clairière Saint-Hubert : « Stop à l'agression américaine au Cambodge », « Retrait immédiat et inconditionnel des troupes américaines du Viêt-nam », « Respect de l'indépendance des peuples d'Indochine », etc.

On sait qu'une cinquantaine d'organisations participaient à ce rassemblement.

A la tribune, présidée par André Souquière, secrétaire général du Mouvement de la Paix, avaient notamment pris place Robert Duvivier et Raymond Martin, membres du Bureau national C.F.D.T.,

et Yves Arcadias, secrétaire confédéral.

Parmi la douzaine d'orateurs qui s'exprimèrent, René Decaillon, membre de la Commission exécutive, rappela les positions de la C.F.D.T. : « Il faut condamner avec force, affirma-t-il, l'escalade criminelle du gouvernement des États-Unis... La pression de l'opinion démocratique internationale doit obtenir le retour à la paix au Viêt-nam, la cessation immédiate de l'agression au Cambodge, le règlement du conflit au Laos, le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale de tous les peuples d'Indochine, ainsi que leur droit à la neutralité... » « Le retour à la paix obtenu, la population du Sud-Viêt-nam doit pouvoir exercer son droit de libre détermination. »

« Dès que possible, des élec-

tions libres devraient être organisées au Sud-Viêt-nam, avec toutes les garanties internationales nécessaires. »

René Decaillon déclara encore :

L'aspiration fondamentale de l'ensemble du peuple vietnamien à l'unité nationale est trop sérieuse pour que d'autres qu'eux-mêmes interviennent dans ce problème qui concerne les Vietnamiens et qui doit être réglé par les Vietnamiens.

Il lança un appel à la solidarité avec les forces démocratiques qui luttent à travers le monde pour le retour à la paix au Viêt-nam et particulièrement les forces pacifistes des États-Unis.

**« Ensemble,  
nous imposerons  
en Indochine la paix  
et l'indépendance »**

C'est le pasteur Voge qui fut l'appel lancé à la fin de la manifestation.

Cet appel affirme la solidarité totale des participants avec les trois peuples d'Indochine réunis dans une lutte commune pour leur indépendance, leur sympathie à tous

ceux qui luttent contre cette guerre aux États-Unis et lancent un appel solennel au peuple français et à l'opinion internationale pour que l'Indochine devienne vraiment une zone d'indépendance et de paix, sur la base du respect des droits nationaux du peuple indochinois reconnus par les accords de Genève.

Il faut lutter, affirme l'appel, contre l'agression des troupes américaines au Cambodge, contre l'extension de la guerre dans toute la péninsule indochinoise, pour que soient respectés les droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien. Il faut exiger le retrait immédiat, total et inconditionnel des troupes américaines du Sud-Viêt-nam et de toute la péninsule indochinoise.

« Nous exigerons, disent les participants, que le Gouvernement français condamne nettement les atteintes à l'indépendance des peuples d'Indochine... Ensemble, nous imposerons en Indochine la paix et l'indépendance. »

Cet appel a été déposé le 11 mai à l'ambassade américaine par les représentants des organisations participantes.

Ont pris aussi la parole : le co-président du comité américain pour la fin de la guerre au Vietnam. Son intervention a été très appréciée. Xuan Thui au nom du Nord-Vietnam et un représentant du G.R.P. du Sud-Vietnam ont pris eux aussi la parole à la fin du meeting, en remerciant la population française du soutien apporté à la cause de la paix.

